

15

Education et science

1666-1600

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

La transition à la fin de l'école obligatoire

Edition 2016

Domaine «Education et science»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Transitions et parcours dans le degré secondaire II – Edition 2015, Neuchâtel 2015, n° de commande 1583-1500

Transitions et parcours dans le degré tertiaire – Edition 2015, Neuchâtel 2015, n° de commande 1579-1500

Scénarios 2016–2025 pour le système de formation, Neuchâtel 2016, n° de commande 1324-1600

L'accès à la fonction de cadre parmi les diplômés des hautes écoles – Une analyse basée sur l'Enquête suisse auprès des personnes diplômées des hautes écoles en 2010, Neuchâtel 2016, n° de commande 1650-1600

Domaine «Education et science» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 15 – Education et science

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

La transition à la fin de l'école obligatoire

Edition 2016

Rédaction Jacques Babel, OFS
Contenu Francesco Laganà, OFS; Laurent Gaillard, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2016

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements: eduperspectives@bfs.admin.ch, tél. 058 463 63 81
Rédaction: Jacques Babel, OFS
Contenu: Francesco Laganà, OFS; Laurent Gaillard, OFS
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 15 Education et science
Langue du texte original: Français
Mise en page: Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques: Section DIAM, Prepress/Print
Page de titre: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne;
photo: © gradt – Fotolia.com
Impression: en Suisse/Cavelti SA, Gossau
Copyright: OFS, Neuchâtel 2016
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
tél. 058 463 60 60, Fax 058 463 60 61,
order@bfs.admin.ch
Prix: fr. 14.– (TVA excl.)
Téléchargement: www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS: 1666-1600
ISBN: 978-3-303-15618-6



Table des matières

L'essentiel en bref	5	5 La durée de la transition	27
Introduction	8	5.1 La durée de la transition selon les différentes dimensions d'analyse	27
1 Population et dimensions d'analyse	9	5.2 Comparaison des différentes dimensions d'analyse en termes de durée de la transition	28
1.1 Population d'analyse	9	5.3 La durée de la transition vers les différentes filières certifiantes du degré secondaire II	28
1.2 Dimensions d'analyse	10	5.4 La durée de la transition vers la formation professionnelle initiale par domaine	31
2 Caractéristiques des sortants de l'école obligatoire	12	6 Les transitions entre années successives	32
2.1 Répartition des sortants selon le statut migratoire	13	6.1 Caractéristiques de l'analyse des transitions entre années successives	32
2.2 Répartition des sortants selon le niveau de formation des parents	14	6.2 Les transitions une année après la 11^e année du degré secondaire I	32
3 La transition vers le degré secondaire II certifiant	15	7 Transitions différées: passage par les formations transitoires et les semestres de motivation	35
3.1 Le contexte de la transition	15	7.1 Le passage par les formations transitoires	35
3.2 La transition selon les différentes dimensions d'analyse	15	7.2 Le passage par les semestres de motivation	38
3.3 Comparaison des différentes dimensions d'analyse	18	8 Profil des sortants qui n'ont pas accompli la transition dans les deux ans	41
4 Aspects spécifiques de la transition	21	8.1 Introduction	41
4.1 La transition des élèves de la 11 ^e année en fonction du niveau d'exigences à la fin du degré secondaire I	21	8.2 Analyse détaillée	41
4.2 La transition en fonction de la pré-transition à la fin de l'école obligatoire	23	Conclusion	43
4.3 La transition vers la formation professionnelle initiale par domaine	24		

Abréviations	44
<hr/>	
Bibliographie	45
<hr/>	
Annexes	47
<hr/>	
A.1 Définitions	49
A.2 Sources	49
A.3 Méthode	50
A.4 Degré de couverture	50
A.5 Construction des dimensions d'analyse	51
A.6 Domaines de la formation professionnelle initiale	53
A.7 Principales transitions des sortants de l'école obligatoire	54

L'essentiel en bref

Cette publication traite des parcours éducatifs des élèves scolarisés dans le système suisse de formation lorsqu'ils atteignent la fin de la scolarité obligatoire. Elle analyse leurs transitions vers les filières certifiantes du degré secondaire II en fonction du niveau d'exigences du dernier enseignement qu'ils ont suivi, du niveau de formation de leurs parents et d'une série de variables sociodémographiques et géographiques de base. Elle décrit aussi la durée de la transition, le recours aux formations transitoires et aux semestres de motivation, ou encore le profil des jeunes qui n'accèdent pas dans les deux ans à une formation certifiante.

Couramment désignée comme «transition I», l'articulation entre école obligatoire et degré secondaire II constitue à la fois une charnière cruciale du système de formation et un moment décisif des trajectoires des élèves. C'est pourquoi elle a déjà fait l'objet de multiples études et enquêtes, soit au niveau cantonal, où des données détaillées sont disponibles depuis un certain temps, soit au niveau fédéral sur la base d'enquêtes par échantillonnage¹.

Tirant parti de l'introduction récente d'un identificateur individuel dans les registres nationaux relatifs aux personnes, **cette publication décrit pour la première fois l'ensemble des transitions des quelque 83 000 jeunes de toute la Suisse qui ont quitté l'école obligatoire (degré secondaire I ou enseignement spécialisé) en 2012.** Leurs cheminements vers le degré secondaire II certifiant (formation professionnelle initiale ou école de formation générale) ou leurs non-entrées dans les filières certifiantes sont retracés jusqu'en 2014. Pour les analyser selon une série de dimensions-clés, ils sont reliés aux informations contextuelles pertinentes par le biais du couplage de la statistique des élèves, de la statistique de la population et du relevé structurel.

Cette publication décrit tout d'abord la composition de la volée des sortants de l'école obligatoire de 2012 (analyse transversale), puis leurs parcours éducatifs dans les deux ans qui ont suivi (analyse longitudinale). Les résultats principaux sont les suivants:

- 93% des sortants de l'école obligatoire provenaient de la 11^e année du degré secondaire I, 2% de la 10^e année et 4% de l'enseignement spécialisé². Leur âge moyen au 30 juin était de 15,9 ans pour ceux issus de l'enseignement régulier et de 16,8 ans pour ceux de l'enseignement spécialisé³.
- 79% des sortants étaient des Suisses nés en Suisse et 8% des étrangers nés à l'étranger, le reste appartenant aux catégories mixtes. Ces proportions ont varié selon la situation des sortants à la fin de l'école obligatoire⁴: elles ont atteint respectivement 85% et 5% pour ceux issus de la 11^e année avec exigences étendues, 68% et 12% pour ceux issus du niveau d'exigences élémentaires, 58% et 19% pour ceux de l'enseignement spécialisé.
- On observe également une association entre le niveau de formation dans la famille et la situation des sortants à la fin de l'école obligatoire. Parmi ceux issus de la 11^e année avec exigences étendues, 50% provenaient d'un ménage où au moins un des parents détenait un titre du degré tertiaire (universitaire ou professionnel) et seulement 8% d'un ménage où aucun des deux ne possédait de titre de formation post-obligatoire. Parmi les sortants issus du niveau d'exigences élémentaires, ces proportions ont atteint respectivement 19% et 26%; parmi ceux de l'enseignement spécialisé, 23% et 34%.
- 95% des sortants de l'école obligatoire ont commencé dans les deux ans une formation certifiante du degré secondaire II, à savoir 66% une formation professionnelle initiale et 29% une école de formation générale. Les 5,4% n'ayant pas accompli cette transition deux ans après être sortis de l'école obligatoire comprenaient 2% d'élèves qui avaient fréquenté ou fréquentaient encore une formation transitoire et 3,4% d'élèves qui n'avaient jamais suivi de formation post-obligatoire, mais qui résidaient toujours en Suisse⁵. Si l'on se concentre sur les sortants de la 11^e année, 3,3% des élèves n'ont pas encore accompli la transition dans les deux ans.

¹ La première enquête longitudinale nationale sur les trajectoires éducatives et professionnelles des jeunes «TREE» (Transitions de l'École à l'Emploi) a été lancée en 2001 avec le but d'analyser les trajectoires des élèves qui ont quitté l'école obligatoire en 2000 (www.tree.unibe.ch/index_fra.html). Pour sa part, la CDIP a réalisé de 2006 à 2010 le projet «Transition» (Optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II) en collaboration avec la Confédération et les organisations du monde du travail (www.edk.ch/dyn/24197.php). Dès 2016, la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) développe sur ce sujet un nouveau programme d'activité quadriennal (www.ciip.ch/documents/show-File.asp?ID=8397).

² Du fait que la plupart des pourcentages sont exprimés sans chiffre après la virgule (arrondis au point de pourcent), leur somme peut légèrement s'écarter de 100%.

³ Faute d'une classification fine dans la Statistique des élèves et des étudiants (SdL) qui rendrait possible une analyse détaillée, l'enseignement spécialisé regroupe actuellement un ensemble hétérogène de programmes. A ce stade, les résultats le concernant ne permettent donc pas de tirer des conclusions définitives sur des sous-populations précises.

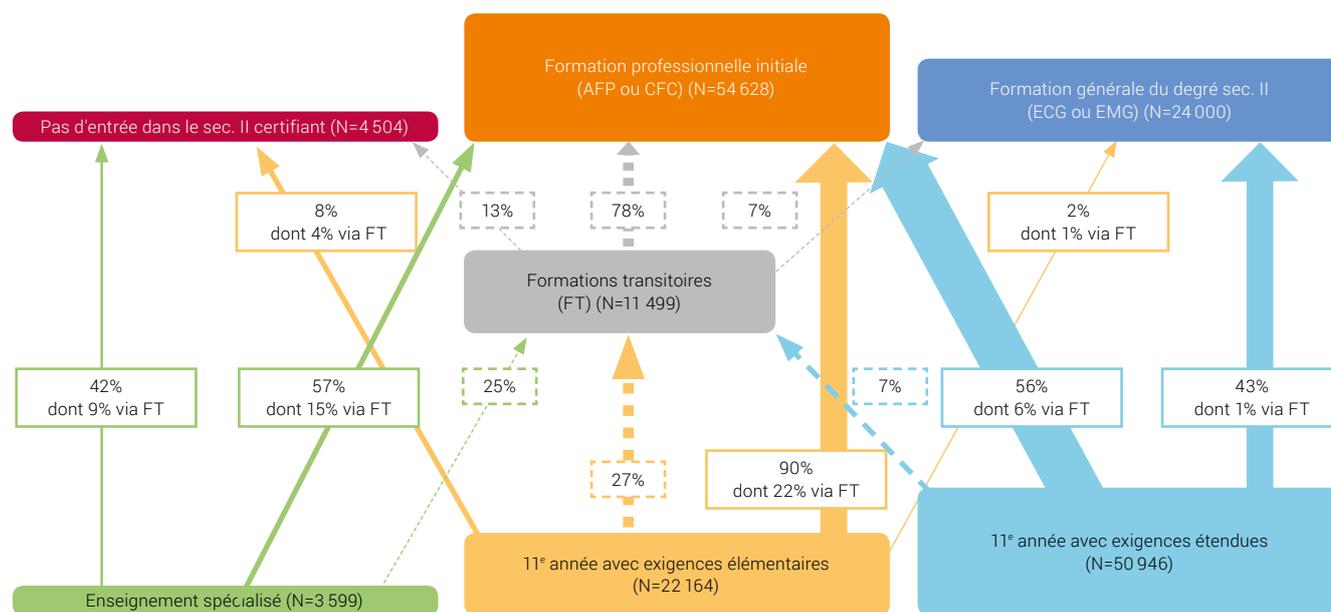
⁴ Les différents niveaux d'exigences sont présentés à la section 1.2.

⁵ Il se peut cependant que certains d'entre eux aient entamé une formation non recensée dans la Statistique des élèves et des étudiants (SdL), par exemple auprès d'un institut privé dont l'offre ne correspond pas au périmètre relevé ou alors dans une région limitrophe d'un pays frontalier.

Principales transitions des sortants de l'école obligatoire de divers niveaux d'exigences

Sortants de 2012: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014

G0.1



Les transitions des sortants de la 10^e année (N=1 973) et de la 11^e année sans distinction de niveau d'exigences (N=4 450), ainsi que celles <2% ne sont pas illustrées.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

- La répartition entre filière professionnelle et filière générale, le passage par les formations transitoires et le taux de non-entrées dans le degré secondaire II certifiant ont été fonction de la situation des sortants à la fin de l'école obligatoire (cf. graphique G0.1).
- La répartition entre filière professionnelle, filière générale et non-entrée dans le degré secondaire II certifiant, tout comme la durée de la transition, le passage par les formations transitoires et, au sein de la formation professionnelle initiale, la distribution par domaine de formation ont varié non seulement d'après la situation des sortants à la fin de l'école obligatoire, mais aussi d'après leur sexe, leur statut migratoire, leur origine sociale, leur région linguistique et le type de leur commune de domicile (urbaine ou rurale).
- Les femmes ont accédé moins souvent que les hommes à une formation certifiante juste après leur sortie de l'école obligatoire, mais elles ont rattrapé ce «retard» les années suivantes. Elles se sont orientées davantage que les hommes vers une école de formation générale ou un CFC en 3 ans, beaucoup moins vers un CFC en 4 ans et ont été à égalité avec eux quant aux transitions vers une AFP et aux non-entrées dans le degré secondaire II certifiant⁶.
- Les sortants de nationalité suisse nés en Suisse et ceux dont au moins un parent avait un titre de formation du degré tertiaire ont plus souvent commencé une école de formation générale ou une formation professionnelle menant à un CFC en 4 ans, alors qu'ils ont été proportionnellement moins nombreux à se diriger vers un CFC en 3 ans, une AFP ou à ne pas entamer de filière certifiante.
- Deux ans après la fin de l'école obligatoire, la part cumulée des transitions vers les formations menant à un CFC et vers les écoles de formation générale a été la même dans tout le pays, mais en Suisse romande il y a eu parité entre les filières CFC et la formation générale, tandis qu'en Suisse alémanique et romanche la première a prédominé à presque 3 contre 1. En Suisse romande, les transitions vers les AFP ont aussi été deux fois moins fréquentes qu'en Suisse alémanique et romanche, alors que la part des sortants de l'école obligatoire qui n'ont pas entamé une formation certifiante dans les deux ans a été supérieure (7,6%, contre 4,8% en Suisse alémanique et romanche). La Suisse italienne se caractérise d'une part par un taux élevé de transitions vers les formations générales (comme la Suisse romande) et d'autre part par un taux bas de non-entrées dans le degré secondaire II certifiant (comme la Suisse alémanique et romanche).
- Dans les agglomérations, les transitions vers les écoles de formation générale et les non-entrées dans une filière certifiante ont été proportionnellement plus fréquentes qu'à la campagne, tandis que dans les zones rurales, les transitions vers la formation professionnelle initiale ont été plus répandues qu'en milieu urbain.
- 75% des sortants ont débuté une formation certifiante du degré secondaire II tout de suite après leur sortie de l'école obligatoire, 16% un an plus tard et 4% deux ans plus tard. Ces proportions ont considérablement varié selon les diverses dimensions-clés d'analyse: ainsi les transitions immédiates ont été le fait de 79% des hommes, mais de 71% des femmes; de 79% des Suisses nés en Suisse, mais de 54% des étrangers nés à l'étranger; et de

⁶ CFC: certificat fédéral de capacité, AFP: attestation fédérale de formation professionnelle (cf. Abréviations).

Les nouvelles potentialités de la statistique de la formation et le programme de l'OFS «Analyses longitudinales dans le domaine de la formation»

L'introduction dans le cadre de la Loi sur l'Harmonisation des Registres du 23 juin 2006⁷ d'un identificateur unique dans les différents registres administratifs de la Confédération, des cantons et des communes relatifs aux personnes a constitué une étape cruciale pour la statistique publique suisse.

La révision partielle de l'Ordonnance sur les Relevés Statistiques du 30 juin 1993⁸ a réglé pour sa part la question des appariements. Dans le communiqué de presse du Conseil Fédéral du 18 décembre 2013, il est stipulé: «En vertu de la Loi sur la Statistique Fédérale (LSF), les données statistiques doivent être obtenues, dans les limites du possible, sans procéder à des relevés directs, mais en ayant recours aux registres existants et aux données administratives disponibles. Pour remplir cette exigence et utiliser de manière optimale les données tirées de différentes sources, il faut pouvoir les appairer. C'est le seul moyen d'alléger la charge des milieux interrogés et de créer des synergies permettant d'économiser du temps et de l'argent. En application de l'art. 14a LSF, l'ordonnance révisée règle dans quelles conditions et sous quelle forme les appariements de données sont autorisés. Une grande attention est portée dans ce contexte à la protection et à la sécurité des données»⁹. Depuis cette date, la statistique publique suisse dispose de la base juridique nécessaire pour appairer dans un but statistique les données provenant de différents relevés ou enquêtes.

Le projet «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation» a démarré en 2004 avec pour objectif principal «le développement d'un système intégré de statistiques, coordonné au niveau suisse, qui tienne compte des besoins des instances fédérales associées ou intéressées et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ce système intégré décrira l'état et l'évolution du système de formation, grâce à des données pertinentes, combinables entre elles». Il a aussi comme objectif de «décharger les personnes interrogées et créer une valeur ajoutée d'analyse en utilisant le nouveau numéro AVS (NAVS13) comme identificateur unique des élèves, des étudiants, des apprentis et du personnel des écoles»¹⁰. Dans le cadre de ce projet, le NAVS13 a été introduit dès 2010 dans la statistique du personnel des écoles et dès 2011 dans la Statistique des élèves et des étudiants (SdL). Ce développement a beaucoup élargi les possibilités d'analyses.

En 2014, le programme «Analyses longitudinales dans le domaine de la formation» a été initié dans le but de tirer parti de ces nouvelles potentialités et de répondre aux nombreuses attentes en la matière. Deux publications sont parues en 2015 sur les transitions et parcours, l'une dans le degré secondaire II, l'autre dans le degré tertiaire¹¹. La présente publication, la troisième de la série, utilise les nouvelles possibilités de couplage des relevés pour étudier pour la première fois l'ensemble des transitions à la fin de l'école obligatoire sur la base de registres exhaustifs pour toute la Suisse.

87% des sortants dont au moins un parent avait un titre d'une haute école, mais de 57% de ceux dont aucun parent n'avait de titre de formation post-obligatoire.

- 14% des sortants de 2012 ont passé par une formation transitoire; parmi eux, 12% ont ensuite accédé une formation certifiante du degré secondaire II. Ces proportions ont varié sensiblement selon le niveau d'exigences à l'école obligatoire, le statut migratoire et le niveau de formation des parents. 28% des sortants étrangers nés à l'étranger ont par exemple passé par une formation transitoire, dont 21% ont entamé ensuite une formation certifiante; à la fin de l'année 2014, les 7% restants étaient soit encore dans une formation transitoire (1%), soit absents du système de formation (6%). A l'opposé, 11% des sortants suisses nés en Suisse ont passé par une formation transitoire, dont seuls 1% n'avait pas encore entamé de formation certifiante à la fin de 2014.

Les analyses présentées traitent aussi des différences entre sortants du niveau d'exigences étendues et du niveau d'exigences élémentaires, du lien entre redoublement à la fin de l'école obligatoire et transition, des relations entre les diverses variables sociodémographiques, de la distribution entre les domaines de la formation professionnelle initiale, du passage par les semestres de motivation et de la non-entrée dans le degré secondaire II certifiant.

Toutes ces observations convergent pour donner une image très cohérente de la transition, où les divers aspects abordés se complètent mutuellement. Au-delà des disparités de définition et d'approche, ces résultats sont également largement compatibles avec ceux obtenus par les offices cantonaux et les instituts de recherche qui ont étudié cette transition sur des sous-ensembles de la population étudiée ici dans sa globalité.

Dans les prochaines années, l'allongement de la période d'analyse permettra de donner encore plus de profondeur temporelle aux transitions observées et de comparer les résultats de plusieurs cohortes de sortants, voire de déceler des évolutions dans le comportement des jeunes à la sortie de l'école obligatoire.

⁷ Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation de registres, LHR) du 23 juin 2006 (Etat le 1^{er} novembre 2015); www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052012/index.html.

⁸ Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (Ordonnance sur les relevés statistiques) du 30 juin 1993 (Etat le 1^{er} décembre 2015); www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19930224/201512010000/431_012.1.pdf.

⁹ Communiqué de presse du Conseil Fédéral du 18.12.2013; www.dfae.admin.ch/dea/fr/home/aktuell/medienmitteilungen.html/content/dea/fr/meta/news/2013/12/18/mm-br-201312182.

¹⁰ Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation: «Conception détaillée», OFS, 2008.

¹¹ OFS, 2015a et OFS, 2015b.

Introduction

La présente publication traite des parcours éducatifs des élèves scolarisés dans le système suisse de formation lorsqu'ils atteignent la fin de l'école obligatoire. Elle s'intéresse donc aux transitions scolaires des jeunes qui arrivent au terme de l'obligation de suivre l'enseignement général de base, car ils ont accompli les onze ans de scolarité requis aux termes de l'article 6 du concordat HarmoS¹².

La fin de l'école obligatoire et le passage vers le degré secondaire II constituent à la fois un moment décisif dans la trajectoire éducative des élèves et une charnière complexe dans le système de formation. Les jeunes y bifurquent vers les diverses filières certifiantes du degré secondaire II de type professionnel ou général¹³. Cette articulation est couramment appelée la transition I¹⁴.

Certains élèves ne réussissent cependant pas à poursuivre immédiatement leur formation dans une filière certifiante. Une partie d'entre eux fréquente alors l'une des formations dites transitoires, créées pour leur permettre de mieux se préparer à accéder ultérieurement au degré secondaire II. D'autres quittent au moins temporairement le système éducatif formel, éventuellement pour suivre une formation de courte durée non incluse dans l'univers de la Statistique suisse des élèves et des étudiants (SdL)¹⁵ ou participer à une mesure d'insertion professionnelle comme un semestre de motivation (SeMo).

Dans ce contexte, les questions suivantes se posent en particulier:

- Quel est le profil des sortants de l'école obligatoire?
- Comment se distribuent-ils entre les diverses filières certifiantes du degré secondaire II et les domaines de la formation professionnelles initiale?
- Cette répartition varie-t-elle selon la situation à la fin de l'école obligatoire, le sexe, le statut migratoire, l'origine sociale, la région linguistique ou le type de commune?
- Quels sont les délais de transition, c'est-à-dire après combien de temps les sortants de l'école obligatoire accèdent-ils à une filière certifiante du degré secondaire II?
- Combien passent par une formation transitoire ou un semestre de motivation? Comment se caractérisent-ils et que font-ils ensuite?
- Quelles sont les particularités des sortants de l'école obligatoire qui n'ont pas débuté une formation certifiante du degré secondaire II?

¹² Cf www.edk.ch/dyn/11737.php.

¹³ Formation professionnelle initiale préparant à une AFP ou un CFC, école de culture générale (ECG) ou école de maturité gymnasiale (EMG).

¹⁴ La transition II se réfère quant à elle au passage d'une formation achevée du degré secondaire II au marché du travail ou à une formation du degré tertiaire.

¹⁵ Pour une description détaillée, cf. chapitre 1.1.

Pour y répondre, cette publication tire parti de l'introduction dans la SdL de l'identificateur individuel commun aux différents registres de l'administration fédérale relatifs aux personnes, le NAVS13¹⁶. Son exploitation permet de surmonter les limitations passées des statistiques, puisqu'il peut être utilisé pour:

- chaîner les relevés successifs de la SdL pour connaître les transitions des élèves au sein du système de formation (y compris au-delà des frontières cantonales);
- coupler ces informations avec celles de la Statistique de la population et des ménages (STATPOP) pour caractériser le statut migratoire des élèves et repérer leur éventuelle sortie du territoire national;
- relier ces éléments au Relevé structurel (RS) pour déterminer le niveau de formation des parents des élèves, de manière à contextualiser les transitions observées en fonction de l'origine sociale;
- y ajouter enfin les données du Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA) pour détecter les passages par un semestre de motivation (SeMo).

L'exploitation de ces nouvelles potentialités permet d'éclairer la transition I de façon détaillée. Ainsi cette publication analyse pour la première fois les parcours des quelque 83'000 jeunes sortis en 2012 de l'école obligatoire:

- le chapitre 1 définit la population étudiée et commente les six dimensions-clés retenues pour les analyses;
- le chapitre 2 décrit les caractéristiques de la cohorte des sortants de 2012, en particulier en termes de statut migratoire et d'origine sociale;
- les chapitres 3 et 4 inspectent les transitions observées jusqu'en 2014 selon les six dimensions-clés d'analyse;
- la durée des transitions (immédiates ou différées) fait l'objet du chapitre 5;
- au chapitre 6, ce sont les transitions entre années successives qui sont examinées,
- tandis que le chapitre 7 est consacré aux passages par les formations transitoires et les semestres de motivation (SeMo);
- enfin le chapitre 8 traite des jeunes qui n'ont pas encore accédé à une filière certifiante du degré secondaire II deux ans après être sortis de l'école obligatoire.

Une conclusion et une série d'annexes de nature plus technique complètent ce panorama. Tous les graphiques et les tableaux de la publication sont disponibles sur Internet à l'adresse www.labb.bfs.admin.ch.

¹⁶ Disponible dans la SdL dès l'année scolaire 2011/12. Pour une analyse du degré de couverture atteint, cf. annexe A.4.

1 Population et dimensions d'analyse

1.1 Population d'analyse

La population primaire d'analyse englobe tous les élèves âgés de 13 à 20 ans¹⁷ relevés de 2011 à 2014¹⁸ dans la Statistique suisse des élèves et des étudiants (SdL) qui étaient:

- à l'école obligatoire:
 - au degré secondaire I ou
 - dans l'enseignement spécialisé,
- dans une formation transitoire ou
- dans une formation certifiante du degré secondaire II:
 - dans une formation professionnelle initiale (FPI) préparant à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou à un certificat fédéral de capacité (CFC)¹⁹ ou
 - dans une école de formation générale, à savoir une école de culture générale (ECG) ou une école de maturité gymnasiale (EMG).

Le détail des définitions employées pour décrire le système de formation se trouve à l'annexe A.1.

Sont exclus des analyses les élèves qui²⁰:

- ne faisaient initialement pas partie de la population résidente permanente de la Suisse,
- suivaient un programme étranger à l'école obligatoire ou
- ont quitté la Suisse sans être entrés dans une formation certifiante du degré secondaire II²¹.

La SdL relève l'ensemble des écoles situées en Suisse (sauf les hautes écoles) et toutes les personnes qui y suivent un programme de formation d'une durée équivalente à au moins un semestre à plein temps, composé de plusieurs cours ou branches et visant un but bien défini. La scolarité obligatoire est définie conformément au concordat HarmoS, si bien que le degré secondaire I correspond aux années de programme 9 à 11. Faute d'une classification fine dans la SdL qui rendrait possible une analyse détaillée, l'enseignement spécialisé regroupe actuellement un ensemble hétérogène de programmes qui s'adressent pour certains aux élèves souffrant d'un handicap (pédagogie spécialisée) et pour d'autres aux immigrés récents en âge scolaire (classes d'intégration). A ce stade, les résultats le concernant ne permettent donc pas de tirer des conclusions définitives sur des sous-populations précises²².

Les élèves ainsi sélectionnés sont un peu plus de 600 000 par année. Un grand nombre d'entre eux n'est soit pas encore, soit plus concerné par la transition de l'école obligatoire au degré secondaire II, mais seule l'analyse de leurs parcours permet de le savoir. En effet les transitions ne se font pas que de la 11^e année du degré secondaire I vers la 1^{re} année du degré secondaire II; en particulier certains élèves quittent l'école obligatoire avant d'avoir atteint la 11^e année²³.

Puisque l'entrée dans la scolarité se fait à 4 ans révolus (cf. annexe A.1), les élèves qui ont accompli 11 ans d'école sont âgés d'au moins 15 ans. Ceux qui n'ont pas pris de retard, mais ont au contraire de l'avance pour avoir «sauté» une ou plusieurs années, peuvent par contre terminer la 11^e année de programme avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. Pour ces raisons, dans cette publication ne sont considérés comme sortants que des élèves qui soit sont issus de la 11^e année, soit ont 15 ans ou plus.

Une cohorte de sortants de l'école obligatoire, identifiés sur la base du couplage de plusieurs années successives de la SdL, **compte environ 83 000 élèves.**

¹⁷ Calculé au 31 décembre 2012. Ces limites servent à exclure les élèves qui ne sont soit pas encore soit plus concernés par la transition I. La limite inférieure s'applique notamment aux élèves de l'enseignement spécialisé qui, dans la SdL, n'est pas découpé en années de programme permettant de distinguer le degré secondaire I du degré primaire. La limite supérieure s'applique notamment aux élèves effectuant une deuxième formation du degré secondaire II qui, dans la SdL, ne sont pas différenciables des élèves en transition.

¹⁸ 2011: première année où l'identificateur individuel NAVS13 a été relevé dans la SdL; 2014: dernière année pour laquelle les données de la SdL sont disponibles au moment de l'élaboration de la publication.

¹⁹ Pour alléger le texte, le raccourci «transition vers une AFP/un CFC» sera parfois utilisé à la place de «transition vers une FPI préparant à une AFP/un CFC».

²⁰ Ces critères se justifient par le fait que les élèves en question ont des parcours scolaires différents de ceux plus étroitement liés au système suisse de formation et ne fournissent donc aucune information pertinente sur la manière dont se déroule la transition. Leur inclusion risquerait de biaiser les résultats des analyses et de conduire à des conclusions erronées (cf. annexe A.4).

²¹ La proportion des élèves sélectionnés qui sortent du pays avant d'avoir accompli la transition I est à la fois faible et stable (environ 0,7%); elle ne dépend pas de la formation ou de l'année de programme suivie, mais de flux d'émigration qui ne sont pas liés au système de formation.

²² Cette situation devrait évoluer prochainement avec l'introduction d'une caractérisation détaillée selon le concept «Statistique de la pédagogie spécialisée» dans le cadre du projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation».

²³ L'école obligatoire dure normalement 11 ans (en incluant ce qui, avant le concordat HarmoS, s'appelait l'école enfantine ou le degré préscolaire). Principalement en raison d'un redoublement, 11 ans après le début de leur scolarité, certains élèves terminent non pas la 11^e année de programme, mais la 10^e. Comme ils ont accompli les 11 ans d'école requis, ils ont le droit de quitter l'enseignement obligatoire. Certains en sortent donc à l'issue de la 10^e année de programme (alors que d'autres poursuivent leur formation en y accomplissant la 11^e année même s'ils n'y sont pas astreints).

Est défini comme **sortant** tout élève enregistré l'année précédente pour la dernière fois à l'école obligatoire. Ainsi les sortants de 2012 sont les élèves qui ont été relevés en 2011 au degré secondaire I ou dans l'enseignement spécialisé et qui n'y ont plus été relevés depuis. Les années suivantes (ici de 2012 à 2014), ils peuvent avoir débuté une formation certifiante du degré secondaire II (donc accompli la transition I), avoir fréquenté une formation transitoire (ou un semestre de motivation) ou être absents du système de formation (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été relevés dans la SdL, bien qu'ils soient toujours en Suisse selon la Statistique de la population et des ménages STATPOP).

1.2 Dimensions d'analyse

Dans cette publication, la transition vers le degré secondaire II certifiant est analysée selon une perspective structurelle et sociologique axée sur la description du contexte dans lequel elle se déroule. Si les registres exploités ne disent rien des compétences acquises par les élèves ni ne renseignent sur les facteurs d'ordre psychologique intervenant à ce stade, ils offrent par contre l'avantage d'une couverture complète de l'univers observé (tous les élèves concernés sont inclus) et les données à disposition à travers le couplage de divers registres et enquêtes permettent d'analyser en détail différents aspects de la transition.

Six dimensions-clés sont systématiquement analysées dans cette publication: la situation à la fin de l'école obligatoire, le sexe, le statut migratoire, le niveau de formation des parents, la région linguistique et le type de commune. L'annexe A.5 mentionne les sources utilisées pour chacune d'elles et la manière dont elles ont été construites. Voici succinctement en quoi elles sont importantes dans le contexte de la transition I.

Situation à la fin de l'école obligatoire: type d'enseignement, niveau d'exigences, année de programme et pré-transition

Avant la transition I, les parcours scolaires comprennent en général une première sélection qui a fréquemment des répercussions significatives sur la suite des trajectoires suivies. Dans la plupart des cantons, les élèves du degré secondaire I sont en effet répartis entre divers niveaux d'exigences en fonction de leurs résultats et d'autres facteurs comme les souhaits de leurs parents ou l'évaluation de leurs enseignants.

Le nombre d'options à disposition dépend du système cantonal en vigueur. Au niveau suisse, la SdL distingue deux niveaux – les exigences étendues et les exigences élémentaires – définis soit pour des classes entières lorsqu'elles sont homogènes, soit individuellement quand il s'agit de cours à niveaux. Certains cantons

ne connaissant pas un tel système d'orientation ou n'ayant pas été en mesure de livrer cette information, une partie des élèves sont classés comme «sans distinction de niveau»²⁴.

Dans tous les cantons, il s'y ajoute le fait qu'un certain nombre de jeunes ne suit pas l'école régulière, mais un enseignement spécialisé en raison d'un handicap ou d'une lacune, comme par exemple lorsqu'un élève souffre d'une incapacité ou d'un trouble qui l'empêche de suivre l'enseignement en classe ou qu'un jeune allophone arrive en Suisse en âge scolaire sans assez maîtriser la langue locale. Ainsi les sortants issus de l'enseignement spécialisé forment une catégorie hétérogène. Leurs perspectives d'entrée dans le degré secondaire II certifiant sont inégales, mais difficiles à évaluer, puisque l'enseignement spécialisé n'est actuellement pas structuré plus précisément dans la SdL. Cette situation devrait évoluer prochainement avec la mise en œuvre du concept «Statistique de la pédagogie spécialisée» dans le cadre du projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation»²⁵.

Le niveau d'exigences à l'école obligatoire est un critère important pour la transition I, parce qu'il détermine l'éventail des formations certifiantes auxquelles l'élève peut accéder au degré secondaire II, éventuellement moyennant un examen d'admission additionnel. Dans ce sens, l'orientation des élèves dès le degré secondaire I constitue une sélection précoce dans le système de formation. Alors que seules les formations intellectuellement les moins exigeantes peuvent être directement abordées depuis le niveau d'exigences élémentaires, l'enseignement avec exigences étendues donne accès à toutes les formations (Glauser, 2015). Cette différence se manifeste non seulement dans le choix entre filière générale et filière professionnelle (Meyer, Stalder et Matter, 2003), mais aussi dans celui d'une formation préparant à un CFC (Moser, 2004). Meyer (2011) a montré qu'à parité de performance, la probabilité d'entamer une formation post-obligatoire intellectuellement exigeante est deux à quatre fois supérieure pour les jeunes issus des exigences étendues du degré secondaire I que pour ceux issus des exigences élémentaires.

Outre le type d'enseignement (régulier ou spécialisé) et le niveau d'exigences (élémentaires ou étendues), la dernière année de programme suivie à l'école obligatoire peut être un critère d'analyse de la transition I. Formellement, la sortie de l'école obligatoire a lieu à l'issue de la 11^e année (HarmoS); néanmoins des élèves qui terminent la 10^e année à l'âge de 15 ans peuvent être libérés de la scolarité obligatoire. La prise en compte dans les analyses de ces sorties précoces, permet de s'intéresser à cette catégorie d'élèves potentiellement à risques en ce qui concerne leur trajectoire éducative future.

²⁴ Dans l'ensemble, 5,7% des sortants de 2012 sont issus de cette «3^e voie»; 44% d'entre eux ont terminé l'école obligatoire dans le canton du Valais (VS), où ils représentent 66% des sortants. Etant donné que leur classification est due à la spécificité de certaines données cantonales plutôt qu'à une véritable alternative en termes de niveau d'exigences, ils ne sont généralement pas illustrés séparément sur les graphiques de cette publication (mais ils sont toujours inclus dans le total des sortants).

²⁵ Le graphique G.2.1 montre que parmi les sortants de l'enseignement spécialisé, 58% sont des Suisses nés en Suisse. Dans leur cas, une méconnaissance de la langue est peu probable, alors que pour une partie des 19% qui sont des étrangers nés à l'étranger, ce facteur explique sans doute leur présence dans l'enseignement spécialisé plutôt que régulier.

Un dernier critère est introduit dans certaines analyses (section 4.2): la trajectoire des élèves un an avant leur sortie de l'école obligatoire (pré-transition). Il distingue les élèves qui ont été promus (typiquement de la 10^e à la 11^e année) et ceux qui ont répété l'année de programme (typiquement la 11^e). Dans certains cas en effet, la répétition de la dernière année, en particulier si elle est doublée d'un passage des exigences élémentaires aux exigences étendues, peut être un choix délibéré de l'élève destiné à lui ouvrir l'accès à une palette plus large de filières certifiantes du degré secondaire II, ce qui pourrait se traduire par un éventail de transitions différent.

Sexe

Jeunes filles et jeunes gens se répartissent de façon différente dans les diverses filières du degré secondaire II certifiant. La recherche sur le sujet a notamment mis en évidence que les femmes font plus souvent que les hommes une transition différée et s'orientent davantage vers une formation générale plutôt que professionnelle (OFS/TREE, 2003). Des différences ont aussi été relevées au sein de cette dernière: tandis que les jeunes gens s'orientent vers une palette de formations plus large, les jeunes filles choisissent majoritairement des professions du domaine des services (CSRE, 2010; Keller et Moser, 2013).

Statut migratoire

Le statut migratoire, compris dans cette publication comme la répartition des élèves selon leur nationalité et leur lieu de naissance, joue un rôle important pour au moins trois raisons. Premièrement, les élèves étrangers ou nés à l'étranger peuvent être moins bien dotés que les élèves suisses ou nés en Suisse en termes de ressources qui font partie du capital culturel incorporé, comme par exemple les compétences linguistiques nécessaires à accéder à certaines formations certifiantes du degré secondaire II (Hupka et al., 2011). Deuxièmement, ils peuvent être moins familiers avec le système suisse de formation (Ambühl-Christen et al. 2000). Troisièmement le statut migratoire est souvent associé à la diversité et à la densité des réseaux sociaux, ce qui peut mettre les populations étrangères ou d'origine étrangère en position de désavantage lors de la recherche d'une place d'apprentissage (Diehl et al., 2009).

Niveau de formation des parents

Différents mécanismes lient le niveau de formation des parents aux choix des élèves et aux transitions qu'ils effectuent dans le système de formation. D'une part le niveau de formation des parents peut influencer les aspirations de leurs enfants et donc le type de formation qu'ils choisissent (Bourdieu et Passeron, 1970). D'autre part les élèves dont les parents ont un capital culturel élevé sont avantagés dans la mesure où ils bénéficient de compétences accrues et de meilleures dispositions en vue de leur

réussite scolaire (Bourdieu et Passeron, 1970). Troisièmement le coût d'entamer une formation générale plutôt que professionnelle peut être perçu comme trop élevé par les élèves dont les parents n'ont pas de formation post-obligatoire, puisque les bénéfices matériels d'une formation longue ne se réalisent que sur le long terme (Boudon, 1973; Breen and Goldthorpe, 1997). Enfin les enfants de parents de niveau de formation plus élevé disposent de compétences sociales plus développées et de réseaux sociaux plus larges, ce qui leur donne un avantage lors de la recherche d'une place d'apprentissage (Schmitt et Storni, 2004).

Région linguistique

Tant le degré secondaire I que le degré secondaire II sont organisés au niveau cantonal. La structure et l'offre du système de formation dépendent donc de facteurs territoriaux, ce qui a un impact sur l'orientation des élèves vers les différentes filières de formation générale et professionnelle. Ainsi pas toutes les formations post-obligatoires ne sont disponibles dans tous les cantons, ce qui peut impliquer pour les élèves des coûts liés aux déplacements pour suivre certains enseignements. Il existe en outre des différences concernant l'offre de formation entre régions linguistiques. Typiquement la formation professionnelle initiale est plus répandue en Suisse alémanique et romanche, tandis que la formation générale est plus courante en Suisse latine.

Type de commune

Alors que les établissements scolaires de l'école obligatoire sont disséminés sur l'ensemble du territoire, les écoles du degré secondaire II sont davantage concentrées dans des endroits bien desservis par les transports publics, comme les agglomérations. L'emplacement du domicile de l'élève lui permet donc d'accéder plus ou moins facilement à certaines offres de formation. Le profil économique des régions et les structures du marché du travail, voire la situation conjoncturelle, influencent également les opportunités de formation. Dans cette publication, la dimension spatiale est analysée par le biais du degré d'urbanité ou de ruralité de la commune de domicile de l'élève.

2 Caractéristiques des sortants de l'école obligatoire

Ce chapitre analyse les caractéristiques des sortants de l'école obligatoire de 2012, c'est-à-dire des élèves qui ont été enregistrés²⁶ pour la dernière fois durant l'année scolaire 2011/12 au degré secondaire I ou dans l'enseignement spécialisé et qui résident toujours en Suisse à la fin de 2014, qu'ils aient entre-temps accédé au degré secondaire II certifiant ou non. La typologie utilisée pour classer leur situation de départ combine le type d'enseignement (régulier ou spécialisé), l'année de programme (11^e ou 10^e) et le niveau d'exigences (étendues ou élémentaires) qu'ils ont fréquenté durant l'année scolaire 2011/12.

93% des sortants de l'école obligatoire provenaient de la 11^e année du degré secondaire I, 2% de la 10^e année et 4% de l'enseignement spécialisé²⁷. Leur âge moyen au 30 juin était de 15,9 ans pour ceux issus de l'enseignement régulier et de 16,8 ans pour ceux de l'enseignement spécialisé.

Notes valables pour les graphiques et tableaux de toute la publication:

- 5,7% des sortants de 2012 sont issus du degré secondaire I «sans distinction de niveau»; cette classification étant due à la spécificité de certaines données cantonales plutôt qu'à une véritable alternative en termes de niveau d'exigences, ils ne sont pas illustrés séparément sur les graphiques;
- 0,8% des sortants de 2012 sont issus de la 10^e année du degré secondaire I avec exigences étendues; comme ils présentent des configurations atypiques en termes de composition migratoire et de niveau de formation des parents, de même que des parcours scolaires inhabituels, ils ne sont pas illustrés séparément sur les graphiques;
- 4,3% des sortants de 2012 sont issus de l'enseignement spécialisé; s'agissant d'une catégorie hétérogène (élèves souffrant d'un handicap nécessitant une pédagogie spécialisée d'une part, classes d'intégration de jeunes étrangers récemment immigrés d'autre part) qui n'est actuellement pas structurée plus précisément, les résultats le concernant ne permettent pas de tirer des conclusions définitives sur des sous-populations précises.

Toutes les catégories sont toujours incluses le total des sortants.

²⁶ Source: Statistique des élèves et des étudiants (SdL).

²⁷ Du au fait que la plupart des pourcentages sont exprimés sans chiffre après la virgule (arrondis au point de pourcent), leur somme peut légèrement s'écarter de 100%. Cette remarque s'applique à l'ensemble de la publication (texte, graphiques et tableaux).

2.1 Répartition des sortants selon le statut migratoire

Le graphique G.2.1 montre la répartition des sortants de 2012 des diverses catégories de sortant de l'école obligatoire par statut migratoire²⁸. Il révèle de fortes disparités, notamment:

- Si globalement 18% des sortants de 2012 sont de nationalité étrangère, cette proportion atteint 12% pour les sortants de la 11^e année avec exigences étendues, 28% pour ceux de la 11^e année avec exigences élémentaires, 33% pour ceux de la 10^e année avec exigences élémentaires et 39% pour ceux de l'enseignement spécialisé.
- Parmi les 12% d'étrangers sortis de la 11^e année avec exigences étendues, quatre sur dix sont nés en Suisse ou dans un pays de l'UE-15 sans le Sud²⁹, soit une proportion environ deux fois supérieure à celle observée parmi les 28% d'étrangers sortis de la 11^e année avec exigences élémentaires et les 32% d'étrangers sortis de la 10^e année avec exigences élémentaires.

- Parmi les 28% d'étrangers sortis de la 11^e année avec exigences élémentaires et les 33% d'étrangers sortis de la 10^e année avec exigences élémentaires, six à sept sur dix sont issus des vagues migratoires des décennies 1950 et 1960 en provenance d'Italie ou d'Espagne et des décennies 1980 et 1990 en provenance du Portugal, de Turquie ou d'un Etat des Balkans³⁰, soit une proportion environ une fois et demie supérieure à celle observée parmi les 12% d'étrangers sortis de la 11^e année avec exigences étendues.
- Parmi les 39% d'étrangers sortis de l'enseignement spécialisé, deux sur dix proviennent d'un pays n'appartenant ni à l'UE-15, ni à la Turquie, ni aux Balkans, soit une proportion environ une fois et demie supérieure à celle observée dans les autres catégories de sortants. Ceci s'explique entre autres par le fait que les classes d'intégration des jeunes allophones, où ils ont la possibilité de combler leurs lacunes linguistiques, font partie de cette catégorie³¹.

Répartition des sortants de l'école obligatoire selon le statut migratoire

Sortants de 2012 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire, en %

G 2.1



Les catégories «Sans distinction de niveau» et «10^e année exigences étendues» ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total. Les élèves pour lesquels le statut migratoire n'est pas disponible ne sont pas considérés dans ce graphique.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

²⁸ L'annexe A.5 présente la construction des différentes variables d'analyse. Pour le statut migratoire, elle décrit et commente la répartition par groupes de pays (avec énumération des Etats concernés) des sortants de l'école obligatoire de nationalité étrangère (graphique GA.1). Cette répartition reflète les changements intervenus dans les courants migratoires qui ont atteint la Suisse ces dernières décennies et influence leur composition selon le niveau de formation des parents (graphique GA.2).

²⁹ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

³⁰ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie.

³¹ Au côté des personnes souffrant d'un handicap ou d'un trouble qui les empêche de suivre l'enseignement régulier. L'enseignement spécialisé constitue ainsi une catégorie hétérogène qui n'est actuellement pas structurée plus précisément, si bien que les résultats le concernant ne permettent pas de tirer des conclusions définitives sur des sous-populations précises.

2.2 Répartition des sortants selon le niveau de formation des parents

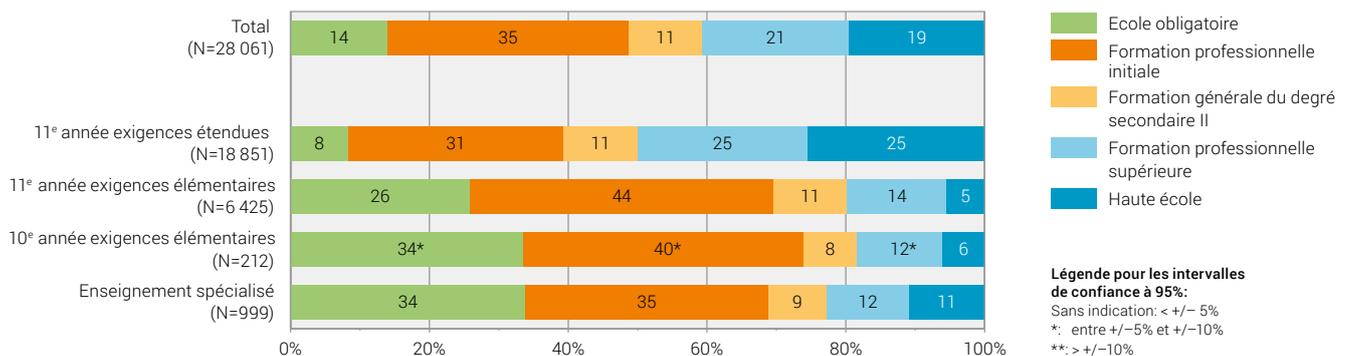
Le graphique G.2.2 montre la répartition des sortants de 2012 à 2014 des diverses catégories par niveau de formation des parents³². Il révèle de fortes associations, notamment:

- 50% des sortants de la 11^e année avec exigences étendues ont au moins un parent qui possède un titre du degré tertiaire (25% hautes écoles + 25% formation professionnelle supérieure). Ce pourcentage n'atteint pas la moitié de cette valeur pour les autres catégories de sortants.
- 26% des sortants de la 11^e année avec exigences élémentaires ont des parents ne disposant d'aucun titre de formation post-obligatoire. Ce pourcentage atteint même 34% pour les sortants de la 10^e année avec exigences élémentaires et de l'enseignement spécialisé. Il ne vaut par contre que 8% pour les sortants de la 11^e année avec exigences étendues.

Répartition des sortants de l'école obligatoire selon le niveau de formation des parents

Sortants de 2012 à 2014 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire, en %

G 2.2



Les catégories «Sans distinction de niveau» et «10^e année exigences étendues» ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total. Les élèves pour lesquels le niveau de formation des parents n'est pas disponible ne sont pas considérés dans ce graphique. Dû à l'appariement avec le RS, ce graphique se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

³² Comme le niveau de formation des parents est tiré du Relevé structurel (RS), qui est une enquête par échantillonnage (cf. annexe A.5), les élèves pour lesquels cette information est disponible constituent un sous-ensemble de la cohorte des sortants de 2012, correspondant ici à quelque 11% des effectifs. Il en résulte que les pourcentages obtenus pour chaque catégorie sont grevés de marges d'incertitude, signalées ici à l'aide d'astérisques qui caractérisent les intervalles de confiance découlant de la taille de l'échantillon. Pour réduire ces incertitudes, ayant vérifié que la composition des sortants n'a pas évolué entre 2012 et 2014, le graphique est basé sur trois cohortes successives. Les effectifs non pondérés qui en découlent équivalent alors à environ 33% de la cohorte des sortants de 2012.

3 La transition vers le degré secondaire II certifiant

Ce chapitre traite de la transition des sortants de 2012 vers le degré secondaire II certifiant, dont la répartition a été commentée au chapitre précédent. Il décrit la destination des élèves relevés pour la dernière fois à l'école obligatoire en 2011/12 lors de leur première apparition dans une formation certifiante du degré secondaire II³³. La période d'observation comprend les années scolaires 2012/13, 2013/14 et 2014/15. La durée de la transition et d'éventuelles étapes intercalaires (formations transitoires ou semestres de motivation) sont décrites aux chapitres 5 et 7.

Les élèves qui n'ont pas encore accédé au degré secondaire II certifiant deux ans après leur sortie de l'école obligatoire sont inclus dans les analyses pour autant qu'ils soient toujours en Suisse à la fin de la période d'observation³⁴. Ceci permet d'examiner les parcours éducatifs au sein du système suisse de formation sans qu'ils soient affectés par les mouvements de population au-delà des frontières nationales.

3.1 Le contexte de la transition

Les conditions d'admission aux formations certifiantes du degré secondaire II sont fixées au niveau cantonal en fonction du niveau d'exigences suivi et des résultats scolaires obtenus par les élèves à l'école obligatoire. L'accès aux formations générales est habituellement réservé aux élèves issus du niveau d'exigences étendues du degré secondaire I (CSRE, 2014). En Suisse alémanique, la voie qui mène à la maturité gymnasiale s'étend souvent sur six ans, dont deux années pré-gymnasiales qui se déroulent pendant le degré secondaire I. A cela s'ajoute, selon le canton, que l'admission au gymnase peut dépendre des résultats d'un examen spécifique à la fin de la scolarité obligatoire, des notes obtenues au cours des dernières années scolaires ou encore des recommandations des enseignants (Eberle et Brüggelbrock, 2013).

De par son caractère le plus souvent dual, l'accès à la formation professionnelle initiale dépend pour sa part fréquemment de facteurs externes au système de formation. Au niveau macro, la disponibilité de places d'apprentissage dépend de la situation économique et des perspectives sur le marché du travail, qui influencent la disposition des entreprises à offrir de telles places. Au niveau micro, l'accès à une place d'apprentissage dépend de facteurs tels que le capital social et culturel de l'élève ou de tests

menés par les entreprises formatrices pour évaluer les aptitudes des candidats selon leurs propres critères. Hupka et al. (2011) ont montré qu'elles accordent une grande importance à certaines compétences sociales qui ne s'acquièrent pas tant à l'école, mais sont plutôt transmises par le milieu familial.

Comme les opportunités d'obtenir une place d'apprentissage dépendent, entre autres facteurs, des réseaux sociaux disponibles au sein des familles, elles sont inégalement réparties entre groupes. Ainsi les élèves nés à l'étranger ou issus de milieux défavorisés peuvent manquer des ressources ou des compétences linguistiques qui leur ouvriraient l'accès à certaines formations (Hupka et al., 2011). Pour leur part, les entreprises peuvent aussi avoir des préférences quant à l'attribution de places d'apprentissage, par exemple sur la base de certaines caractéristiques des candidats.

3.2 La transition selon les différentes dimensions d'analyse

Le graphique G3.1 montre si les sortants de l'école obligatoire de 2012 ont commencé une formation certifiante du degré secondaire II jusqu'en 2014 et si oui laquelle en premier lieu. Tous les commentaires de cette section s'y réfèrent. Après un bref aperçu général, les six dimensions d'analyse y sont traitées séparément. Dans la prochaine section, elles seront comparées par le biais de régressions logistiques.

Vue d'ensemble de la transition

95% des sortants de 2012 ont accédé dans les deux ans au degré secondaire II certifiant, 65% dans une formation professionnelle initiale (CFC en 4 ans 16%, CFC en 3 ans 45% et AFP 5%) et 29% dans une formation générale (EMG 24% et ECG 5%). 5,4% des sortants de 2012 n'ont par contre pas encore entamé de formation certifiante du degré secondaire II en 2014, soit deux ans après avoir quitté l'école obligatoire³⁵.

³³ Source: Statistique des élèves et des étudiants (SdL).

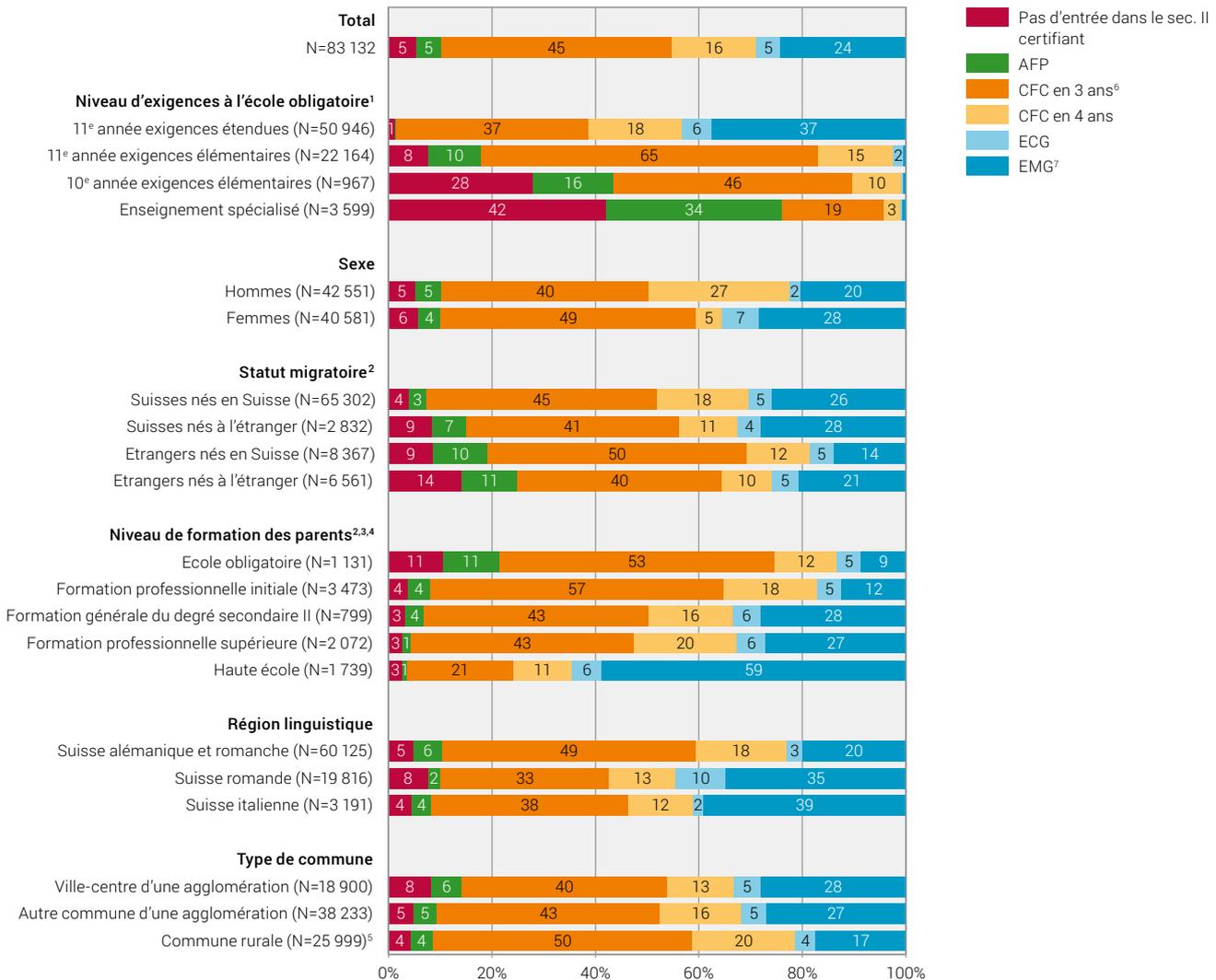
³⁴ C'est-à-dire pour autant qu'ils n'aient pas quitté le pays durant ces années (autrement dit qu'ils figurent dans la statistique suisse de la population STATPOP toutes les années d'observation).

³⁵ Il se peut cependant que certains d'entre eux aient entamé une formation non recensée dans la SdL, par exemple auprès d'un institut privé dont l'offre ne correspond pas au périmètre relevé (module complémentaire ou formation continue) ou alors dans une région limitrophe d'un pays frontalier (les cursus suivis à l'étranger n'étant pas inclus dans la SdL).

Vue d'ensemble de la transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant

Sortants de 2012: première entrée jusqu'en 2014 selon les dimensions-clés d'analyse, en %

G 3.1



¹ Les catégories «Sans distinction de niveau» et «10^e année exigences étendues» ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total.

² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

³ Dû à l'appariement avec le RS, cette dimension se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

⁴ Toutes les valeurs relatives à cette dimension présentent un niveau d'incertitude < +/-5%.

⁵ Avec la catégorie «Ville isolée».

⁶ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

⁷ Avec les autres écoles de formation générale.

La transition selon la situation à la fin de l'école obligatoire

Les sortants de la 11^e année avec exigences étendues se sont principalement distribués comme suit: 37% ont entrepris une formation gymnasiale et autant une formation professionnelle initiale menant à un CFC en 3 ans; à la fin de 2014, seuls 1,2% n'avaient pas encore débuté une formation certifiante du degré secondaire II.

Parmi les sortants de la 11^e année avec exigences élémentaires, 65% se sont dirigés vers un CFC en 3 ans et à peine 2,4% vers une formation générale (le plus souvent une ECG, l'accès aux EMG leur étant en principe fermé); fin 2014, ils étaient 7,7% (soit proportionnellement 6 fois plus que leurs camarades des exigences étendues) à ne pas être entrés dans le degré secondaire II certifiant³⁶.

Le risque de ne pas accéder à une formation certifiante du degré secondaire II dans les deux ans est encore largement supérieur pour les sortants de la 10^e année: il a atteint 28% pour les exigences élémentaires³⁷.

Parmi les sortants de l'enseignement spécialisé, ceux qui n'ont pas entamé de formation certifiante du degré secondaire II dans les deux ans et ceux qui se sont dirigés vers une formation professionnelle initiale préparant à une AFP prédominent avec respectivement 42% et 34%³⁸.

On constate donc une forme de précarité associée à la situation à la fin de l'école obligatoire. La proportion de sortants n'ayant pas accompli la transition dans les 2 ans a été inversement liée au niveau d'exigences.

Une analyse comparée plus détaillée entre les niveaux d'exigences étendues et élémentaires fait l'objet de la section 4.1.

La transition selon le sexe

Il existe à la fois des similarités et des différences marquées dans les transitions vers le degré secondaire II certifiant en fonction du sexe. La principale similarité concerne les absences du système de formation: deux ans après être sortis de l'école obligatoire, à peu près la même proportion (5,2% d'hommes et 5,7% de femmes) n'ont pas encore entamé une formation certifiante du degré secondaire II. Les différences proviennent de la répartition des sortants entre les diverses filières abordées:

- 35% des femmes, mais 22% des hommes ont transité vers une formation générale (EMG: respectivement 28% et 20%, ECG 7% et 2%);

- à l'opposé, 27% des hommes, mais seulement 5% des femmes ont débuté une formation professionnelle initiale menant à un CFC en 4 ans;
- les femmes ont opté un peu plus souvent que les hommes pour un CFC en 3 ans (49% vs 40%) et il n'y a quasiment pas de différence entre sexes pour les AFP (environ 5%).

La transition selon le statut migratoire

La transition I présente aussi d'importantes différences en fonction du statut migratoire.

96% des sortants suisses nés en Suisse accèdent dans les deux ans après la fin de l'école obligatoire à une formation certifiante du degré secondaire II, un taux de transition nettement plus élevé que pour les autres catégories. Si la filière CFC en 3 ans est celle qu'ils suivent le plus souvent (45%), ils constituent le groupe qui transite le plus fréquemment vers un CFC en 4 ans (18%). Avec les sortants suisses nés à l'étranger, ils sont aussi proportionnellement les plus nombreux à entamer une EMG (26%). Ces derniers ont cependant un taux de nonaccès au degré secondaire II certifiant deux fois supérieur.

Les sortants étrangers nés en Suisse ont aussi un taux de nonaccès de 9%, mais ils sont proportionnellement plus nombreux à se diriger vers un CFC en 3 ans (50%) ou une AFP (10%).

Quant aux sortants étrangers nés à l'étranger, ils sont 14% à ne pas avoir réalisé la transition I deux ans après la fin de l'école obligatoire. Cette population présente aussi un taux de transition vers les formations conduisant à un CFC en 3 ans (40%) inférieur à celui des autres catégories.

Les sortants étrangers nés à l'étranger transitent par contre plus souvent (21%) vers une EMG que les sortants étrangers nés en Suisse (14%), constat sans doute lié au changement de composition des flux migratoires, les vagues d'immigration les plus récentes comprenant plus de personnes actives disposant d'une formation de niveau tertiaire (cf. annexe A.5). Cattaneo et Wolter (2012) ont en effet montré que la mise en œuvre des accords sur la libre circulation avec l'UE a résulté en une proportion accrue d'enfants de parents hautement qualifiés. Ce résultat est corroboré ici par le fait que les sortants étrangers nés à l'étranger qui transitent vers une EMG proviennent d'un ménage dont les parents ont très souvent un titre du degré tertiaire (77%³⁹, soit supérieur au taux des Suisses nés en Suisse). Si l'on approfondit l'analyse en s'intéressant aux groupes de nationalités, pour les ressortissants de l'UE-15 sans le Sud⁴⁰, le taux de passage vers une EMG s'élève à 44%, tandis qu'il n'atteint que 7% pour les sortants issus du Portugal, de Turquie ou d'un Etat des Balkans⁴¹.

Un autre facteur qui explique que les sortants étrangers nés à l'étranger s'orientent assez fréquemment vers une EMG tient au fait que la transférabilité des connaissances transmises par les formations générales à d'autres contextes nationaux est perçue

³⁶ Les transitions des sortants issus du degré secondaire I «sans distinction de niveau» ne sont pas illustrées séparément sur les graphiques (cf. l'encadré au début du chapitre 2).

³⁷ Les transitions des sortants issus de la 10^e année du degré secondaire I avec exigences étendues ne sont pas non plus illustrées séparément (cf. l'encadré au début du chapitre 2).

³⁸ L'enseignement spécialisé constitue une catégorie hétérogène, si bien que les résultats le concernant ne permettent pas de tirer des conclusions définitives sur des sous-populations précises (cf. l'encadré au début du chapitre 2).

³⁹ La largeur de l'intervalle de confiance à 95% est estimée à +/-7%.

⁴⁰ UE-15 sans Italie, Espagne, Portugal et Grèce, c'est-à-dire: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède (cf. annexe A.5).

⁴¹ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie.

comme plus élevée que pour la formation professionnelle initiale (Jonsson et Rudolphi, 2011). Comme la mobilité géographique des élèves nés à l'étranger est plus grande que celle des élèves nés en Suisse, il est plausible qu'ils préfèrent viser une maturité gymnasiale, qui ouvre des perspectives plus larges au plan international.

La composition par niveau de formation des parents des diverses catégories de sortants selon le statut migratoire aide aussi à comprendre les différents taux de transition vers la formation professionnelle initiale. Un facteur explicatif des choix des sortants pourrait aussi être lié au manque de ressources permettant aux élèves étrangers nés à l'étranger d'obtenir la place d'apprentissage de leurs souhaits (Diehl et al., 2009).

La transition selon le niveau de formation des parents

Comme déjà évoqué au paragraphe précédent, le niveau de formation des parents joue un rôle prépondérant dans la situation des sortants deux ans après l'école obligatoire. Il existe une tendance à la reproduction intergénérationnelle des différences héritées du cercle familial.

Seuls 9% des sortants dont les parents ont un niveau de formation qui ne dépasse pas l'école obligatoire ont débuté une EMG, tandis que 11% d'entre eux, soit nettement plus que dans les autres groupes, ont débuté une formation préparant à une AFP. Ils sont aussi 11%, soit le double de la moyenne, à ne pas avoir entamé dans les deux ans une formation certifiante du degré secondaire II.

A l'inverse, seuls 3% des sortants dont au moins un des parents possède un titre d'une haute école n'ont pas accompli la transition I. Parmi les enfants de titulaire d'une haute école, 65% ont commencé une formation générale et 33% se sont engagés dans la voie professionnelle. Ces proportions sont inversées pour les fils et filles de porteurs d'un titre de la formation professionnelle supérieure.

La transition selon la région linguistique

Les transitions vers le degré secondaire II certifiant varient également selon la langue de la commune où l'élève résidait lorsqu'il a quitté l'école obligatoire.

En Suisse alémanique et romanche, les sortants ont été environ trois fois plus nombreux à se diriger vers la formation professionnelle initiale (73%) qu'à débiter une formation générale (23%), 4,8% n'ayant pas accompli la transition I. En Suisse romande, il y a quasiment parité entre la voie professionnelle (48%) et la voie générale (45%), alors que 7,6% des sortants n'ont pas débuté dans les 2 ans une filière certifiante. Une nette différence existe concernant les AFP, avec un taux de transition de 6% en Suisse alémanique et romanche, mais seulement 2% en Suisse romande.

La Suisse italienne présente un rapport entre formation professionnelle et formation générale proche de la Suisse romande, mais un pourcentage de sortants qui ne sont pas accédés au degré secondaire II certifiant proche de la Suisse alémanique et romanche.

La transition selon le type de commune

Le degré d'urbanisation de la commune de domicile de l'élève est une dimension intéressante parce qu'il est lié à l'offre de formation et à la structure du marché du travail local. Cette relation est illustrée par les taux de transition mesurés à la sortie de l'école obligatoire.

En zone urbaine (villes centres et autres communes d'agglomération), un tiers des sortants a entamé une formation générale, mais dans les communes rurales, cette proportion n'est que d'un cinquième. Inversement, les formations aboutissant à un CFC ont attiré 70% des sortants à la campagne contre 53% dans les villes centres.

Enfin ces dernières ont connu les proportions les plus élevées de sortants qui n'ont pas accédé à une filière certifiante dans les deux ans suivant leur sortie de l'école obligatoire (8%) ou qui ont opté pour une AFP (6%). A l'opposé, ces pourcentages sont les plus bas dans les communes rurales (4%).

3.3 Comparaison des différentes dimensions d'analyse

Présentation des modèles de régression

Les résultats présentés jusqu'ici sont de type bivarié et ne tiennent pas compte d'éventuelles associations entre les dimensions d'analyse. Pourtant plusieurs d'entre elles pourraient être liées. Vu que les sortants de l'école obligatoire nés à l'étranger sont surreprésentés dans les familles dont le niveau de formation est le moins élevé, il est par exemple possible que les apparentes différences entre catégories migratoires s'expliquent en fait par des inégalités en termes de niveau de formation des parents.

Pour analyser la probabilité de transition vers chacune des filières (y compris la non-entrée dans le degré secondaire II certifiant), six modèles de régression logistique ont été estimés. Ils permettent de détecter la présence d'interrelations entre les dimensions d'analyse en estimant les effets nets propres à chacune, c'est-à-dire sa contribution intrinsèque aux transitions observées, toutes les autres dimensions étant égales par ailleurs. Il est ainsi possible d'identifier par exemple les différences de probabilité de transition vers une filière donnée (ou de non-entrée dans le degré secondaire II certifiant) des diverses catégories migratoires (typiquement d'un Suisse né en Suisse ou d'un étranger né à l'étranger) pour deux sortants dont toutes les autres caractéristiques incluses dans le modèle sont identiques (même sexe, même niveau de formation des parents, etc.).

Note méthodologique: Average Marginal Effects et intervalles de confiance

Dans un modèle de régression logistique les coefficients «bruts» sont rarement d'intérêt direct. C'est pourquoi sont montrées ici les différences en termes de probabilité de transition (AME=Average Marginal Effects) entre une catégorie dite de référence et les autres catégories de la même dimension (par exemple entre Suisses né en Suisse et étrangers nés à l'étranger). Autrement dit, les valeurs présentées indiquent de combien de points de pourcent la probabilité d'une transition augmenterait ou diminuerait si, par exemple, – à parité des autres dimensions – un élève sortait de la 11^e année avec exigences élémentaires plutôt que de la 11^e année avec exigences étendues (catégorie de référence).

A cette mesure est associée une incertitude mesurée au moyen de l'intervalle de confiance, qui indique entre quelles valeurs la différence de probabilité de transition se situe avec une vraisemblance de 95%. Si l'intervalle de confiance relatif à une catégorie donnée inclut la valeur 0, statistiquement parlant elle n'est pas significativement différente de la catégorie de référence. Si au contraire la valeur 0 n'est pas dans l'intervalle de confiance, cette catégorie est statistiquement différente de celle de référence et on en conclut que son effet persiste indépendamment des autres dimensions incluses dans le modèle.

Le tableau T 3.1 présente les différences de probabilité (AME) et les intervalles de confiance à 95% estimés sur la base de six modèles de régression logistique binomiale sur la probabilité de non-entrée dans le degré secondaire II certifiant ou de transition vers une des cinq filières (AFP, CFC en 3 ans, CFC en 4 ans, ECG ou EMG) par rapport à toute autre transition. Le modèle a été estimé pour l'ensemble des sortants de l'école obligatoire. La catégorie de référence indique pour chaque dimension analysée le groupe de sortants ayant servi de point de comparaison. Les différences de probabilité soulignées en gris signalent les catégories d'analyse significativement différentes de la catégorie de référence. Cette représentation du modèle est directement comparable aux résultats du graphique G3.1 et montre donc la complexité présente derrière l'ensemble des dimensions d'analyse.

Résultats des analyses de régression

La probabilité d'entrée dans le degré secondaire II est fortement liée à la situation à la fin de l'école obligatoire. Les sortants de l'enseignement spécialisé et ceux de la 11^e année avec exigences élémentaires ont eu une probabilité de respectivement 5 et 30 points de pourcent supérieure à ceux issus de la 11^e année avec exigences étendues, à caractéristiques égales en ce qui concerne toutes leurs autres dimensions-clés, de ne pas accéder dans les 2 ans au degré secondaire II certifiant. De même, ils ont eu une probabilité de respectivement 7 et 24 points de pourcent plus élevée de commencer une formation préparant à une AFP.

A l'autre extrême, ils ont eu une probabilité de quelque 32 points de pourcent inférieure d'entamer une formation gymnasiale. Avec des probabilités de 19 points de pourcent inférieure, respectivement 22 points de pourcent supérieure aux sortants de la 11^e année avec exigences étendues, ils se distinguent par contre quant à l'accès à une formation professionnelle initiale en 3 ans.

Comme suggéré par le graphique G3.1, les modèles montrent aussi que, par rapport aux hommes, les femmes ont une probabilité relative de 10,5 points de pourcent supérieure de commencer une formation professionnelle initiale en 3 ans et de quelque 5 points de pourcent supérieure de débiter une ECG ou une EMG, mais d'autre part de 2,3 points de pourcent inférieure d'entamer une formation menant à un CFC en 4 ans.

Bien que l'âge ne fasse pas partie des dimensions-clés d'analyse dans cette publication, il constitue une variable de contrôle importante dans la discussion de la transition. Il peut être considéré comme un indicateur de la linéarité du parcours scolaire, tout redoublement ou toute interruption temporaire de la formation se répercutant sur l'âge des élèves. Le modèle révèle que pour les élèves sortis de l'école obligatoire après l'âge de 16 ans, le risque de ne pas transiter vers le degré secondaire II certifiant augmente de 2,5 points de pourcent et celui d'entamer une formation préparant à une AFP de 2,2 points de pourcent. Par contre la probabilité relative de débiter une EMG est associée négativement à un âge supérieur à 16 ans (-4,4 points de pourcent).

Par rapport au statut migratoire, les modèles montrent que, à niveau d'exigences, sexe, âge, formation des parents, région linguistique et type de commune égaux, les différences entre les Suisses nés en Suisse et les autres groupes d'élèves quant aux probabilités relatives d'accéder à une EMG, une ECG ou un CFC en 3 ans sont proches de zéro. Des différences existent par contre quant aux CFC en 4 ans, où les étrangers nés à l'étranger ont une probabilité d'accès de 4,9 points de pourcent inférieure aux Suisses nés en Suisse, alors qu'elle est supérieure quant aux AFP (+2,9 points) et à la non-entrée dans le degré secondaire II certifiant (+1,8 points). Ainsi, après exclusion des effets d'hétérogénéité dus aux autres dimensions-clés, une bonne partie des différences liées au statut migratoire montrées par le graphique G3.1 s'affaiblissent ou disparaissent.

Le niveau de formation des parents a pour sa part des effets significatifs surtout sur l'entrée dans une EMG et la préparation d'un CFC: à parité des autres dimensions-clés d'analyse, un sortant dont un des parents a un titre d'une haute école a une probabilité de 30 points de pourcent plus grande d'accéder à une EMG qu'un sortant dont aucun des parents n'a de titre de formation post-obligatoire. Les sortants dont un parent possède un titre d'une formation générale du secondaire II ou de la formation professionnelle supérieure ont une probabilité d'environ 12 points de pourcent plus grande de faire la transition vers une EMG.

Enfin l'accès aux EMG est également plus probable pour les jeunes qui résident en Suisse latine (romande ou italienne) qu'en Suisse alémanique ou romanche et moins probable pour ceux qui habitent une commune rurale plutôt qu'une ville-centre.

Modèles de régression logistique binomiale pour la probabilité de transition vers chacune des filières certifiantes du degré secondaire II

Sortants de 2012: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, Average Marginal Effects (AME) et intervalles de confiance à 95%; catégories comparées (entrée dans une filière déterminée ou non-entrée par rapport à toute autre transition)

T 3.1

Variables indépendantes	Pas d'entrée dans le sec. II certifiant	AFP	CFC en 3 ans ⁴	CFC en 4 ans	ECG	EMG ⁵
Niveau d'exigences à l'école obligatoire (réf. 11^e année exigences étendues)						
11 ^e année exigences élémentaires	0,050 (0,038; 0,061)	0,073 (0,061; 0,084)	0,219 (0,193; 0,246)	- 0,051 (- 0,069; - 0,032)	- 0,036 (- 0,046; - 0,026)	- 0,322 (- 0,335; - 0,308)
10 ^e année exigences élémentaires	0,181 (0,084; 0,278)	0,150 (0,069; 0,23)	0,072 (- 0,045; 0,188)	- 0,066 (- 0,126; - 0,005)	- 0,059 (- 0,066; - 0,053)	- 0,302 (- 0,357; - 0,248)
Enseignement spécialisé	0,297 (0,239; 0,356)	0,243 (0,192; 0,293)	- 0,187 (- 0,239; - 0,136)	- 0,129 (- 0,157; - 0,101)	- 0,053 (- 0,067; - 0,039)	- 0,327 (- 0,342; - 0,312)
Sexe (réf. Hommes)						
Femmes	0,009 (0,000; 0,018)	0,012 (0,003; 0,020)	0,105 (0,085; 0,126)	- 0,228 (- 0,243; - 0,213)	0,055 (0,046; 0,064)	0,049 (0,033; 0,065)
Age de sortie de l'école obligatoire (réf. <=16 ans)						
>16 ans	0,025 (0,013; 0,038)	0,022 (0,011; 0,033)	- 0,006 (- 0,034; 0,022)	- 0,017 (- 0,036; 0,003)	0,001 (- 0,012; 0,015)	- 0,044 (- 0,067; - 0,021)
Statut migratoire (réf. Suisses nés en Suisse)¹						
Suisses nés à l'étranger	0,020 (- 0,006; 0,047)	0,025 (- 0,001; 0,050)	0,027 (- 0,034; 0,089)	- 0,060 (- 0,099; - 0,022)	- 0,010 (- 0,035; 0,015)	0,017 (- 0,028; 0,062)
Etrangers nés en Suisse	0,010 (- 0,005; 0,024)	0,021 (0,007; 0,035)	- 0,010 (- 0,049; 0,028)	- 0,010 (- 0,039; 0,019)	- 0,006 (- 0,023; 0,012)	- 0,020 (- 0,052; 0,012)
Etrangers nés à l'étranger	0,018 (0,001; 0,035)	0,029 (0,011; 0,047)	- 0,061 (- 0,106; - 0,016)	- 0,049 (- 0,080; - 0,017)	0,014 (- 0,010; 0,037)	0,025 (- 0,014; 0,063)
Niveau de formation des parents (réf. Ecole obligatoire)¹						
Formation professionnelle initiale	- 0,015 (- 0,028; - 0,001)	- 0,009 (- 0,022; 0,005)	0,010 (- 0,030; 0,050)	0,026 (- 0,004; 0,055)	0,003 (- 0,014; 0,020)	0,016 (- 0,012; 0,044)
Formation générale du degré secondaire II	- 0,016 (- 0,035; 0,002)	- 0,009 (- 0,029; 0,010)	- 0,082 (- 0,133; - 0,031)	0,007 (- 0,029; 0,044)	0,000 (- 0,022; 0,023)	0,127 (0,089; 0,165)
Formation professionnelle supérieure	- 0,011 (- 0,028; 0,006)	- 0,028 (- 0,042; - 0,013)	- 0,091 (- 0,135; - 0,048)	0,027 (- 0,005; 0,059)	0,007 (- 0,011; 0,025)	0,115 (0,084; 0,147)
Haute école	- 0,010 (- 0,028; 0,008)	- 0,031 (- 0,047; - 0,015)	- 0,278 (- 0,322; - 0,235)	- 0,045 (- 0,076; - 0,014)	- 0,004 (- 0,021; 0,014)	0,304 (0,272; 0,336)
Région linguistique (réf. Suisse alémanique et romanche)						
Suisse romande	0,013 (0,002; 0,024)	- 0,017 (- 0,026; - 0,008)	- 0,128 (- 0,152; - 0,105)	- 0,054 (- 0,070; - 0,038)	0,071 (0,057; 0,084)	0,111 (0,093; 0,130)
Suisse italienne	0,002 (- 0,017; 0,022)	0,009 (- 0,014; 0,032)	- 0,101 (- 0,148; - 0,053)	- 0,047 (- 0,083; - 0,012)	- 0,007 (- 0,024; 0,011)	0,162 (0,119; 0,205)
Type de commune (réf. Ville-centre d'une agglomération)						
Autre commune d'agglomération	- 0,014 (- 0,026; - 0,002)	0,007 (- 0,004; 0,017)	- 0,013 (- 0,041; 0,015)	0,018 (- 0,001; 0,038)	0,007 (- 0,005; 0,019)	- 0,007 (- 0,029; 0,015)
Commune rurale ²	- 0,012 (- 0,025; 0,002)	0,010 (- 0,001; 0,022)	0,035 (0,005; 0,064)	0,044 (0,022; 0,065)	- 0,001 (- 0,013; 0,012)	- 0,083 (- 0,106; - 0,060)
N ³	9 857	9 857	9 857	9 857	9 857	9 857

¹ Les catégories pour lesquelles l'information n'est pas disponible ont été incluses dans l'estimation du modèle, mais ne sont pas montrées dans le tableau.

² Avec la catégorie «Ville isolée».

³ Du à l'appariement avec le RS, ce modèle se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits.

⁴ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

⁵ Avec les autres écoles de formation générale.

Les différences de probabilité significativement différentes de zéro avec une vraisemblance de 95% sont marquées en gris.

Exemple de lecture: Pour la catégorie «Niveau d'exigences à l'école obligatoire» et le modèle montré dans la première colonne («Pas d'entrée dans le sec. II certifiant»), le Average Marginal Effect correspond à la différence de probabilité de ne pas faire une transition vers le secondaire II certifiant entre les élèves de la 11^e année avec exigences élémentaires et ceux de la 11^e année avec exigences étendues (catégorie de référence). Dans cet exemple les élèves sortis de la 11^e année avec exigences élémentaires ont une probabilité de 5 points de pourcent (0,050) plus élevée de ne pas faire la transition par rapport aux sortants de la 11^e année avec exigences étendues. Cette différence se situe - avec une probabilité de 95% - entre 3,8 points de pourcent (borne inférieure de l'intervalle de confiance) et 6,1 points de pourcent (borne supérieure de l'intervalle de confiance).

4 Aspects spécifiques de la transition

Ce chapitre aborde les trois aspects suivants de la transition vers le degré secondaire II certifiant:

- 4.1 une comparaison des transitions des sortants de la 11^e année avec niveau d'exigences étendues avec celles des sortants de la 11^e année avec niveau d'exigences élémentaires;
- 4.2 les transitions vers le degré secondaire II certifiant en fonction de la pré-transition une année avant la sortie de l'école obligatoire;
- 4.3 les transitions vers la formation professionnelle initiale par domaine de formation.

4.1 La transition des élèves de la 11^e année en fonction du niveau d'exigences à la fin du degré secondaire I

Tirant parti du potentiel offert par la disponibilité de données exhaustives pour analyser en détail des sous-populations, cette section compare entre elles les transitions des sortants de la 11^e année avec exigences étendues et avec exigences élémentaires.

Vue globale

Les graphiques G 4.1 et G 4.2 reprennent les transitions illustrées sur le graphique G 3.1 en se concentrant sur les sortants de la 11^e année du degré secondaire I pour comparer deux dimensions d'analyse, le statut migratoire et le niveau de formation des parents, selon les deux principaux niveaux d'exigences (étendues et élémentaires).

La première barre du graphique G 4.1, qui porte sur tous les sortants de la 11^e année quel que soit le niveau d'exigences qu'ils ont suivi, illustre l'ensemble des transitions des élèves «réguliers» (qui ont fréquenté l'année terminale du degré secondaire I).

Parmi eux, seuls 3,3% de la cohorte de 2012 n'avait pas encore entamé une formation certifiante du secondaire II en 2014⁴² (contre 5,4% si l'on considère l'ensemble des sortants de l'école obligatoire, voir le graphique G 3.1), 31% avait commencé une formation générale et 66% une formation AFP, CFC en 3 ou CFC 4 ans.

Statut migratoire

Le graphique G 4.1 permet de compléter les observations établies sur la base du graphique G 3.1 et des modèles de régression logistique du chapitre précédent, en apportant des précisions sur les transitions des sortants répartis selon leur statut migratoire.

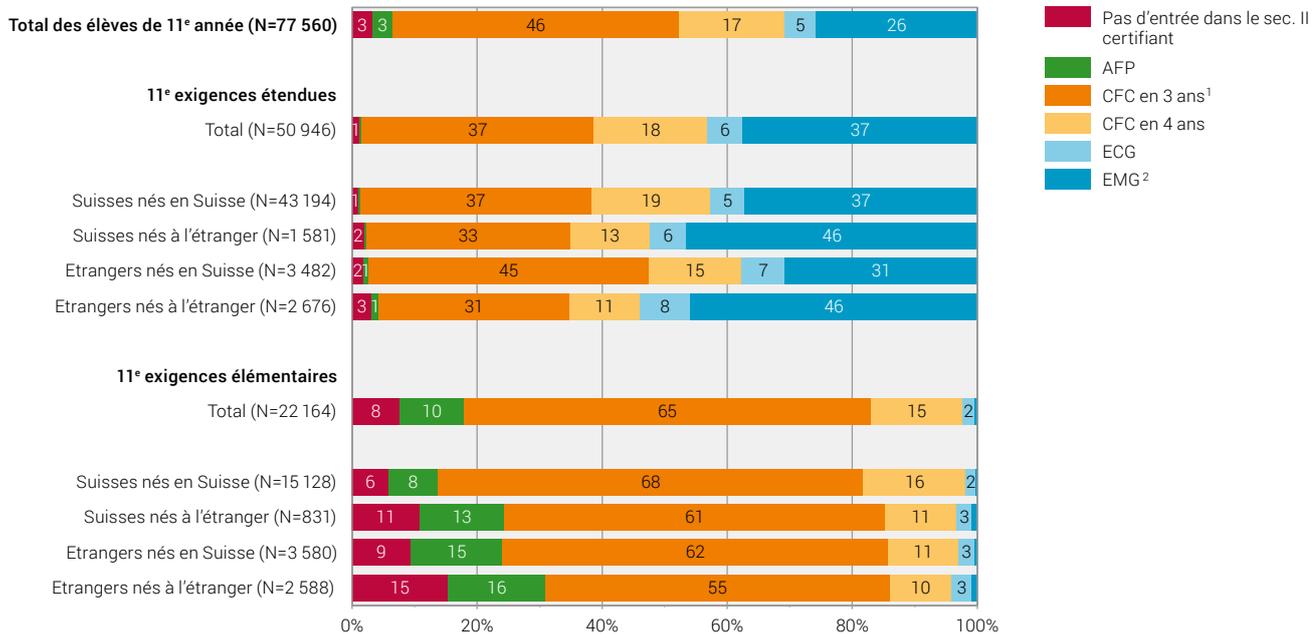
15% des étrangers nés à l'étranger issus des exigences élémentaires n'ont pas entamé de formation certifiante du degré secondaire II deux ans après leur sortie de l'école obligatoire,

⁴² Ce 3,3% se compose de 1,5% d'élèves qui ont passé par ou étaient encore dans une formation transitoire en 2014 sans être entrés dans le degré secondaire II certifiant et de 1,8% d'élèves qui n'ont plus été enregistrés dans le système de formation suisse depuis leur sortie de l'école obligatoire en 2012.

Détail de la transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant selon le statut migratoire

Sortants de 2012 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire: première entrée des élèves de 11^e année dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, en %

G 4.1



Les élèves dont le statut migratoire n'est pas disponible ne sont pas illustrés séparément, mais ils sont inclus dans le total.

La catégorie «Sans distinction de niveau» n'est pas illustrée séparément, mais elle est incluse dans le total.

¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

² Avec les autres écoles de formation générale.

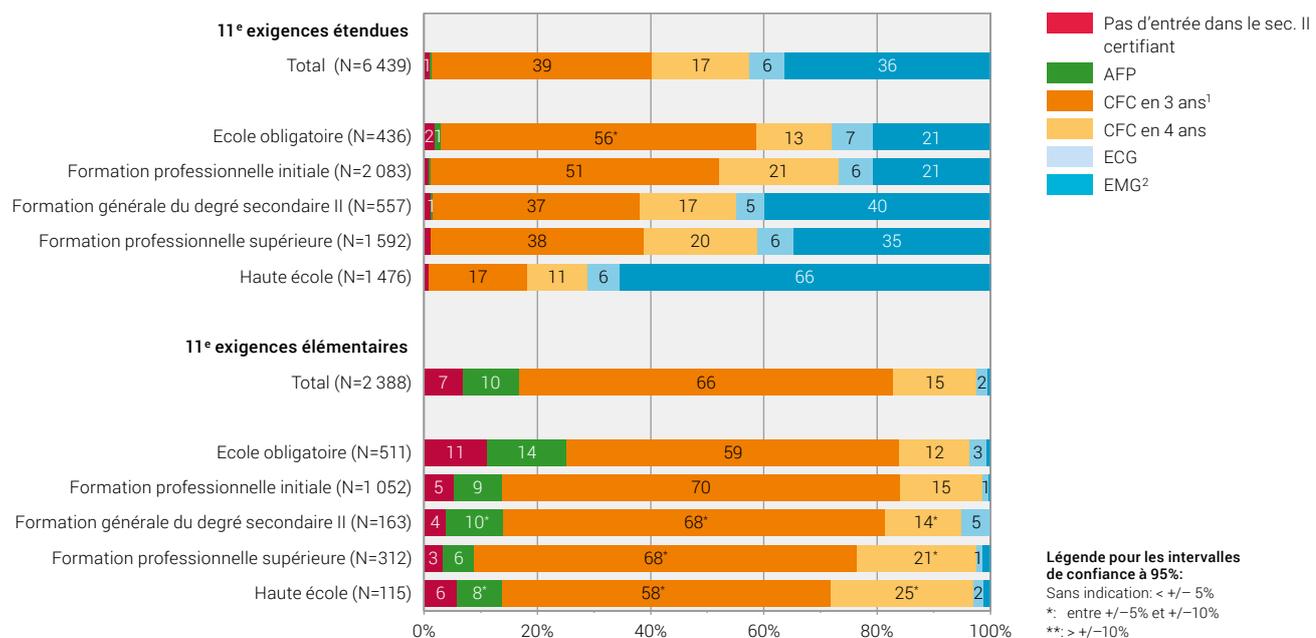
Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

Détail de la transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant selon le niveau de formation des parents

Sortants de 2012 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire: première entrée des élèves de 11^e année dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, en %

G 4.2



Les élèves pour lesquels le niveau de formation des parents n'est pas disponible ne sont pas illustrés séparément, mais ils sont inclus dans le total.

Dû à l'appariement avec le RS, ce graphique se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

² Avec les autres écoles de formation générale.

Légende pour les intervalles de confiance à 95%:

Sans indication: < +/- 5%

*: entre +/-5% et +/-10%

**> +/-10%

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

alors que seuls 6% des Suisses nés en Suisse sont dans cette situation. Pour les sortants des exigences étendues, ces pourcentages ont atteint respectivement 3% et 1%.

Les transitions vers les AFP, qui concernent presque exclusivement les sortants du niveau d'exigences élémentaires, ont été le fait de 8% des Suisses nés en Suisse, deux fois moins que pour les autres catégories de sortants (15%).

Toujours parmi les sortants des exigences élémentaires, deux tiers (68%) des Suisses nés en Suisse ont transité vers un CFC en 3 ans, contre la moitié (55%) des étrangers nés à l'étranger, les catégories mixtes (Suisses nés à l'étranger et étrangers nés en Suisse) se situant entre deux (environ 60%). Pour les sortants des exigences étendues, ce sont les étrangers nés en Suisse qui ont le plus fréquemment emprunté cette voie (45%), devant les autres catégories (31% à 37%).

Quel que soit le niveau d'exigences suivi en 11^e année, les Suisses nés en Suisse ont été proportionnellement de l'ordre d'une fois et demie plus nombreux à se diriger vers un CFC en 4 ans que les sortants des autres catégories (exigences élémentaires: 16% versus 10%–11%, exigences étendues: 19% versus 11%–15%).

Quant aux transitions vers les EMG, qui concernent presque exclusivement les sortants du niveau d'exigences étendues, elles ont surtout été le fait des jeunes nés à l'étranger (environ 46%), devant les Suisses nés en Suisse (37%) et les étrangers nés en Suisse (31%).

Niveau de formation des parents

Le graphique G4.2 permet de compléter les observations établies sur la base du graphique G3.1 et des modèles de régression logistique du chapitre précédent, en apportant des précisions sur les transitions des sortants répartis selon le niveau de formation de leurs parents.

Pour les sortants provenant du niveau d'exigences étendues, la proportion de transitions vers une EMG a varié en relation directe avec le niveau de formation parental: 21% si les parents n'avaient aucun titre de formation post-obligatoire ou au plus une AFP ou un CFC, 35%–40% si l'un des parents possédait un titre de formation générale du degré secondaire II ou de formation professionnelle supérieure, et 66% pour les enfants de diplômés d'une haute école.

De manière analogue, pour les sortants provenant du niveau d'exigences élémentaires, la proportion de transitions vers un CFC en 4 ans a varié en relation directe de 12% à 25% avec le niveau de formation des parents, alors que la part des AFP a varié en relation inverse de 14% à 6%, tout comme celle des sortants qui n'ont entamé aucune formation certifiante du degré secondaire II deux ans après leur sortie de l'école obligatoire (de 11% à 3%).

4.2 La transition en fonction de la pré-transition à la fin de l'école obligatoire

On désigne ici par «pré-transition» la transition accomplie par les élèves un an avant leur sortie de l'école obligatoire. En effet la fin du parcours à l'école obligatoire peut constituer une étape critique qui influence la transition elle-même. L'analyse de la relation entre pré-transition et transition peut donc apporter une clé de lecture supplémentaire utile pour comprendre dans quelles conditions se déroule l'accès au degré secondaire II certifiant.

Pour connaître l'éventuel impact de la répétition de la 11^e année, le graphique G4.3 illustre le lien entre pré-transition et transition. Comme le passage de l'année scolaire 2011/12 à 2012/13 est utilisé pour connaître la pré-transition, c'est la cohorte des sortants de 2013 qui sert ici de base d'analyse pour la transition vers le degré secondaire II certifiant⁴³.

La répartition en deux niveaux d'exigences fournie par la SdL et utilisée dans cette publication ne permet pas de distinguer la présence d'éventuels sous-niveaux, en particulier au sein des exigences étendues. En particulier dans les cantons qui distinguent trois niveaux d'exigences (élémentaires, intermédiaires et étendues), les deux derniers sont regroupés sous l'étiquette «exigences étendues».

Il apparaît clairement que le fait de répéter la dernière année de l'école obligatoire conduit à une répartition différente des sortants en matière d'accès au degré secondaire II certifiant.

Les sortants des exigences étendues ayant redoublé la 11^e année sont entrés presque deux fois plus souvent dans une EMG (65%) que leurs camarades qui n'ont pas répété l'année (34%). Ils ont par contre été proportionnellement beaucoup moins nombreux à débiter une formation professionnelle initiale (25% contre 57%). Certains redoublements ont donc bien pu être choisis dans le cadre d'une «tactique» visant à accéder à une palette de filières certifiantes du degré secondaire II aussi large que possible⁴⁴.

Le redoublement des sortants des exigences élémentaires est plus complexe. Ceux qui ont répété la 11^e année sans changer de niveau d'exigences sont proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir commencé une formation certifiante du degré secondaire II (25%, contre 13% pour les non-répétants)⁴⁵. Ceux qui ont répété la 11^e année en passant au niveau d'exigences étendues

⁴³ Comme la période de référence considérée ici comporte une année de moins que dans les autres graphiques (sortants de 2013), les pourcentages de non-entrées dans le degré secondaire II certifiant sont nécessairement plus élevés que ceux montrés dans le graphique G4.1.

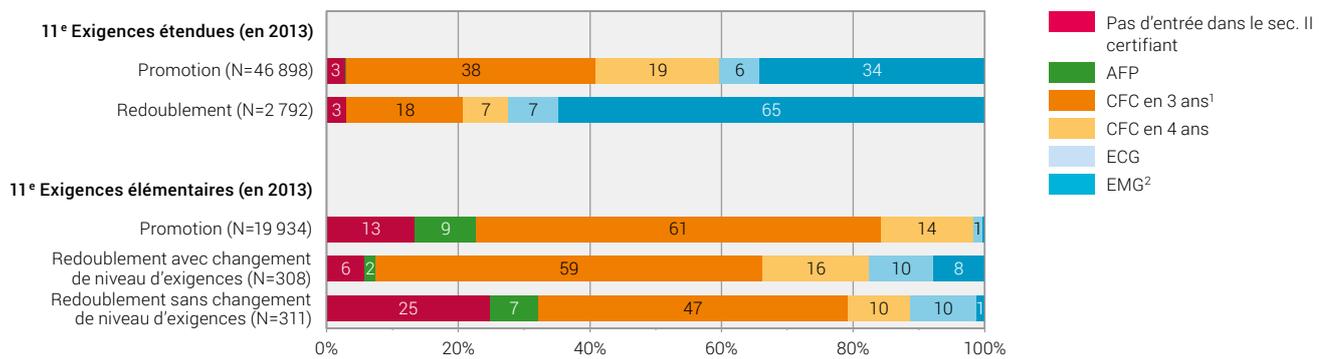
⁴⁴ Rappel: au sein des exigences étendues, il peut y avoir des changements plus fins non détectables sur la base du codage utilisé dans la SdL au niveau suisse. Il n'est pas possible de savoir si les transitions des redoublants vers les EMG ont lieu suite à de tels changements.

⁴⁵ Parmi les 13% de sortants du niveau d'exigences élémentaires qui ne sont pas entrés dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, 2% étaient encore inscrits dans une formation transitoire en 2014. De façon similaire, parmi le 25% de redoublants du niveau d'exigences élémentaires dans la même situation, 4% fréquentaient encore une formation transitoire en 2014.

Détail de la transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant en fonction de la pré-transition

Sortants de 2013 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, en %

G 4.3



Sans la catégorie «Niveau d'exigences sans distinction» ni les élèves qui n'étaient pas dans le système suisse de formation en 2012

¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

² Avec les autres écoles de formation générale.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

n'ont par contre été que 6% à ne pas accéder au degré secondaire II certifiant et 8% d'entre eux ont même débuté une EMG (alors que leur part est négligeable parmi les non-répétants).

On observe donc une dichotomie partielle entre d'une part des redoublants «à la peine» qui ne changent pas de niveau d'exigences et accèdent plus difficilement au degré secondaire II certifiant et d'autre part des redoublants «à l'aise» qui tirent parti d'un changement de niveau d'exigences pour poursuivre leur parcours vers des formations d'accès plus difficile.

Comme on le verra au chapitre 6 (G.6.1), le redoublement est proportionnellement presque deux fois plus fréquent parmi les sortants du niveau d'exigences étendues (5,5%) que parmi ceux du niveau d'exigences élémentaires (3,2%). Ceci peut être interprété comme un signe supplémentaire du fait que certains élèves préfèrent persévérer dans la voie la plus exigeante, quitte à perdre une année, plutôt que de passer à la voie moins exigeante.

4.3 La transition vers la formation professionnelle initiale par domaine

Ainsi que l'a montré le graphique G.3.1, quelque deux tiers des sortants de l'école obligatoire de 2012 ont effectué leur première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014 dans une formation professionnelle initiale. Comme l'éventail des options y est très large, ces transitions sont analysées dans cette section selon les domaines auxquels se rattachent les formations concernées, sur la base du deuxième niveau hiérarchique (domaines spécialisés) de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE 2013, cf. annexe A.5).

Les formations préparant à une AFP, un CFC en 3 ans et un CFC en 4 ans se répartissent de façon inégale entre les 29 domaines possibles. C'est pourquoi la liste des domaines pour chacun des trois types de titres est présentée dans le tableau T.A.2 de l'annexe A.6. Pour chaque domaine, il montre les effectifs concernés, de même que la principale formation qui y est rattachée et son poids.

La transition vers les AFP par domaine

Environ le tiers (34%) des transitions vers une AFP a concerné le domaine «Commerce et administration»; cette proportion a été deux fois plus importante pour les sortants de la 11^e année du degré secondaire I (42%) que pour ceux de l'enseignement spécialisé (20%). Ce schéma se retrouve (avec des pourcentages trois fois moindres) dans le domaine «Santé et protection sociale»: 13% des sortants de la 11^e année, mais seulement 6% de ceux de l'enseignement spécialisé y ont commencé une formation menant à une AFP.

Parmi les sortants de 2012 qui se sont dirigés dans les deux ans vers une formation menant à une AFP, 13% ont débuté dans le domaine «Ingénierie et techniques apparentées» (quel que soit l'enseignement suivi à l'école obligatoire) et 14% dans le domaine «Services aux particuliers». Dans ce domaine, le pourcentage de débutants est inversement proportionnel au niveau d'exigences à l'école obligatoire: il atteint 10% pour les sortants de la 11^e année avec exigences élémentaires et 23% pour ceux de l'enseignement spécialisé.

Les autres domaines («Architecture et bâtiment» 10%, «Industries de transformation et de traitement» 8%, «Agriculture» 5%, etc.) ont été choisis chacun par pas plus de 10% des sortants, quelle que soit la catégorie considérée.

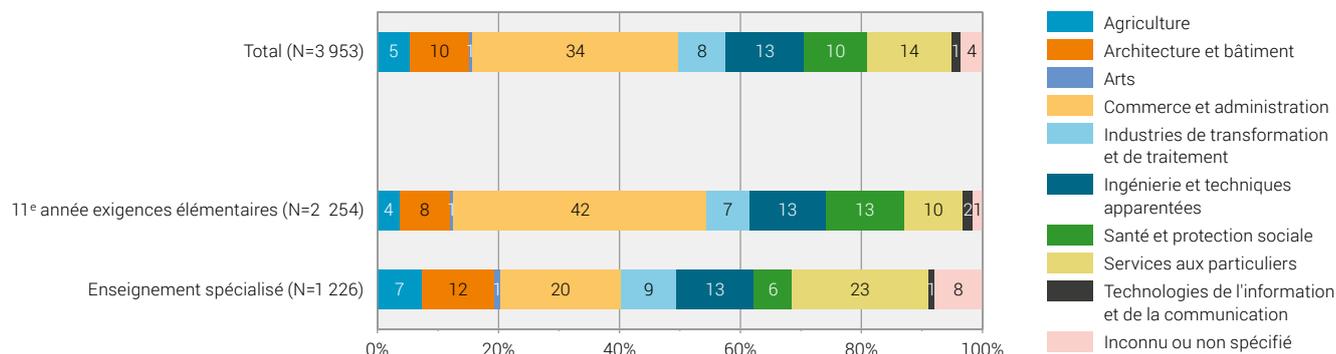
La transition vers les CFC en 3 ans par domaine

Près de la moitié (47%) des transitions vers un CFC en 3 ans ont concerné le domaine «Commerce et administration»; cette proportion a varié en relation directe avec le niveau d'exigences à l'école obligatoire: 20% des sortants de l'enseignement spécialisé, 33% de ceux de la 11^e année avec exigences élémentaires et 59% de ceux de la 11^e année avec exigences étendues se sont engagés dans cette voie.

Détail de la transition de l'école obligatoire vers une AFP par domaine

Sortants de 2012 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, en %

G 4.4



Les catégories «Sans distinction de niveau», «Niveau d'exigences étendues» ainsi que celles concernant les élèves de la 10^e année ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total.

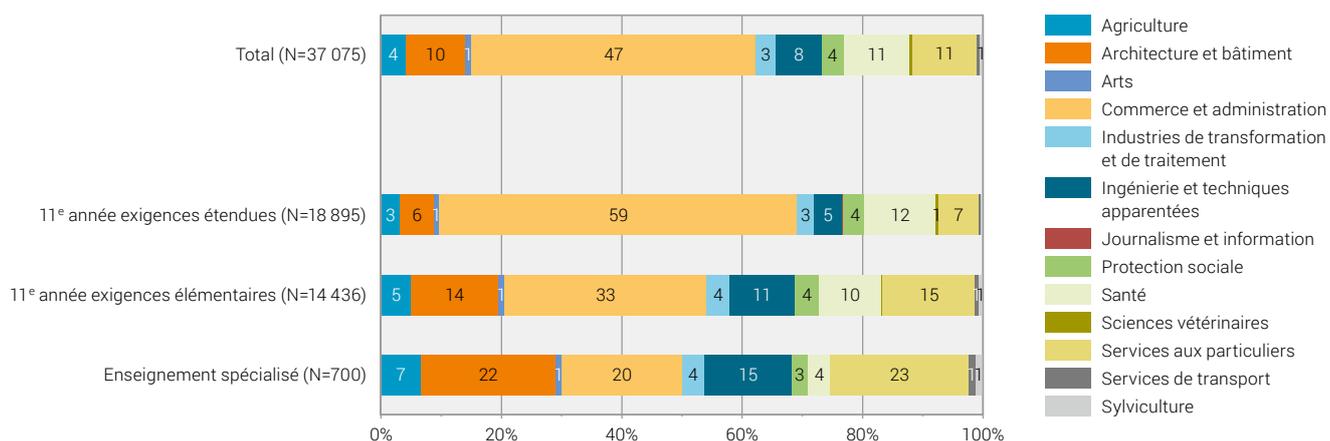
Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

Détail de la transition de l'école obligatoire vers un CFC en 3 ans par domaine

Sortants de 2012 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, en %

G 4.5



Les catégories «Sans distinction de niveau», «Niveau d'exigences étendues» ainsi que celles concernant les élèves de la 10^e année ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total.

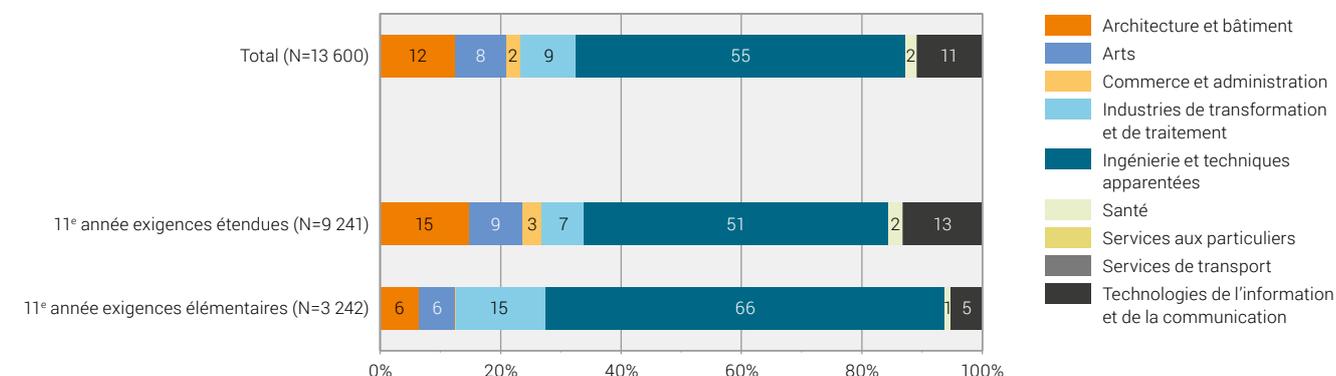
Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

Détail de la transition de l'école obligatoire vers un CFC en 4 ans par domaine

Sortants de 2012 selon leur situation à la fin de l'école obligatoire: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, en %

G 4.6



Les catégories «Sans distinction de niveau», «Enseignement spécialisé» ainsi que celles concernant les élèves de la 10^e année ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

Au sein de ce grand domaine, il existe aussi des différences par formation: parmi les sortants qui y ont débuté, environ 68% de ceux provenant de la voie avec exigences étendues se sont inscrits dans la formation «Employé de commerce profil E», alors que 63% de ceux issus de la voie avec exigences élémentaires ont opté pour l'une des formations «Gestionnaire de commerce au détail» ou «Logisticien», moins exigeantes.

Un tiers des transitions vers un CFC en 3 ans ont concerné à part égales (10%–11%) les trois domaines «Santé», «Services aux particuliers» et «Architecture et bâtiment». Pour «Santé», un schéma similaire à celui décrit pour «Commerce et administration» a prévalu: la part des transitions a tendancielleme nt crû avec le niveau d'exigences.

La relation est par contre inverse pour les deux autres domaines cités: 23%–22% des sortants de l'enseignement spécialisé, 15%–14% de ceux de la 11^e année avec exigences élémentaires et 7%–6% de ceux de la 11^e année avec exigences étendues y ont débuté leur formation. Il en va de même des deux domaines un peu moins souvent choisis que sont «Ingénierie et techniques apparentées» (8%) et «Agriculture» (4%).

Pour bien comprendre ces structurations, il faut connaître les formations qui composent chaque domaine selon la durée de la formation débutée. Dans le domaine du bâtiment par exemple, les trois quarts des formations en 3 ans entamées par les sortants de 2012 sont charpentier, maçon, peintre ou installateur sanitaire, qui sont moins exigeantes que les formations en 4 ans du même domaine (cf. ci-dessous).

La transition vers les CFC en 4 ans par domaine

Plus de la moitié (55%) des transitions vers un CFC en 4 ans ont concerné le domaine «Ingénierie et techniques apparentées»; cette proportion a varié en relation inverse avec le niveau d'exigences à l'école obligatoire: 66% des sortants de la 11^e année avec exigences élémentaires et 51% de ceux de la 11^e année avec exigences étendues se sont engagés dans cette voie.

Un quart des transitions vers un CFC en 4 ans ont concerné les deux domaines «Architecture et bâtiment» (12%) et «Technologies de l'information et de la communication» (11%). Ici la relation avec le niveau d'exigences est directe: la part des transitions a tendancielleme nt crû avec le niveau d'exigences. Ce couplage direct se comprend lorsqu'on sait que les trois quarts des sortants qui ont débuté une formation en 4 ans du domaine du bâtiment ont entamé une formation de dessinateur, aux exigences scolaires élevées.

Conclusion

Que ce soit pour les AFP, les CFC en 3 ans ou les CFC en 4 ans, il existe donc un lien entre la situation à la fin de l'école obligatoire et le domaine de la formation professionnelle initiale dans lequel les sortants débutent.

5 La durée de la transition

Dans les chapitres précédents, les parcours des sortants de 2012 ont été analysés sans tenir compte de la durée de la transition, aspect auquel ce chapitre est dédié.

On parle de transition immédiate lorsqu'un élève accède au degré secondaire II certifiant l'année-même de sa sortie de l'école obligatoire et de transition différée lorsqu'il y entre une ou plusieurs années plus tard. Ici les transitions différées ont été mesurées jusqu'en 2014, soit deux ans après la sortie de l'école obligatoire.

La durée de la transition est un indicateur important du bon fonctionnement du système de formation. Une entrée différée signale souvent qu'un élève n'arrive pas débiter une formation conforme à ses aspirations. D'autre part elle est associée à un risque supérieur de ne pas obtenir de titre du degré secondaire II (Keller et Moser, 2013).

5.1 La durée de la transition selon les différentes dimensions d'analyse

Tous les commentaires de cette section se réfèrent au graphique G5.1. Après un bref aperçu général, les six dimensions d'analyse y sont traitées séparément. Dans la prochaine section, elles seront comparées par le biais d'une régression logistique sur la probabilité de faire une transition différée plutôt qu'immédiate.

La durée de la transition: vue globale

Le graphique G5.1 montre si les sortants de l'école obligatoire de 2012 ont commencé une formation certifiante du degré secondaire II tout de suite, après un an, après deux ans ou s'ils n'en ont pas (encore) débuté en 2014. La dernière catégorie («Pas d'entrée dans le sec. II certifiant») est identique à la première du graphique G3.1 et ne sera donc pas commentée ici.

75% des élèves sortis de l'école obligatoire en 2012 sont entrés immédiatement dans une filière certifiante du degré secondaire II (soit en 2012 même), 16% après 1 an (soit en 2013) et 4% après 2 ans (soit en 2014)⁴⁶.

⁴⁶ Les 5,4% restants n'ont pas (encore) entamé de formation certifiante du degré secondaire II en 2014 (voir graphique G3.1).

Ces résultats sont très semblables à ceux obtenus par d'autres projets menés en Suisse ces dernières années, par exemple les scénarios de l'OFS pour le système de formation⁴⁷.

La durée de la transition selon la situation à la fin de l'école obligatoire

Comme observé au chapitre 3, la filière certifiante du degré secondaire II suivie par les sortants dépend largement de leur situation à la fin de l'école obligatoire. Or cette dernière influence également massivement la durée de leur transition:

- 86% des sortants issus de la 11^e année avec exigences étendues ont effectué une transition immédiate, contre 58% de ceux provenant de la 11^e année avec exigences élémentaires et 34%–30% des sortants de la 10^e année avec exigences élémentaires ou de l'enseignement spécialisé;
- inversement, les transitions différées après 1 ou 2 ans ont concerné 12% des sortants de la 11^e année avec exigences étendues, contre 34% de ceux de la 11^e année avec exigences élémentaires⁴⁸.

La durée de la transition selon le sexe

Les femmes ont accompli moins souvent que les hommes une transition immédiate vers une formation certifiante du degré secondaire II (71% contre 79%), mais plus souvent après un an (19% contre 13%) de même que, dans une moindre mesure, après 2 ans (5% contre 3%), si bien que passé ce délai les deux sexes ont accédé quasiment à parité au degré secondaire II certifiant (94%–95%).

⁴⁷ Cf. www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Education et science → Indicateurs de la formation → Système de formation suisse → Survol → Parcours de formation → Transition vers le degré secondaire II

⁴⁸ Ainsi que 39% des sortants de la 10^e année avec exigences élémentaires et 28% de ceux de l'enseignement spécialisé, ces pourcentages étant limités par la forte proportion de sortants qui n'ont pas accédé au degré secondaire II certifiant. Une petite partie de ces groupes de non-entrés (1%–2% du total) étaient encore inscrits dans une formation transitoire durant l'année scolaire 2014/15.

La durée de la transition selon le statut migratoire

La durée de la transition a également fortement varié d'une catégorie migratoire à l'autre:

- 79% des Suisses nés en Suisse, mais seulement 54% des étrangers nés à l'étranger ont accompli une transition immédiate, les catégories mixtes s'étant situées entre deux (64%–66%);
- inversement, les transitions différées après 1 ou 2 ans ont moins été le fait des Suisses nés en Suisse (17%) que des autres groupes (25%–31%).

Comme expliqué à la section 5.4, les délais de transition dépendent de la filière à laquelle les sortants accèdent. Les différences entre catégories migratoires observées ici ne sont pas dues au fait que certains groupes débutent plus souvent que d'autres certaines filières. Par exemple si l'on considère les transitions vers les AFP, 53% des Suisses nés en Suisse, mais seulement 37% des étrangers nés à l'étranger y ont accédé immédiatement⁴⁹.

La durée de la transition selon le niveau de formation des parents

Un échelonnement des durées de la transition s'observe aussi en fonction du niveau de formation des parents:

- 83%–87% des sortants issus d'une famille avec un niveau de formation tertiaire accomplissent une transition immédiate, contre 77% de ceux provenant d'une famille avec un niveau de formation du degré secondaire II et 57% des sortants dont aucun parent n'a de titre de formation post-obligatoire;
- inversement, les transitions différées après 1 ou 2 ans ont été le fait de 11%–14% des enfants de titulaires du degré tertiaire, de 20% des enfants de personnes de niveau de formation intermédiaire et de 32% des enfants de parents les moins qualifiés.

La durée de la transition selon la région linguistique

C'est la Suisse italienne qui a présenté le taux de transitions immédiates le plus élevé (83%), suivie de la Suisse alémanique (75%) et de la Suisse romande (72%). Elle a aussi compté la plus faible proportion de transitions différées d'un ou deux ans (12%, contre 20%–21% dans les deux autres régions linguistiques).

La durée de la transition selon le type de commune

Les transitions immédiates ont été plus fréquentes (76%) dans les autres communes des agglomérations et dans les zones rurales que dans les villes centres (69%). Symétriquement, les transitions différées après un ou deux ans y ont été proportionnellement moins nombreuses (19%, contre 22% dans les villes centres).

⁴⁹ Cf. aussi le modèle de régression présenté dans le tableau T 5.1.

5.2 Comparaison des différentes dimensions d'analyse en termes de durée de la transition

Comme auparavant dans la section 3.3, les résultats présentés ci-dessus ne tiennent pas compte d'éventuelles associations entre les diverses dimensions d'analyse. Pour les inclure, un modèle de régression logistique a été appliqué, semblable à celui décrit à la section 3.4.

A nouveau, les effets «nets» de chaque variable sont quantifiés dans le tableau T 5.1 sous la forme de différences en termes de probabilités (AME) d'une transition différée plutôt qu'immédiate de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant et d'intervalles de confiance à 95%.

Les différences en termes de probabilités (AME) indiquent que:

- toutes autres choses égales par ailleurs, la probabilité d'effectuer une transition différée est de 22 à 38 points de pourcent supérieure pour les sortants du niveau d'exigences élémentaires (10^e ou 11^e année) ou de l'enseignement spécialisé que pour ceux du niveau d'exigences élevées;
- cette même probabilité est aussi de 9,5 points de pourcent supérieure pour les femmes que pour les hommes;
- les sortants nés à l'étranger (quelle que soit leur nationalité) ont une probabilité d'effectuer une transition différée de 9 points de pourcent plus élevée que ceux nés en Suisse;
- plus le niveau de formation des parents est élevé, plus la probabilité d'effectuer une transition différée diminue: elle est de 12,4 points de pourcent inférieure pour les sortants provenant d'un ménage où un des parents possède un titre d'une haute école que pour ceux dont aucun des parents n'a de titre de formation post-obligatoire.

Dans l'ensemble, cette analyse confirme donc les conclusions tirées de l'analyse du graphique G 5.1.

5.3 La durée de la transition vers les différentes filières certifiantes du degré secondaire II

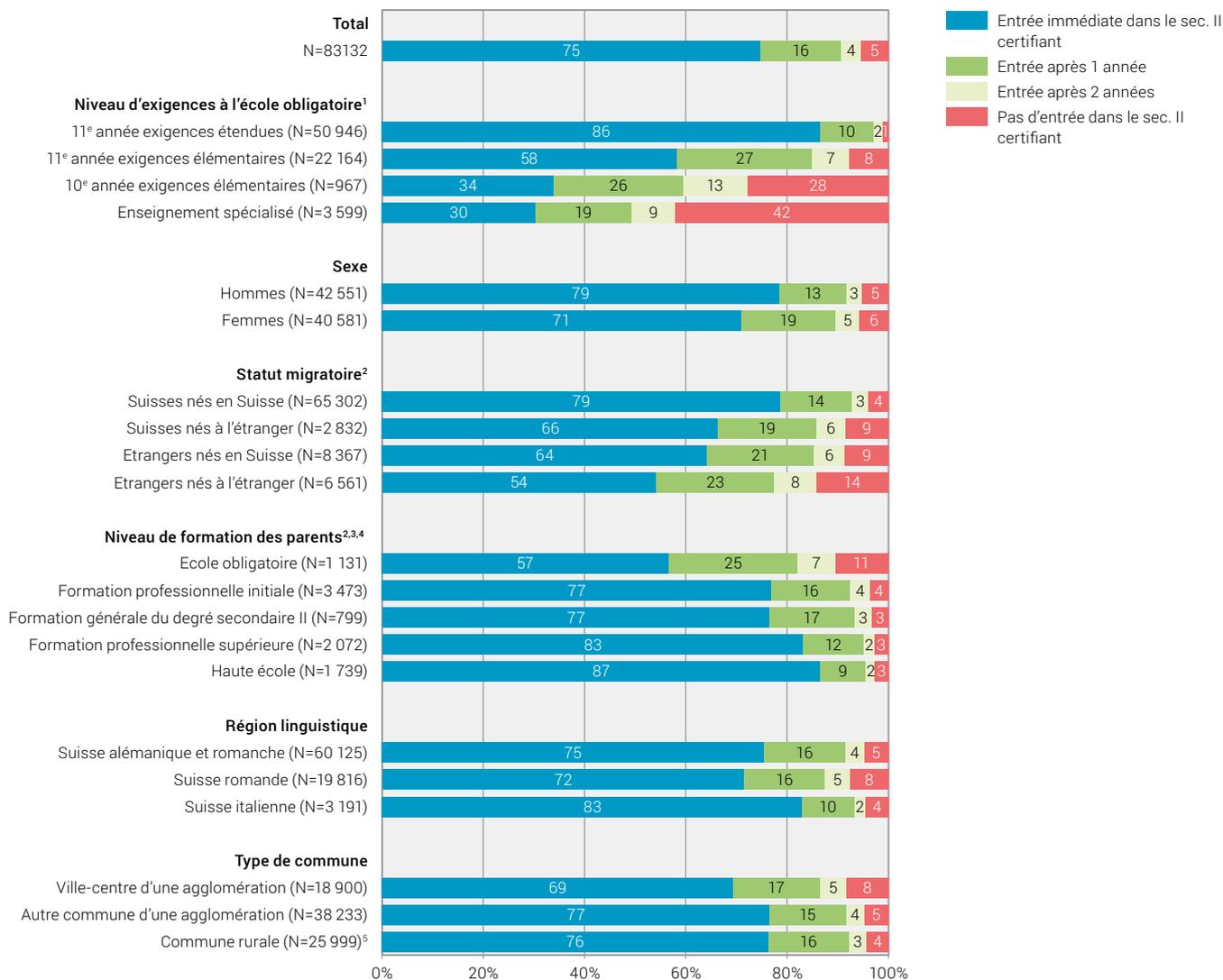
Analyser la durée de la transition par filière du degré secondaire II peut, entre autres, aider à identifier d'éventuels effets de type «file d'attente» pour l'accès à certaines formations, signes que des élèves rencontrent des difficultés à y débiter au sortir de l'école obligatoire.

Le graphique G 5.2 montre après combien de temps (immédiatement, après un an ou après deux ans) les sortants de l'école obligatoire de 2012 ont débuté les diverses filières du degré secondaire II certifiant, la période d'observation s'étendant jusqu'en 2014.

Durée de la transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant

Sortants de 2012: première entrée jusqu'en 2014 selon les dimensions-clés d'analyse, en %

G 5.1



¹ Les catégories «Sans distinction de niveau» et «10^e année exigences étendues» ne sont pas illustrées séparément, mais elles sont incluses dans le total.

² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

³ Dû à l'appariement avec le RS, cette dimension se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

⁴ Toutes les valeurs relatives à cette dimension présentent un niveau d'incertitude < +/-5%.

⁵ Avec la catégorie «Ville isolée».

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

Dans leur grande majorité (96%), les transitions vers les EMG ont eu lieu immédiatement après la sortie de l'école obligatoire, les entrées différées y étant très minoritaires (4% après un an, 0,5% après deux ans). L'accès aux ECG et à la formation professionnelle initiale menant à un CFC en 4 ans s'est également largement déroulé dès la sortie de l'école obligatoire (respectivement 84% et 83%), voire après un délai d'un an (15%–13%), rarement plus tard (2% après deux ans).

La situation est plus contrastée en ce qui concerne les sortants qui ont entamé une formation conduisant à un CFC en 3 ans: 71% l'ont fait immédiatement, 23% après un an et 6% après deux ans. Quant aux formations menant à une AFP, seule

la moitié d'entre elles (49%) ont été entamées directement après l'école obligatoire, un bon tiers (36%) après un an et 15% après un délai de deux ans.

Ces proportions supérieures de transitions différées pourraient donc être le signe que l'accès aux CFC en 3 ans et aux AFP ne se déroule pas facilement pour une part significative des sortants ou qu'ils temporent avant de s'y engager. Le chapitre 7 montrera dans quelle mesure ces entrées différées sont liées au passage par une formation transitoire ou un semestre de motivation.

Modèle de régression logistique binomiale pour la probabilité d'une transition différée plutôt qu'immédiate

Sortants de 2012: première entrée¹ dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014, Average Marginal Effects (AME) et intervalles de confiance à 95%

T 5.1

Variabiles indépendantes	AME	(-/+ 95% ci)
Niveau d'exigences à l'école obligatoire (réf. 11^e année exigences étendues)		
11 ^e année exigences élémentaires	0,222	(0,196; 0,247)
10 ^e année exigences élémentaires	0,378	(0,260; 0,496)
Enseignement spécialisé	0,273	(0,200; 0,346)
Sexe (réf. Hommes)		
Femmes	0,095	(0,078; 0,112)
Age de sortie de l'école obligatoire (réf. <=16 ans)		
>16 ans	0,009	(- 0,014; 0,032)
Statut migratoire (réf. Suisses nés en Suisse)²		
Suisses nés à l'étranger	0,093	(0,039; 0,147)
Etrangers nés en Suisse	0,019	(- 0,012; 0,049)
Etrangers nés à l'étranger	0,088	(0,048; 0,127)
Niveau de formation des parents (réf. Ecole obligatoire)²		
Formation professionnelle initiale	- 0,072	(- 0,106; - 0,039)
Formation générale du degré secondaire II	- 0,055	(- 0,099; - 0,011)
Formation professionnelle supérieure	- 0,094	(- 0,131; - 0,058)
Haute école	- 0,124	(- 0,161; - 0,087)
Région linguistique (réf. Suisse alémanique et romanche)		
Suisse romande	0,018	(- 0,003; 0,038)
Suisse italienne	- 0,054	(- 0,092; - 0,017)
Type de commune (réf. Ville-centre d'une agglomération)		
Autre commune d'une agglomération	- 0,045	(- 0,069; - 0,022)
Commune rurale ³	- 0,034	(- 0,059; - 0,008)
N ⁴		9 450

¹ Modèle estimé pour les élèves qui, jusqu'en 2014, ont fait la transition vers le degré secondaire II certifiant.² Les catégories pour lesquelles l'information n'est pas disponible ont été incluses dans l'estimation du modèle, mais ne sont pas montrées.³ Avec la catégorie «Ville isolée».⁴ Du à l'appariement avec le RS, ce modèle se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits.

Les différences de probabilité significativement différentes de zéro avec une vraisemblance de 95% sont marquées en gris.

Exemple de lecture: Pour la catégorie «Niveau d'exigences à l'école obligatoire», le Average Marginal Effect correspond à la différence de probabilité de faire une transition différée plutôt qu'immédiate entre les élèves de la 11^e année avec exigences élémentaires et ceux de la 11^e année avec exigences étendues (catégorie de référence). Dans cet exemple les élèves sortis de la 11^e année avec exigences élémentaires ont une probabilité de 22,2 points de pourcent (0,222) plus élevée de faire une transition différée par rapport aux sortants de la 11^e année avec exigences étendues. Cette différence se situe - avec une probabilité de 95% - entre 19,6 points de pourcent (borne inférieure de l'intervalle de confiance) et 24,7 points de pourcent (borne supérieure de l'intervalle de confiance).

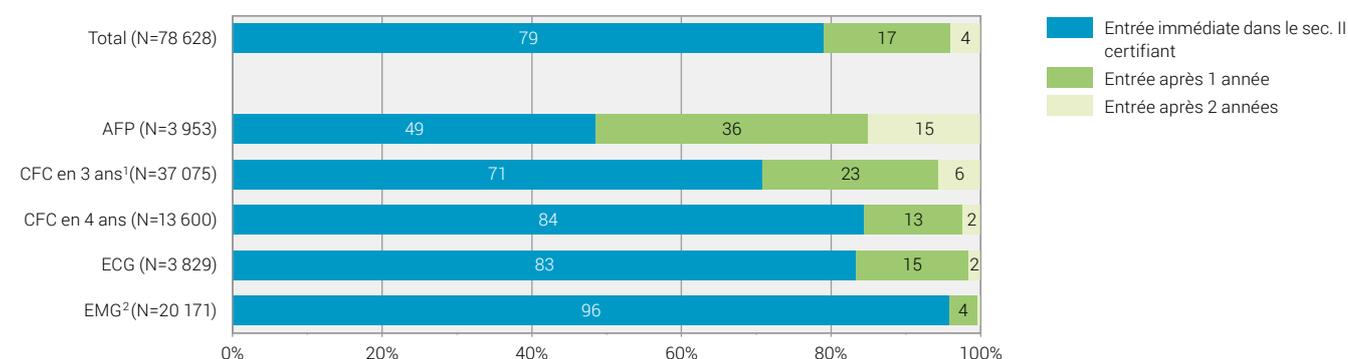
Sources: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

Durée de la transition de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant par filière

Sortants de 2012: première entrée jusqu'en 2014, en %

G 5.2

¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.² Avec les autres écoles de formation générale.

Sources: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

5.4 La durée de la transition vers la formation professionnelle initiale par domaine

Cette section se focalise sur les CFC en 3 ans pour analyser le délai de transition vers les différents domaines. Le graphique G5.3 montre après combien de temps (la même année, un an ou deux ans après) les sortants de l'école obligatoire de 2012 ont débuté une formation professionnelle initiale en 3 ans par domaine⁵⁰, la période d'observation s'étendant jusqu'en 2014.

Le graphique montre des délais de transition vers les CFC en 3 ans qui varient sensiblement selon le domaine:

- dans le domaine «Commerce et administration», qui a comptabilisé 47% des entrées, les délais de transition se sont répartis à peu près comme pour le total (73% d'accès immédiats, 23% après un an et 4% après deux ans);
- les transitions ont été plus rapides dans les domaines «Sylviculture» (88% d'accès immédiats), «Agriculture» (82%), «Architecture et bâtiment» (81%), «Ingénierie et techniques apparentées» (81%) et «Industries de transformation et de traitement» (79%);
- les délais de transition ont par contre été plus longs dans les autres domaines, surtout dans «Santé» (62% d'accès immédiats) et «Protection sociale» (18%), deux domaines où il est courant, voire la norme, que des stages précèdent l'entrée en formation.

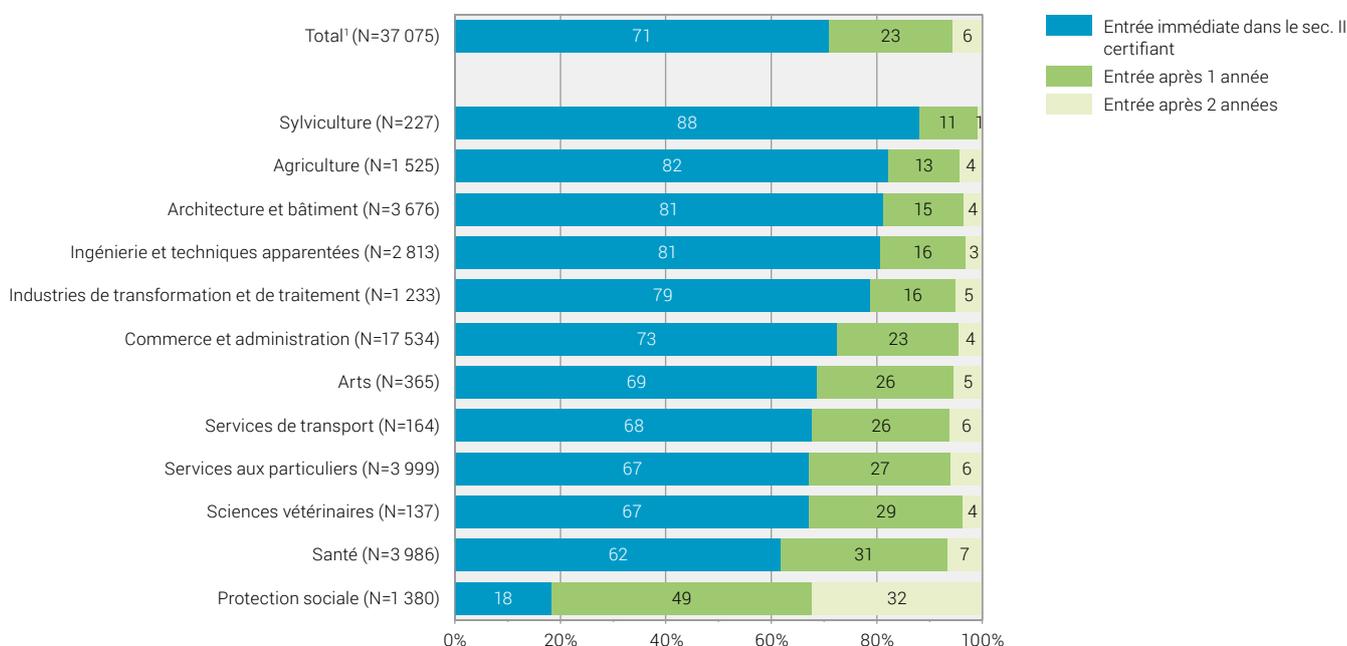
Pour les formations préparant à un CFC en 4 ans, les délais de transition (non illustrés) sont plus uniformes. Si seuls 61% des sortants ont accédé immédiatement au domaine «Arts», dans les autres domaines le pourcentage d'entrées immédiates a atteint de 75% à 90%.

Quant aux formations préparant à une AFP, si les délais de transition (non illustrés) y sont plus longs (cf. graphique G5.2), leur répartition par domaine est analogue à celle pour les CFC en 3 ans. Le domaine «Commerce et administration», qui a comptabilisé 34% des entrées, est dans la moyenne, «Architecture et bâtiment» est celui où les délais sont les plus courts (61% d'accès immédiats), tandis que «Santé et protection sociale» est celui où ils sont les plus longs (24% d'accès immédiats).

Durée de la transition de l'école obligatoire vers un CFC en 3 ans par domaine

Sortants de 2012: première entrée jusqu'en 2014, en %

G 5.3



Les catégories avec un nombre d'effectifs inférieur à 100 ne sont pas montrées séparément dans le graphique, mais elles sont incluses dans le total.
¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

⁵⁰ Deuxième niveau hiérarchique (domaines spécialisés) de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE 2013, cf. annexe A.5).

6 Les transitions entre années successives

Changeant d'optique, ce chapitre s'intéresse aux transitions des élèves de la 11^e année entre deux années successives plutôt qu'aux sortants de l'école obligatoire. En plus des entrées dans le degré secondaire II certifiant, les transitions étudiées incluent dès lors aussi les répétitions de la 11^e année (avec ou sans changement de niveau d'exigences) et les passages vers les formations transitoires non certifiantes qui font office de «pont» entre les degrés secondaires I et II.

6.1 Caractéristiques de l'analyse des transitions entre années successives

Concernant un futur proche aisément appréhendé par chacun, les transitions entre années successives cristallisent l'attention à court terme des élèves et de leurs parents, tout comme celles des enseignants, des directeurs d'établissement et des divers intervenants dans les processus éducatifs en général. A ce titre elles font l'objet d'une attention régulière qui se traduit par la publication annuelle par les services pédagogiques ou statistiques cantonaux de taux de promotion, de redoublement ou d'accès direct aux différentes filières du degré secondaire II par exemple⁵¹. Elles constituent aussi l'un des thèmes analysés dès le début de manière détaillée dans le cadre d'études longitudinales comme TREE (OFS/TREE 2003), puisqu'elles constituent l'un des premiers résultats disponibles, alors que d'autres indicateurs nécessitent plusieurs années de recul avant de pouvoir être calculés.

Pour sa part, l'OFS publie et met régulièrement à jour l'indicateur «Taux de transition immédiate vers le degré secondaire II»⁵², qui jusqu'à maintenant n'était pas mesuré précisément sur la base de relevés individuels, mais estimé d'après des données groupées présentant une certaine marge d'incertitude. Ce taux est entre autres exploité dans le calcul des effectifs attendus en 1^{re} année du degré secondaire II dans le cadre du projet de l'OFS Perspectives de la formation⁵³. Sa détermination rigoureuse grâce à la présente analyse longitudinale offre donc un gain substantiel tant pour la diffusion d'un indicateur fiable à une échelle détaillée que pour l'élaboration de scénarios solides fondés sur des mesures précises.

Les résultats présentés dans ce chapitre sont basés sur l'analyse des transitions annuelles qui indiquent pour chaque élève ce qu'il a fait l'année suivante. Les variables examinées sont les mêmes qu'aux chapitres précédents, mais l'approche est différente. Alors que les analyses présentées ci-avant se basaient sur les événements «sortie de l'école obligatoire» et «entrée dans une filière certifiante du degré secondaire II», ici toute l'attention se porte sur le passage direct d'un point de départ en une année donnée (formation d'origine) à un point d'arrivée l'année d'après (formation de destination).

Ce type d'analyse complète le cadre jusqu'ici présenté en fournissant une image très détaillée des parcours de formation à la fin de l'école obligatoire.

6.2 Les transitions une année après la 11^e année du degré secondaire I

Le graphique G6.1 montre où les élèves qui ont suivi la 11^e année du degré secondaire I en 2011 étaient l'année d'après. Comme ces élèves constituent 93% des sortants de l'école obligatoire, ce graphique présente d'importantes similitudes avec le graphique G3.1. Pour en faciliter la comparaison, tous les deux sont présentés sous la même forme, les rubriques ne correspondant pas à une entrée dans une formation certifiante s'ajoutant ici aux filières du degré secondaire II: sortie du système en 2012 sans retour jusqu'en 2014, sortie du système en 2012 avec retour en 2013 ou 2014, maintien à l'école obligatoire (en général redoublement, éventuellement accompagné d'un changement de niveau d'exigences), fréquentation d'une formation transitoire.

⁵¹ Argovie: STEP I, Enquête auprès des sortants du degré secondaire I (www.ag.ch/de/dfr/statistik/bestellen/statistikthemen/bildung___wissenschaft_2/bildung___wissenschaft.jsp).
Genève: Indicateurs du système d'enseignement et de la formation (www.geneve.ch/recherche-education/evaluations-indicateurs).
Zurich: Bildungsstatistik – Schul- und Berufswahl – Anschlusslösungen (www.bista.zh.ch/_sbw/sbw_main.aspx).

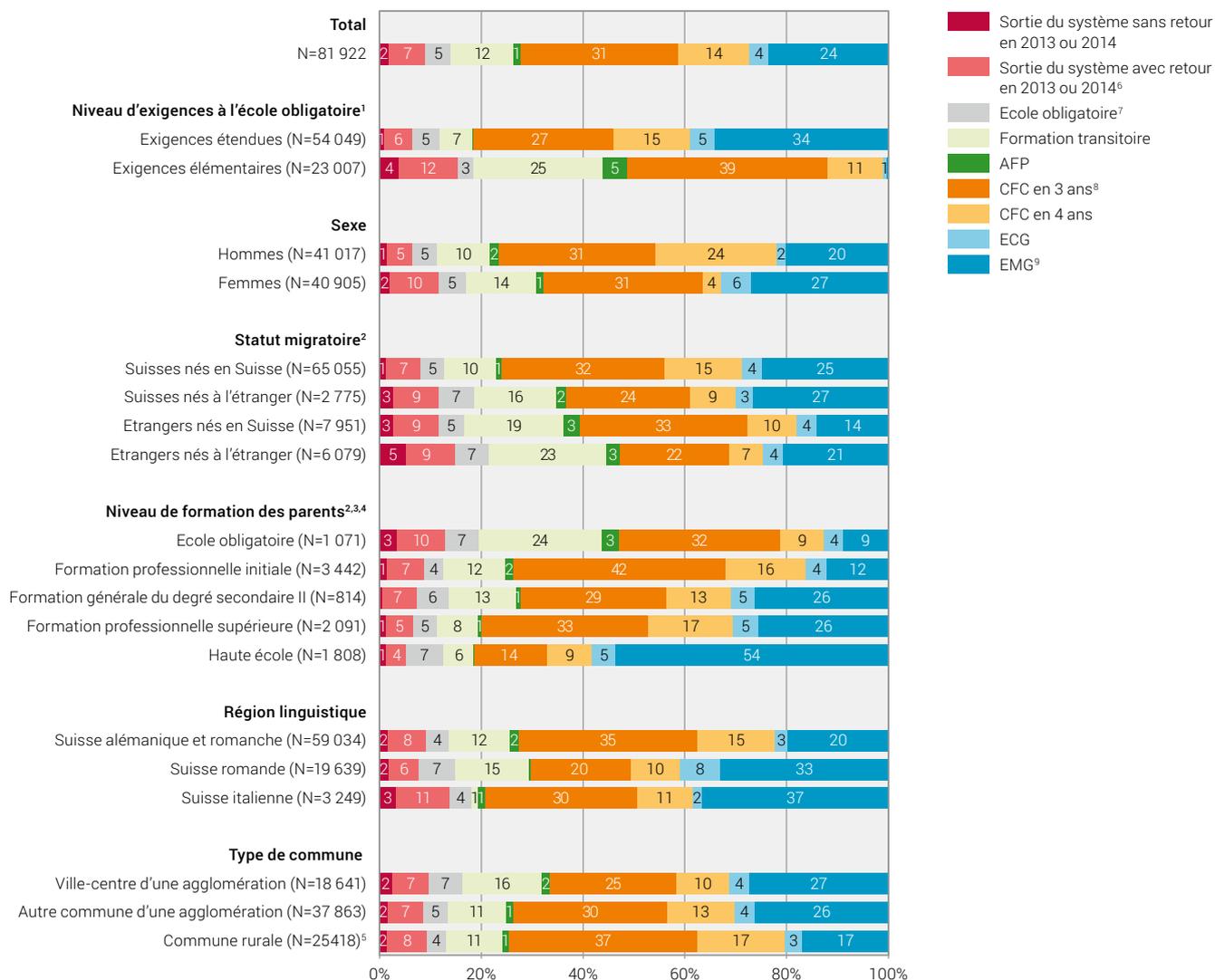
⁵² Cf www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Education et science → Indicateurs de la formation → Système de formation suisse → Survol → Parcours de formation → Transition vers le degré secondaire II

⁵³ Cf www.eduperspectives-stat.admin.ch.

Formations suivies un an après par les élèves issus de la 11^e année du degré secondaire I

Elèves de la 11^e année du degré secondaire I de 2011 selon les dimensions-clés d'analyse, en %

G 6.1



¹ La catégorie «Sans distinction de niveau» n'est pas illustrée séparément, mais elle est incluse dans le total.

² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

³ Dû à l'appariement avec le RS, cette dimension se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

⁴ Toutes les valeurs relatives à cette dimension présentent un niveau d'incertitude < +/-5%.

⁵ Avec la catégorie «Ville isolée».

⁶ À l'école obligatoire ou au degré secondaire II.

⁷ En général redoublement sans ou avec changement de niveau d'exigences.

⁸ Avec les formations complémentaires du degré secondaire II.

⁹ Avec les autres écoles de formation générale.

Un an après la 11^e année du degré secondaire I :

- 5% des élèves étaient toujours à l'école obligatoire, ce qui signifie qu'ils avaient redoublé, éventuellement en changeant de niveau d'exigences;
- 12% suivaient une formation transitoire⁵⁴ ;
- 47% avaient débuté une formation professionnelle initiale (1,5% préparaient une AFP, 31% un CFC en 3 ans et 14% un CFC en 4 ans);
- 28% fréquentaient une formation générale du degré secondaire II (24% une EMG et 4% une ECG);
- 9% n'ont pas été relevés dans la Statistique des élèves et des étudiants (SdL) en 2012, bien qu'ils soient restés en Suisse; parmi eux, 7% du total ont par contre de nouveau été relevés en 2013 ou 2014 (sorties temporaires du système de formation) et seuls 2% du total n'ont pas non plus été relevés en 2013 et 2014 (sorties prolongées – plus de 3 ans – ou définitives du système de formation)⁵⁵.

La répartition par filière des entrées au degré secondaire II ayant été exposée au chapitre 3, seuls sont commentés ici les résultats se rapportant aux autres rubriques.

A l'instar des sortants de l'école obligatoire, les élèves du niveau d'exigences élémentaires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que ceux du niveau d'exigences étendues à avoir quitté le système de formation juste après la 11^e année (11,5% versus 5,5% pour les sorties temporaires et 3,8% versus 0,9% pour les sorties prolongées ou définitives). Ils sont aussi proportionnellement quatre fois plus nombreux à avoir débuté une formation transitoire (cf. section 7.1). Ils sont par contre proportionnellement presque deux fois moins nombreux à être restés au degré secondaire I, autrement dit à avoir redoublé la 11^e année. Ceci peut s'expliquer par le fait que réussir cette dernière année au niveau d'exigences étendues ouvre la porte de toutes les formations certifiantes du degré secondaire II, alors que sans cela l'accès aux écoles de maturité gymnasiale et de culture générale est souvent compromis.

La proportion de femmes qui ne sont pas dans le système de formation un an après la 11^e année (11,6%) dépasse largement celle des hommes dans la même situation (6,5%). Il en va de même pour leur présence plus fréquente dans une formation transitoire (13,9% contre 10,5%)⁵⁶. Or de telles différences ne sont pas apparues dans l'analyse des sortants (G3.1). Ceci s'explique par le fait que les femmes accèdent plus souvent que les hommes au degré secondaire II certifiant à la suite d'une transi-

tion différée (cf. section 5.2). Ainsi, alors que de fortes disparités s'observent juste après la 11^e année, deux ans après la sortie de l'école obligatoire, les deux sexes se retrouvent à parité.

De façon générale, l'image livrée par les élèves absents du système de formation constitue un résultat intéressant de la comparaison des graphiques G6.1 et G3.1. Alors que, comme on vient de le voir, en termes de sexe le temps a gommé les différences initiales entre femmes et hommes par le biais de délais de transition souvent plus longs pour elles que pour eux (cf. ci-dessus), par rapport au statut migratoire le temps a au contraire eu pour effet d'augmenter les écarts entre les différents groupes d'élèves.

Ce constat révèle le rôle joué par les transitions différées qui peuvent soit égaliser, soit creuser les différences qui apparaissent un an après la 11^e année entre certains groupes d'élèves. En effet, le maintien dans le système de formation au sortir de l'école obligatoire ne constitue pas une garantie de réussite de la transition I. Un an après la 11^e année, seuls 7,7% des élèves romands, contre 9,2% des alémaniques et romanches n'étaient pas en formation. Deux ans après l'école obligatoire, 7,6% des sortants romands, mais seulement 4,8% des sortants alémaniques et romanches n'avaient pas accédé au degré secondaire II certifiant. De la même manière il n'y a guère de différence entre villes-centres et communes rurales en termes de sorties du système de formation un an après la 11^e année (respectivement 9,7% et 9,3%), mais il en existe une nette deux ans plus tard (respectivement 8,3% et 4,3%).

Les prémices de ces différences qui apparaissent avec le temps sont déjà perceptibles dans les taux de redoublement supérieurs (7% contre 4%) et les passages plus fréquents par les formations transitoires (15% contre 12%) qui caractérisent la Suisse romande par rapport à la Suisse alémanique et romanche d'une part, les villes-centres par rapport aux communes rurales (7% contre 4%, respectivement 16% contre 11%) d'autre part⁵⁷.

⁵⁴ Comme on le verra plus précisément dans la section 7.1, conformément aux définitions de la Statistique des élèves et des étudiants (SdL), les formations transitoires incluses ici durent au moins un semestre à plein temps, sont composées de plusieurs cours ou branches et visent un but bien défini. Elles comprennent des formations de type scolaire (comme la «12^e année» d'école), des formations combinant école et pratique (en particulier le préapprentissage) et des classes d'intégration pour les jeunes immigrants ayant dépassé l'âge de fréquenter l'école obligatoire. En sont exclus les programmes ne répondant pas aux critères ci-dessus, comme les stages préprofessionnels, les semestres de motivation (SeMo, cf. section 7.2), le travail au-pair, les cours de langue ou les séjours linguistiques.

⁵⁵ Ce chiffre est inférieur aux 3,3% obtenus pour les sortants de la 11^e année (cf. graphique G4.1), car il ne comprend pas les sorties du système intervenues plus tard dans le parcours de l'élève, par exemple après un redoublement à l'école obligatoire ou après le passage par une formation transitoire.

⁵⁶ De même que, dans une moindre mesure, parmi les redoublants de l'école obligatoire (5,3% contre 4,7%).

⁵⁷ Pour rappel, les graphiques G6.1 et G3.1 ont été construits selon deux optiques distinctes sur la base de deux populations différentes, qui se recouvrent certes en bonne partie, mais ne sont pas en tous points comparables. L'enseignement spécialisé est par exemple inclus dans l'analyse des trajectoires des sortants deux ans après l'école obligatoire, mais pas dans l'étude de la destination des élèves un an après la 11^e année.

7 Transitions différées: passage par les formations transitoires et les semestres de motivation

Le chapitre 5 a analysé la durée de la transition de l'école obligatoire vers les formations certifiantes du degré secondaire II et introduit la distinction entre transitions immédiates et différées. Celui-ci examine, pour les transitions différées⁵⁸, si le délai de transition (d'un ou deux ans) a été utilisé pour suivre une formation transitoire ou participer à un semestre de motivation.

7.1 Le passage par les formations transitoires

Les formations transitoires, parfois appelées solutions intermédiaires, désignent de manière générale l'ensemble des offres à la disposition des jeunes sortis de l'école obligatoire, mais qui n'ont pas accompli une transition immédiate, pour leur faciliter une entrée différée dans une filière certifiante du degré secondaire II. Elles prennent le plus souvent la forme d'un ensemble de cours généraux ou préprofessionnels d'une durée d'un an, destinés à combler des lacunes spécifiques de leur bagage scolaire ou à leur permettre de mieux se préparer aux choix qu'ils sont appelés à faire dans la perspective d'une formation post-obligatoire.

Cette publication se base sur la Statistique des élèves et des étudiants (SdL), qui relève l'ensemble des écoles situées en Suisse (sauf les hautes écoles) et toutes les personnes qui y suivent un programme de formation d'une durée équivalente à au moins un semestre à plein temps, composé de plusieurs cours ou branches et visant un but bien défini (cf. annexe A.1). Les formations transitoires incluses dans la SdL comprennent des formations scolaires à plein temps (comme la «12^e année» d'école), des formations combinant école et pratique (en particulier le préapprentissage) et des classes d'intégration pour les jeunes ayant immigré tardivement (qui ont dépassé l'âge de l'école obligatoire). Faute d'une classification fine qui rendrait possible une analyse détaillée, les formations transitoires constituent donc actuellement un ensemble hétérogène.

Contrairement aux diverses filières de l'école obligatoire et du degré secondaire II certifiant, les formations transitoires ne sont pas strictement réglementées au niveau fédéral ni cantonal et leurs contours sont donc plus flous. Cette situation explique que

les études qui en traitent se fondent sur des acceptions parfois différentes, caractérisées par une compréhension plus ou moins large des occupations qu'elles englobent.

S'appuyant eux aussi sur la SdL, Landert et Eberli (2015), qui ont récemment dressé un état des lieux des offres de formations transitoires dans toute la Suisse, ont recensé plus de 150 autorités responsables. OFS/TREE (2003), de même que Gertsch, Gerlings et Modetta (1999) ont par contre adopté une définition plus large qui inclut aussi des activités faiblement institutionnalisées comme cours de langue, séjours linguistiques, stages de nature diverse et travail au pair, modalités qui ne sont pas prises en compte dans la présente publication. Ces contours variables expliquent que pour les formations transitoires les résultats de ces enquêtes ne soient pas directement comparables à ceux présentés ici.

Pour commencer, les transitions de l'école obligatoire vers les formations transitoires (la «première moitié» de la transition I) sont analysées selon les dimensions déjà vues: situation préalable, sexe, statut migratoire, niveau de formation des parents, région linguistique et type de commune. Ensuite ce sont les transitions des formations transitoires vers le degré secondaire II certifiant (la «deuxième moitié» de la transition I) qui sont traitées.

L'objectif est notamment de répondre aux trois questions suivantes:

- Quelle part des sortants de l'école obligatoire entame une formation transitoire?
- Quelle part des élèves ayant suivi une formation transitoire accède ensuite à une formation certifiante du degré secondaire II?
- Dans quelles formations du degré secondaire II débute les élèves issus des formations transitoires?

Analyse du passage par les formations transitoires

Le graphique G7.1 montre quel pourcentage des sortants de l'école obligatoire de 2012 est passé par une formation transitoire, subdivisé en trois sous-catégories selon leur trajectoire jusqu'en 2014:

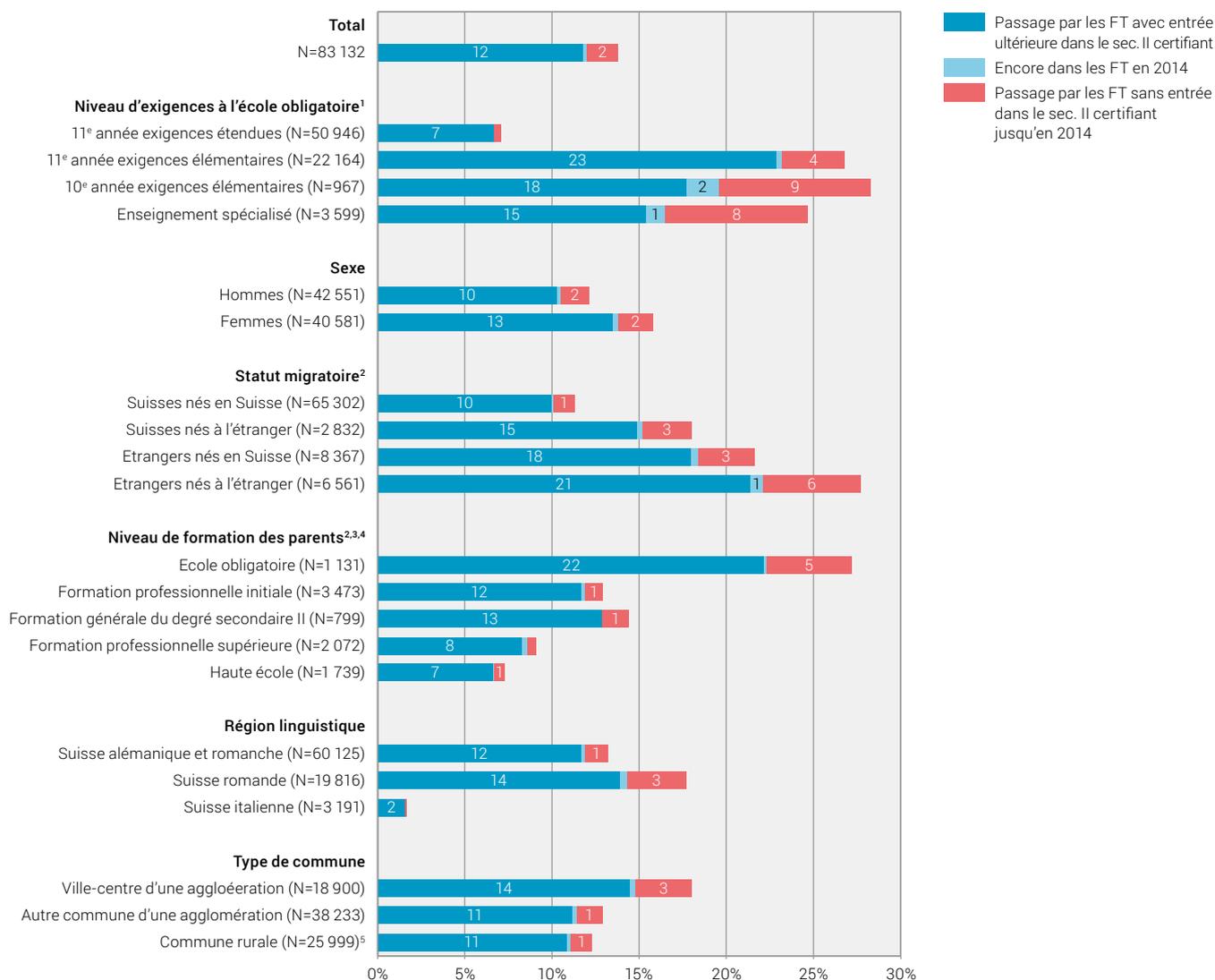
- ceux qui ont accédé à une formation certifiante du degré secondaire II,
- ceux qui étaient encore dans une formation transitoire et
- ceux qui n'étaient plus enregistrés dans le système de formation.

⁵⁸ Rappel: dans l'ensemble, elles ont concerné 20% des sortants de 2012, soit près de 17 000 élèves (cf. graphique G5.1).

Passage par une formation transitoire des sortants de l'école obligatoire

Sortants de 2012: passage par les formations transitoires (FT) jusqu'en 2014 avec ou sans entrée ultérieure au degré secondaire II certifiant selon les dimensions-clés d'analyse, en %

G 7.1



¹ La catégorie «Sans distinction de niveau» n'est pas illustrée séparément, mais elle est incluse dans le total.

² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

³ Dû à l'appariement avec le RS, cette dimension se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

⁴ Toutes les valeurs relatives à cette dimension présentent un niveau d'incertitude < +/-5%.

⁵ Avec la catégorie «Ville isolée».

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

La somme des trois catégories donne le pourcentage de sortants qui ont passé par une formation transitoire.

Globalement, 14% des sortants de l'école obligatoire de 2012 ont passé par une formation transitoire. Dans leur grande majorité (12% du total), ils ont entamé une formation certifiante du degré secondaire II en 2013 ou en 2014. Une très faible partie (0,2%) fréquentait (encore) une formation transitoire en 2014 et 1,8% n'étaient plus dans le système de formation.

Le passage par les formations transitoires selon la situation à la fin de l'école obligatoire

Si les sortants de la 11^e année du niveau d'exigences étendues ont proportionnellement peu eu recours aux formations transitoires (7%), le quart (25%–28%) de ceux issus des exigences élémentaires, de la 10^e année (exigences élémentaires) et de l'enseignement spécialisé en ont fait usage. Le passage par une formation transitoire a le plus souvent permis un accès différé au degré secondaire II certifiant aux sortants de la 11^e année du niveau d'exigences élémentaires (4% de non-entrées en 2014), mais il n'a pas suffi à une plus grande part des sortants de la 10^e année (exigences élémentaires) et de l'enseignement

spécialisé (respectivement 9% et 8% de non-entrées en 2014), confirmant que pour ces catégories de sortants la transition I reste un défi.

Le passage par les formations transitoires selon le sexe

En accord avec ce qui a été observé plus haut – délais de transition plus longs (section 5.2) et transitions entre années successives plus fréquentes (section 6.2) – les femmes (16%) ont passé plus souvent que les hommes (12%) par une formation transitoire.

Le passage par les formations transitoires selon le statut migratoire

En proportions, plus de deux fois plus de sortants étrangers nés à l'étranger (28%) que de Suisses nés en Suisse (11%) ont débuté une formation transitoire. L'écart est encore plus marqué concernant ceux qui n'ont pas poursuivi ensuite dans le degré secondaire II certifiant (6% contre 1%). Les catégories mixtes (étrangers nés en Suisse et Suisses nés à l'étranger) s'échelonnent entre ces valeurs.

Le passage par les formations transitoires selon le niveau de formation des parents

Le passage par les formations transitoires est également fortement associé au niveau de formation dans le milieu familial. 27% des sortants dont aucun des parents n'a de qualification post-obligatoire, 13%–14% de ceux dont l'un des parents a un

titre du degré secondaire II et 7%–9% des enfants de diplômés du niveau tertiaire ont eu recours à une formation transitoire. Ceux provenant d'un ménage sans formation post-obligatoire sont aussi 5% à ne pas avoir accédé dans les 2 ans au degré secondaire II certifiant, contre 1% des autres sortants.

Le passage par les formations transitoires selon la région linguistique

18% des sortants de la Suisse romande contre 13% de ceux résidant en Suisse alémanique ont suivi une formation transitoire⁵⁹. Respectivement 4% et 2% n'ont pas enchaîné avec une formation certifiante du degré secondaire II.

Le passage par les formations transitoires selon le type de commune

C'est enfin dans les villes qui constituent le centre d'une agglomération que le recours aux formations transitoires et les non-entrées au degré secondaire II certifiant ont été proportionnellement le plus fréquents (respectivement 18% des sortants contre 12%–13% dans les autres types de communes, et 4% contre 1%–2%).

Que font les jeunes après une formation transitoire?

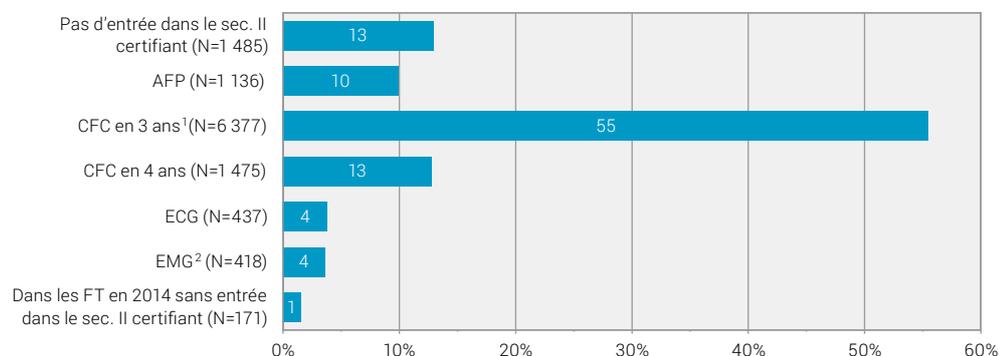
Le graphique G7.2 montre quelle a été la première formation fréquentée par les jeunes après une formation transitoire.

86% des sortants de l'école obligatoire de 2012 ayant passé par une formation transitoire ont débuté une formation certifiante du degré secondaire II jusqu'en 2014. Comme déjà relevé, cette

Entrée dans le degré secondaire II certifiant des sortants de l'école obligatoire ayant passé par une formation transitoire

Sortants de 2012 (N=11 499): première entrée dans une formation transitoire (FT) jusqu'en 2014, e n %

G 7.2



¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

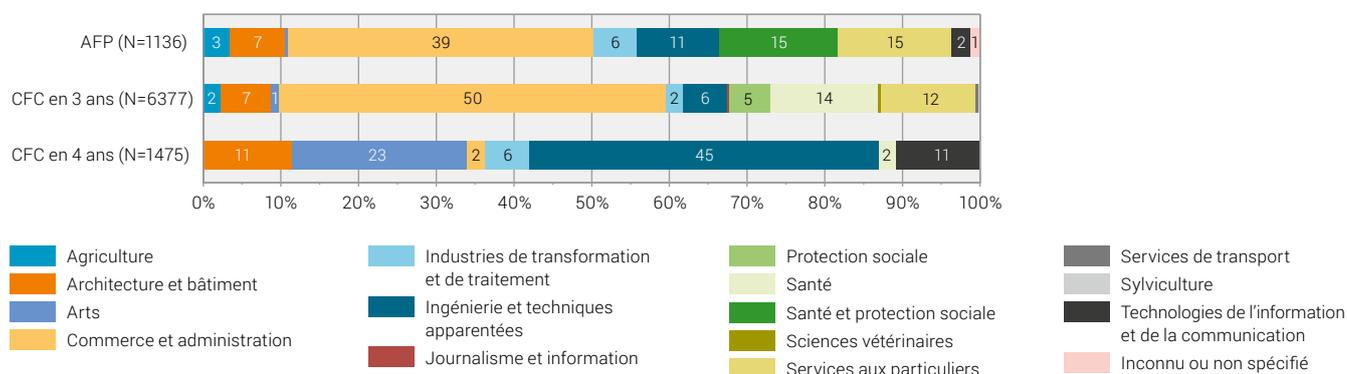
² Avec les autres écoles de formation générale.

⁵⁹ Dû à la structure spécifique du système de formation tessinois, ce pourcentage est très bas en Suisse italienne.

Répartition par domaine des entrants dans la formation professionnelle initiale ayant passé par une formation transitoire

Sortants de 2012 (N= 8 988): première entrée jusqu'en 2014, en %

G 7.3



Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

proportion est nettement plus élevée que celle calculée par OFS/TREE (2003) et par Gertsch, Gerlings et Modetta (1999) du fait qu'ici la définition des formations transitoires est plus restrictive que dans ces enquêtes⁶⁰.

Ces 86% se composent de 10% de sortants qui ont continué vers une formation conduisant à une AFP, 68% vers une formation menant à un CFC (en 3 ou en 4 ans) et 8% vers une formation générale (EMG, 3,8% ou ECG, 3,6%). Les 14% restants se répartissent en 1% de sortants qui se trouvent encore dans une formation transitoire en 2014 et 13% qui ne sont plus dans le système de formation.

Répartition par domaine des entrants dans la formation professionnelle initiale issus d'une formation transitoire

Les trois quarts des élèves issus des formations transitoires débutent ensuite une formation professionnelle initiale. Le graphique G.7.3 montre dans quel domaine.

La répartition par domaine des sortants des formations transitoires peut être directement comparée à celle des sortants de l'école obligatoire décrite plus haut (barre «Total» des graphiques G.4.4, G.4.5 et G.4.6). Les parallèles entre ces répartitions sont manifestes et seules quelques différences sont commentées ici⁶¹.

Les domaines suivants ont été plus fréquemment suivis au sortir des formations transitoires que lors de la transition I considérée dans sa globalité: «Arts» (CFC en 4 ans), et «Santé» (CFC en 3 ans). Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les débutants

y sont notoirement plus âgés que la moyenne et que l'entrée dans une formation relevant de ces domaines est souvent précédée d'un stage pratique⁶².

Une analyse fine par formation révèle aussi des différences à l'intérieur de certains grands domaines comme «Commerce et administration». Par rapport à l'ensemble des sortants de l'école obligatoire, ceux des formations transitoires ont moins souvent débuté comme «Employé de commerce», mais plus souvent comme «Gestionnaire du commerce en détail». Cette observation coïncide avec la remarque de la section 4.3, où il a été mentionné que les sortants du niveau d'exigences élémentaires, proportionnellement plus représentés dans les formations transitoires, se sont davantage dirigés vers cette dernière formation.

7.2 Le passage par les semestres de motivation

Instaurés en 1994, les Semestres de motivation (SeMo) constituent des programmes pour adolescents et jeunes adultes qui se retrouvent soit sans solution professionnelle au terme de leur scolarité obligatoire, soit en rupture d'apprentissage. Régis par des règles et des conditions-cadres définies par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), financés par le biais de l'Assurance-Chômage (AC) et organisés par l'intermédiaire des Offices du Travail ou de l'Emploi des différents cantons, ils soutiennent les participants dans leurs efforts d'insertion dans la vie professionnelle⁶³.

Dans un rapport mandaté par la coordination des SeMo, Villiger et Rahbi-Sidler (2015) ont analysé la composition des participants aux SeMo et les formations sur lesquelles ils ont débouché. Les auteurs ont trouvé que la moitié des bénéficiaires de la période 2014/15 ont ensuite débuté une formation certifiante

⁶⁰ L'inclusion d'activités de nature plus informelle comme cours de langue, séjours linguistiques, stages et travail au pair fait baisser le taux d'accès au degré secondaire II certifiant, puisqu'elles préparent moins spécifiquement que les formations transitoires plus institutionnalisées à la poursuite de la formation dans le système éducatif.

⁶¹ Rappel: la liste des domaines et des principales formations de chacun est présentée dans le tableau T A.2 de l'annexe A.6.

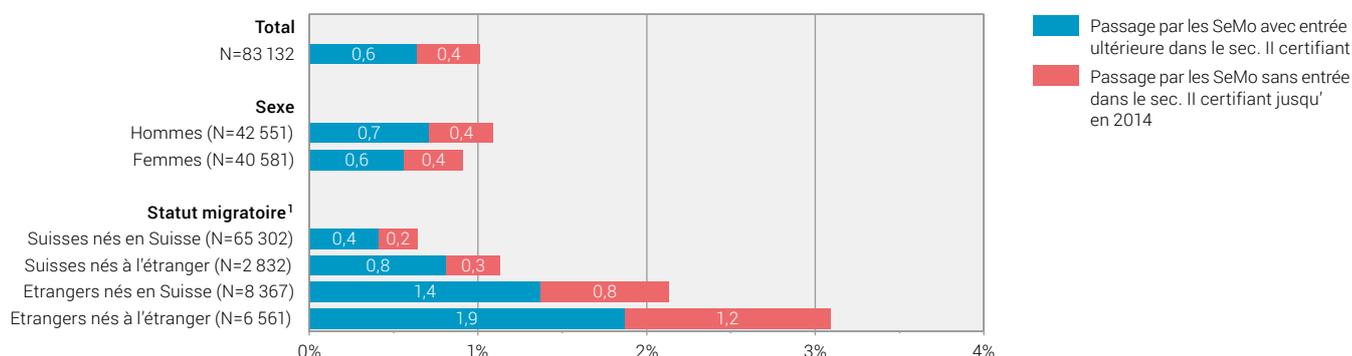
⁶² Comme déjà relevé à la section 5.5 dans le cadre de la discussion des délais de transition par domaine.

⁶³ Voir www.ch-semb.ch.

Passage par un semestre de motivation ou un programme d'occupation des sortans de l'école obligatoire

Sortants de 2012 qui n'ont pas passé par une formation transitoire: participation à un SeMo ou un programme d'occupation jusqu'en 2014 avec ou sans passage ultérieur au degré secondaire II certifiant selon le sexe et le statut migratoire, en %

G 7.4



¹ Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, PLASTA

© OFS, Neuchâtel 2016

du degré secondaire II, tandis que l'autre moitié n'était pas en formation à l'issue du SeMo (en emploi, en stage, au-pair, séjour linguistique, sans solution, etc.).

Vu qu'ils ne constituent pas des programmes de formation, mais d'insertion professionnelle, les SeMo ne sont pas relevés dans la statistique des élèves et des étudiants (SdL). Par le biais de l'identifiant individuel NAVS13, il est toutefois possible d'apparier les enregistrements concernant les sortants de l'école obligatoire de 2012 avec ceux de la base de données PLASTA⁶⁴ gérée par le SECO. Ce couplage permet d'identifier les passages par un SeMo dans le cadre de la transition I⁶⁵.

Comme pour les formations transitoires (section 7.1), ce sont d'abord les transitions de l'école obligatoire vers les SeMo qui sont analysées, puis celles des SeMo vers les formations certifiantes du degré secondaire II.

Analyse des passages par les semestres de motivation

Selon les données à disposition, quelque 1 400 personnes de moins de 20 ans ont fréquenté un SeMo entre juin 2012 et août 2014 en dehors des années où ils étaient en formation. De ces personnes:

- 61% ont eu un enregistrement SeMo sans autres périodes de formation entre la sortie de l'école obligatoire et la fin de la période d'observation (août 2014),
- 37% ont débuté un SeMo avant ou après la fin d'une formation transitoire,

– le reste, environ 2%, ont débuté un SeMo après avoir passé par le degré secondaire II certifiant⁶⁶.

Comme cette publication est dédiée à la transition I, le 3^e groupe est hors contexte. Le passage par les formations transitoires ayant d'autre part été analysé à la section 6.1, seul le 1^{er} groupe sera étudié ci-dessous.

Le graphique G7.4 montre, par sexe et par statut migratoire, le pourcentage des sortants de l'école obligatoire de 2012 qui ont passé dans les deux ans par un semestre de motivation ou un programme d'occupation, mais pas par une formation transitoire, en spécifiant s'ils sont ensuite entrés dans une formation certifiante du degré secondaire II ou pas.

Globalement, 1% des sortants de l'école obligatoire de 2012 ont participé à un SeMo sans avoir fréquenté de formation transitoire. Un peu plus de la moitié d'entre eux (0,6%) sont ensuite entrés dans le degré secondaire II certifiant, alors qu'un peu moins de la moitié (0,4%) n'ont pas entamé de telle formation jusqu'en 2014.

On ne constate pas de différence entre femmes et hommes. Par contre en termes de statut migratoire, les écarts sont marqués. Seuls 0,6% des Suisses nés en Suisse, mais 3,1% des étrangers nés à l'étranger ont passé par un SeMo, les catégories mixtes (Suisses nés à l'étranger et étrangers nés en Suisse) se situant entre les deux, comme pour les formations transitoires (section 7.1).

Parmi les participants aux SeMo, le taux de non-accès au degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014 a avoisiné 40% pour les étrangers nés à l'étranger, mais 33% pour les Suisses. Ces proportions sont beaucoup plus élevées que dans le cas des formations transitoires, où elles ont atteint respectivement à 20% et 11% (graphique G7.1).

⁶⁴ Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail.

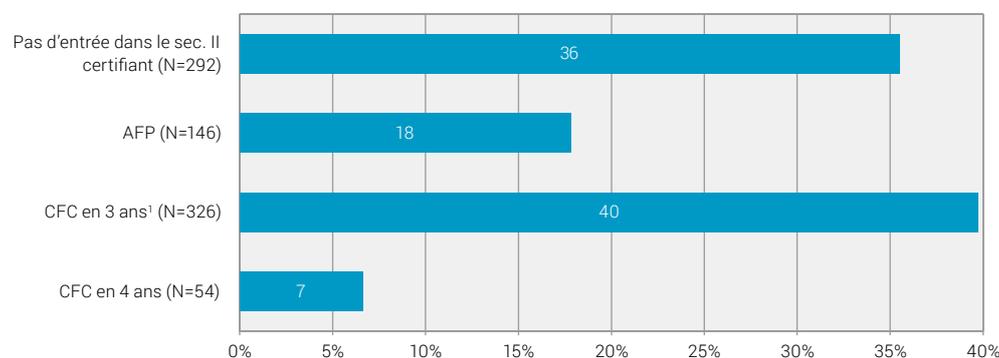
⁶⁵ Dans cette publication, ne sont analysés que les SeMo fréquentés entre la sortie de l'école obligatoire et l'entrée dans le degré secondaire II en dehors des années scolaires où une formation transitoire est suivie. Le recours à un SeMo peut avoir lieu soit avant cette dernière, soit après, soit sans suivre du tout de formation transitoire. Puisque la définition est différente, les résultats ici présentés ne sont pas comparables directement avec ceux de Rahbi-Sidler (2015).

⁶⁶ Les SeMo ne sont pas seulement suivis par des sortants de l'école obligatoire qui n'ont pas encore accompli la transition I, mais aussi par des jeunes qui ont interrompu une formation certifiante du degré secondaire II.

Entrée dans le degré secondaire II certifiant des sortants de l'école obligatoire ayant passé par un semestre de motivation, mais pas par une formation transitoire

Sortants de 2012: première entrée jusqu'en 2014, en %

G 7.5



¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, PLASTA

© OFS, Neuchâtel 2016

Que font les jeunes après un semestre de motivation?

Le graphique G7.5, construit comme le G7.2 (formations transitoires), montre quelle a été la première formation fréquentée par les jeunes après un SeMo.

64% des sortants de l'école obligatoire de 2012 ayant passé par un semestre de motivation, mais pas par une formation transitoire, ont commencé une formation certifiante du degré secondaire II jusqu'en 2014⁶⁷. Ces 64% se composent de 18% de sortants qui ont continué vers une formation conduisant à une AFP, 40% vers une formation menant à un CFC en 3 ans et 7% vers une formation menant à un CFC en 4 ans. Les 36% restants n'étaient pas dans le système de formation à la fin de 2014⁶⁸.

Conclusion

En conclusion, la majorité des élèves sortis de l'école obligatoire en 2012 qui n'ont pas débuté immédiatement une formation certifiante, mais qui ont suivi une formation transitoire ou un SeMo, ont accédé dans les deux ans au degré secondaire II. En 2014, seule une minorité d'entre eux n'a pas accompli la transition I (14% de ceux qui ont passé par une formation transitoire et 36% de ceux qui ont participé à un SeMo sans avoir passé par une formation transitoire).

⁶⁷ Ce pourcentage est supérieur à celui obtenu par Villiger et Rahbi-Sidler (2015), dû notamment au fait qu'ici seuls sont considérés les sortants de l'école obligatoire qui n'ont pas encore accompli de transition, tandis que l'enquête de la HES de Lucerne inclut tous les participants aux SeMo.

⁶⁸ Sur l'ensemble des sortants ayant passé par un SeMo, y compris ceux qui ont suivi une formation transitoire, jusqu'en 2014 16% ont débuté une formation AFP, 38% une formation CFC en 3 ans, 7% une formation CFC en 4 ans et 38% aucune formation certifiante du degré secondaire II.

8 Profil des sortants qui n'ont pas accompli la transition dans les deux ans

8.1 Introduction

La probabilité de non-entrée dans une formation certifiante du degré secondaire II selon les différentes dimensions-clés d'analyse a déjà été discutée au chapitre 3. Pour rappel, selon le tableau T 3.1 cette probabilité:

- dépend fortement de la situation à l'école obligatoire: les sortants de l'enseignement spécialisé ont une probabilité de ne pas accomplir la transition de 30 points de pourcentage supérieure à celle des sortants de la 11^e année avec exigences étendues; ceux de la 11^e année avec exigences élémentaires, de 5 points supérieure;
- est liée au statut migratoire: toutes les autres dimensions-clés étant égales par ailleurs, les sortants étrangers nés à l'étranger ont une probabilité de 2 points de pourcentage plus élevée de ne pas réaliser la transition que les Suisses nés en Suisse.

Ce chapitre complète ces analyses en se focalisant sur le profil des élèves sortis de l'école obligatoire en 2012 qui n'avaient pas débuté une formation certifiante du degré secondaire II en 2014⁶⁹. A cette fin, le graphique G8.1 présente pour chaque dimension d'analyse:

- son poids dans le sous-ensemble des sortants de l'école obligatoire de 2012 qui n'avaient pas (encore) débuté une formation certifiante du degré secondaire II en 2014 et qui n'étaient pas non plus dans une formation transitoire en 2014,
- comparé à son poids dans la cohorte des sortants de l'école obligatoire de 2012.

La différence entre les deux valeurs illustrées révèle donc la sur- ou la sous-représentation du caractère considéré parmi les sortants qui n'ont pas accompli la transition I par rapport à l'ensemble des sortants.

⁶⁹ Rappel: dans l'ensemble, 5,4% des sortants de 2012 étaient dans cette situation, soit quelque 4 500 élèves (cf. graphique G3.1). Il se peut cependant que certains d'entre eux aient entamé une formation non recensée dans la SdL, par exemple auprès d'un institut privé dont l'offre ne correspond pas au périmètre relevé (module complémentaire ou formation continue) ou alors dans une région limitrophe d'un pays frontalier (les cursus suivis à l'étranger n'étant pas inclus dans la SdL).

8.2 Analyse détaillée

Les non-entrées au degré secondaire II certifiant selon la situation à la fin de l'école obligatoire

Les contrastes sont marqués entre groupes de sortants définis d'après leur situation à la fin de l'école obligatoire. Ceux issus de la 11^e année avec exigences étendues sont largement sous-représentés (-47 points) parmi les non-entrés au degré secondaire II certifiant. Au contraire les sortants de la 11^e année avec exigences élémentaires, de la 10^e année (avec exigences élémentaires) et de l'enseignement spécialisé (+30 points) y sont surreprésentés.

Les non-entrées au degré secondaire II certifiant selon le sexe

On observe une très légère surreprésentation des femmes parmi les sortants qui ne sont pas entrés dans le degré secondaire II certifiant dans les deux ans suivant leur sortie de l'école obligatoire (+2 points de pourcentage par rapport à la composition de l'ensemble de la cohorte des sortants).

Les non-entrées au degré secondaire II certifiant selon le statut migratoire

Une situation analogue prévaut en lien avec le statut migratoire. Les Suisses nés en Suisse sont sous-représentés (-21 points) parmi les non-entrés, tandis que la présence des autres groupes y est accrue (+13 points pour les étrangers nés à l'étranger).

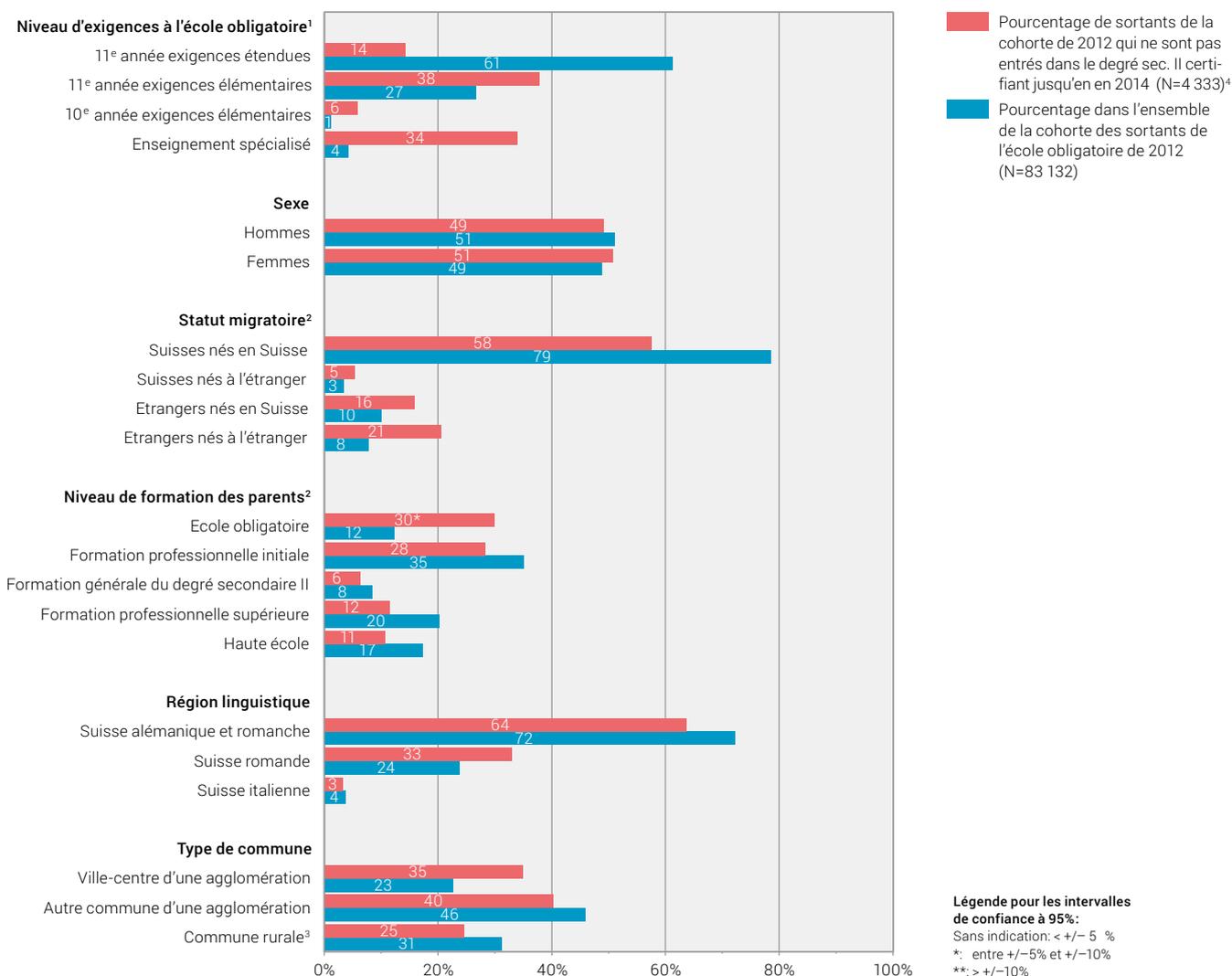
Les non-entrées au degré secondaire II certifiant selon le niveau de formation des parents

Par rapport au niveau de formation, seuls les sortants dont les parents n'ont pas de titre de formation post-obligatoire sont surreprésentés parmi les non-entrés (+18 points). Dans les autres catégories, la sous-représentation est plus accentuée chez les enfants de titulaires de la formation professionnelle (initiale ou supérieure, -7 à -9 points) que chez ceux de diplômés d'une formation générale (de niveau secondaire ou tertiaire, -2 à -7 points). Ce résultat fait écho à celui obtenu par Keller et Moser (2013).

Sortants de l'école obligatoire qui ne sont pas entrés dans le degré secondaire II certifiant dans les deux ans

Sortants de 2012: pourcentage de non-entrées dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014 par rapport à la composition de l'ensemble de la cohorte selon les dimensions-clés d'analyse, en %

G 8.1



¹ Sans les catégories «Sans distinction de niveau» et «10^e année exigences étendues».

² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

³ Avec la catégorie «Ville isolée».

⁴ Sans les élèves qui jusqu'en 2014 étaient encore inscrits dans une formation transitoire.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

Les non-entrées au degré secondaire II certifiant selon la région linguistique

33% des sortants n'ayant pas accompli la transition I en 2014 résidaient en Suisse romande, soit 9 points de plus que la proportion de jeunes Romands dans la cohorte des sortants. De façon symétrique, les sortants alémaniques et romanches sont sous-représentés (-9 points) parmi les jeunes qui n'ont pas transité vers le degré secondaire II certifiant.

Les non-entrées au degré secondaire II certifiant selon le type de commune

En termes de type de commune, il y a encore une fois une nette disparité. Les résidents des villes-centres sont surreprésentés (+12 points) parmi les non-entrés, alors que les autres groupes sont sous-représentés (-6 à -7 points).

Conclusion

Tirant parti de l'introduction d'un identificateur individuel, le NAVS13, dans différents registres de l'administration fédérale relatifs aux personnes, en particulier dans la Statistique suisse des élèves et des étudiants (SdL), cette publication a étudié la transition I de façon détaillée à partir de l'analyse des parcours des quelque 83 000 jeunes qui ont quitté l'école obligatoire en 2012.

Elle a en particulier:

- décrit le profil de ces jeunes en termes d'origine migratoire et sociale,
- montré comment ils se sont répartis entre les filières certifiantes du degré secondaire II et les domaines de la formation professionnelle initiale,
- établi les liens entre ces distributions et six dimensions-clés d'analyse,
- examiné la durée de la transition et spécifié ses délais de réalisation,
- caractérisé les passages par une formation transitoire et un semestre de motivation,
- brossé enfin le portrait des jeunes qui, deux ans après leur sortie de l'école obligatoire, n'ont pas (encore) débuté de formation certifiante du degré secondaire II.

Même si à titre individuel le déroulement de la transition I dépend d'une multitude de facteurs, les analyses présentées tout au long de ces huit chapitres ont montré que dans sa globalité, au-delà d'éléments personnels (échelle micro), il est aussi en rapport avec une série de paramètres de nature contextuelle (échelle macro). Si 95% des sortants de 2012 ont entamé dans les deux ans une formation certifiante du degré secondaire II (66% une formation professionnelle initiale et 29% une école de formation générale), la situation à la fin de l'école obligatoire, le sexe, le statut migratoire, l'origine sociale, la région linguistique et le type de commune de domicile ont un lien avec ces proportions (chapitres 3 et 4).

Le facteur sexe a joué un rôle dans les transitions entre années successives à la fin de la 11^e année du degré secondaire I, mais deux ans plus tard les accès différés au degré secondaire II ont presque effacé l'écart entre femmes et hommes en termes d'entrée dans une formation certifiante (chapitres 5 et 6).

Pour autant, tous les sortants n'ont pas été égaux face à la transition I. L'analyse des autres dimensions examinées dans cette publication a révélé d'importantes différences entre groupes d'élèves. Elles concernent la filière débutée au degré secondaire II, la durée de la transition, la probabilité de passer par une formation transitoire ou un semestre de motivation et enfin celle de débiter ou non une formation certifiante.

Ainsi les sortants de 11^e année du niveau d'exigences étendues, les Suisses nés en Suisse et les jeunes issus d'un ménage où au moins un des parents possède un titre du degré tertiaire ont commencé plus souvent que les autres une formation certifiante du degré secondaire II, ils ont accompli cette transition plus rapidement et ont accédé à un éventail de formations plus large.

Bien d'autres constats de cet ordre ont été exposés dans les pages qui précèdent. Toutes ces observations réunies convergent pour donner une image très cohérente de la transition I, où les divers aspects abordés se complètent mutuellement. Dans les prochaines années, l'allongement de la période d'analyse permettra de donner encore plus de profondeur aux transitions différées et de comparer les résultats de plusieurs cohortes de sortants, voire de déceler des évolutions temporelles.

Abréviations

Pour faciliter la lecture, les termes se référant à des personnes, des fonctions ou des professions n'ont pas été systématiquement féminisés. Le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

AC	Assurance-chômage (source de financement des SeMo)	SeMo	Semestre de motivation (organisés par le SECO, financés par l'AC)
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle (délivrée à l'issue d'une FPI en 2 ans)	STATPOP	Statistique de la population et des ménages (source des données démographiques utilisée ici pour connaître le sexe, l'âge, le statut migratoire et la commune de résidence des élèves)
AME	Average Marginal Effects (mesure utilisée pour décrire les résultats des modèles de régression logistique)	TREE	Transitions de l'École à l'Emploi (première étude longitudinale nationale sur la transition des jeunes de l'école à la vie adulte, basée sur les données de quelque 6 000 jeunes qui ont quitté l'école obligatoire en l'an 2000)
CFC	Certificat fédéral de capacité (délivrée à l'issue d'une FPI en 3 ou 4 ans)	UE	Union Européenne
CDIP	Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique		
CITE	Classification internationale type de l'éducation (pour les domaines de la FPI, c'est le deuxième niveau hiérarchique de la CITE 2013 qui est utilisé)		
ECG	Ecole de culture générale		
EMG	Ecole de maturité gymnasiale		
FPI	Formation professionnelle initiale (préparant à une AFP en 2 ans, un CFC en 3 ans ou un CFC en 4 ans)		
FT	Formation transitoire sec. I - sec. II (au sens de la SdL, soit programme d'enseignement composé de plusieurs cours ou branches qui vise un but défini et dure au moins un semestre en équivalent plein temps)		
NAVS13	Numéro de l'assurance vieillesse et survivants (identificateur individuel à 13 chiffres)		
OFS	Office fédéral de la statistique (responsable de la SdL, de la STATPOP et du RS)		
PLASTA	Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (géré par le SECO, source des données sur les SeMo)		
RS	Relevé structurel (enquête par échantillonnage utilisée ici pour connaître le niveau de formation des parents des élèves)		
SdL	Statistique des élèves et des étudiants (relevé exhaustif de l'OFS des élèves et des étudiants des écoles situées en Suisse, à l'exception des hautes écoles)		
SECO	Secrétariat d'Etat à l'Economie (organisateur des SeMo)		

Bibliographie

- Ambühl-Christen, E., Da Rin, D., Nicolet, M., Nodari, C. (2000): Formation et intégration des jeunes de langue étrangère au degré secondaire II. CDIP, Berne
- Boudon, R. (1973): L'inégalité des chances, Paris, Armand Colin
- Bourdieu, P., Passeron, J.-C. (1970): La Reproduction – Éléments d'une théorie du système d'enseignement, Paris, Editions de Minuit
- Breen, R., Goldthorpe, J. H. (1997): Explaining Educational Differentials – Towards A Formal Rational Action Theory, *Rationality and Society* 9 p.275–305
- Cattaneo, M.A., Wolter, S.C. (2012): Migration policy can boost your PISA results, IZA Discussion Paper No. 6300
- CSRE (2010): L'éducation en Suisse – Rapport 2010, Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
- CSRE (2014): L'éducation en Suisse – Rapport 2014, Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
- Diehl C., M. Friedrich, A. Hallet (2009): Jugendliche ausländischer Herkunft beim Übergang in die Berufsausbildung: Vom Wollen, Können und Dürfen. *Zeitschrift für Soziologie*, (38)1, pp. 48–67
- Eberle, F., Brüggelbock, C. (2013): L'éducation au gymnase, Berne, CDIP
- Gertsch, M., Gerlings, A., Modetta, C. (1999): Der Lehrstellenbeschluss – Evaluation, Studie über Brückenangebote, Arbeitsbericht 25, Bern, Koordinationsstelle für Weiterbildung der Universität Bern
- Glauser, David (2015): Berufsausbildung oder Allgemeinbildung – Soziale Ungleichheiten beim Übergang in Ausbildungen der Sekundarstufe II in der Schweiz, Wiesbaden, Springer
- Hupka-Brunner, S., Sacchi, S., Barbara E. Stalder (2011): Social Origin and Access to Upper Secondary Education in Switzerland: A Comparison of Company-Based Apprenticeship and Exclusively School-Based Programmes in Bergman, M. M. et al. (éd.), *Transitions Juvéniles en Suisse, Résultats de l'enquête longitudinale TREE*, Zurich, Seismo. pp. 157–182
- Jonsson, J.O., Rudolphi, F. (2011) : Weak performance – strong determination: School achievement and educational choice among children of immigrants in Sweden. *European Sociological Review* 27(4), pp. 487–508.
- Keller, F., Moser, U. (2013): Schullaufbahnen und Bildungserfolg – Auswirkungen von Schullaufbahn und Schulsystem auf den Übertritt ins Berufsleben, Zürich, Ruegger Verlag
- Landert, C., Eberli, D. (2015): Solutions transitoires au moment de la transition I – Etat des lieux, Zürich, Landert Brägger Partner
- Meyer, T., Stalder, B., E., Matter, M. (2003) : Bildungswunsch und Wirklichkeit: thematischer Bericht der Erhebung PISA 2000. Neuchâtel: BFS, EDK.
- Meyer, T. (2011): On ne prête qu'aux riches – L'inégalité de chances devant le système de formation en Suisse, in Bergman, M. M. et al. (éd.), *Transitions Juvéniles en Suisse, Résultats de l'enquête longitudinale TREE*, Zurich, Seismo. pp. 40–65
- Moser, U. (2004): Jugendliche zwischen Schule und Berufsbildung – Eine Evaluation bei Schweizer Grossunternehmen unter Berücksichtigung des internationalen Schulleitungsvergleichs, PISA Bern HEP Verlag
- OFS/TREE (éditeurs) (2003): Parcours vers les formations post-obligatoires – Les deux premières années après l'école obligatoire, Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE, Monitoring de l'éducation en Suisse, Neuchâtel, OFS

OFS (2008): Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation: conception détaillée, Neuchâtel

OFS (2015a): Transitions et parcours dans le degré secondaire II, Neuchâtel

OFS (2015b): Transitions et parcours dans le degré tertiaire, Neuchâtel

Schmid, M. et Storni, M. (2004): Transition – Zur Qualifikation und Rekrutierung von Lehrlingen im Kanton Basel-Stadt, Basel, ecce Gemeinschaft für Sozialforschung

Villiger, S., Rahbi-Sidler, S. (2015): Résultats de l'enquête auprès des semestres de motivation en Suisse – Période: 2014/15, Hochschule Luzern

Annexes

A.1 Définitions

De manière générale, cette publication reprend les définitions de la Statistique des élèves et des étudiants (SdL) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Celle-ci relève l'ensemble des écoles situées en Suisse⁷⁰ et toutes les personnes qui y suivent un programme de formation d'une durée équivalente à au moins un semestre à plein temps, composé de plusieurs cours ou branches et visant un but bien défini.

La scolarité obligatoire est définie conformément aux articles 5 et 6 du concordat HarmoS, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire conclu le 14 juin 2007 sous l'égide de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)⁷¹. C'est donc une terminologie harmonisée standard qui est utilisée, indépendamment des structures particulières propres à chaque canton.

Dès lors, même si à titre individuel le temps nécessaire à chaque élève pour accomplir sa scolarité obligatoire dépend de son parcours et de son développement personnels:

- les élèves sont considérés comme scolarisables dès l'âge de 4 ans révolus;
- le degré primaire comprend l'école enfantine et dure huit ans (1^{re}–8^e année);
- le degré secondaire I lui succède et dure trois ans (9^e–11^e année);
- le passage au degré secondaire II a lieu en règle générale après la 11^e année, y compris vers les écoles de maturité gymnasiale.

L'enseignement spécialisé, qui fait partie de l'école obligatoire, propose aux jeunes qui ne peuvent pas s'intégrer aux structures scolaires régulières un encadrement particulier basé sur un programme d'apprentissage et de développement personnel qui tient compte de leurs capacités intellectuelles, physiques et sociales spécifiques. Faute d'une classification fine dans la SdL qui rendrait possible une analyse détaillée, il regroupe actuellement un ensemble hétérogène de programmes qui s'adressent pour certains aux élèves souffrant d'un handicap (pédagogie spécialisée) et pour d'autres aux immigrés récents en âge scolaire (classes d'intégration). A ce stade, les résultats le concernant ne permettent donc pas de tirer des conclusions définitives sur des sous-populations précises⁷².

Contrairement à l'acception plus large adoptée par d'autres études comme Transitions de l'École à l'Emploi (TREE), les formations et activités ne répondant pas aux critères énumérés dans le premier paragraphe de cette section sont exclues de la SdL: cours de langue, séjours linguistiques, stages, travail au pair, etc. n'y figurent donc pas, ce qui a un impact en particulier sur les résultats de la section 7.1, dédiée aux formations transitoires. Comme pour l'enseignement spécialisé, il s'agit néanmoins d'une catégorie hétérogène qui comprend sans les différencier aussi

bien des offres destinées aux élèves se préparant à débiter une filière certifiante du degré secondaire II alors qu'ils n'y sont pas parvenus immédiatement après l'école obligatoire, que des classes destinées aux jeunes immigrés ayant dépassé l'âge scolaire. Quant aux semestres de motivation (SeMo), s'agissant de programmes d'insertion professionnelle et non de formation, ils ne font pas non plus partie de la SdL, mais par le biais de l'appariement avec les données PLASTA⁷³, il est possible de les y connecter, si bien qu'ils ont pu être traités dans la section 7.2.

Les filières certifiantes du degré secondaire II comprennent:

- la formation professionnelle initiale, qui peut se dérouler sous forme duale (apprentissage) ou en école à plein temps et qui conduit soit à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) après 2 ans, soit à un certificat fédéral de capacité (CFC) après 3 ou 4 ans, éventuellement doublé ou suivi d'une maturité professionnelle⁷⁴.
- les formations générales, constituées des écoles de culture générale (ECG), qui mènent à un certificat après 3 ans, éventuellement suivi d'une maturité spécialisée, et des écoles de maturité gymnasiale (EMG), qui durent 3 ou 4 ans selon les cantons⁷⁵.

A.2 Sources

Cette publication s'appuie sur le couplage par le biais du NAVS13⁷⁶ des données des années 2011 à 2014 de trois sources d'information distinctes:

- La Statistique suisse des élèves et des étudiants (SdL⁷⁷): ce registre recense tous les élèves scolarisés en Suisse qui suivent un programme d'enseignement d'une durée équivalente à au moins un semestre à plein temps, se composant de plusieurs cours ou branches et visant un but bien défini.
- La Statistique de la population et des ménages (STATPOP⁷⁸): ce registre recense la population résidente au 31 décembre de chaque année. Utilisée ici comme source démographique de

⁷³ Système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail, géré par le SECO.

⁷⁴ La formation élémentaire est comptée avec la FPI préparant à une AFP. 8,9% des sortants de 2012 dont la première entrée dans le degré secondaire II certifiant dans les deux ans a eu lieu dans une FPI préparant à une AFP ont en fait débuté une formation élémentaire. Les formations complémentaires du degré secondaire II, principalement des écoles de commerce non reconnues au niveau fédéral, sont comptées avec les CFC en 3 ans. 1,8% des sortants de 2012 dont la première entrée dans le degré secondaire II certifiant dans les deux ans a eu lieu dans une FPI préparant à un CFC en 3 ans ont en fait débuté une formation complémentaire.

⁷⁵ Les autres écoles de formation générale du degré secondaire II, comme les écoles internationales ou étrangères, sont comptées avec les EMG. 2,7% des sortants de 2012 dont la première entrée dans le degré secondaire II certifiant dans les deux ans a eu lieu dans une EMG ont en fait débuté une autre école de formation générale.

⁷⁶ Cf www.bfs.admin.ch → Registres → Registres des personnes → Harmonisation des registres → Contenu minimal des registres des habitants → Numéro d'assuré AVS

⁷⁷ Cf www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Education et science → Elèves et étudiants (sans les hautes écoles)

⁷⁸ Cf www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Population → Statistique de la population et des ménages

⁷⁰ A l'exception des hautes écoles, relevées dans le Système d'information universitaire suisse (SIUS).

⁷¹ Cf www.edk.ch/dyn/11737.php.

⁷² Cette situation devrait évoluer prochainement avec l'introduction d'une caractérisation détaillée selon le concept «Statistique de la pédagogie spécialisée» dans le cadre du projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation».

Transitions de l'école obligatoire vers le degré secondaire II certifiant selon le type de population

Sortants de 2012, en %

T.A.1

	Pas d'entrée dans le sec. II certifiant	AFP	CFC en 3 ans ¹	CFC en 4 ans	ECG	EMG ²	Total
Cohorte des sortants de l'école obligatoire de 2012 (N=83 676)	5,6%	4,8%	44,5%	16,3%	4,6%	24,3%	100%
Population résidante permanente (N=83 132)	5,4%	4,8%	44,6%	16,4%	4,6%	24,3%	100%
Population résidante non permanente (N=47)	46,8%	17,0%	19,2%	8,5%	0,0%	8,5%	100%
En dehors de STATPOP (N=497)	31,4%	2,0%	23,3%	5,8%	11,3%	26,2%	100%

¹ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.² Avec les autres écoles de formation générale.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

référence⁷⁹, il permet d'identifier les entrées et les sorties tant de Suisse que de la population résidante permanente ou non permanente.

– Le Relevé Structurel (RS⁸⁰): cette enquête par échantillonnage fournit des informations sur les structures socio-économiques et socio-culturelles de la population. Elle est utilisée ici pour connaître le niveau de formation des parents des élèves.

Une quatrième source de données a été utilisée pour récolter les informations relatives aux semestres de motivation (section 7.2):

– Le système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA⁸¹): cette base de données gérée par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a pour but la mise en œuvre de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi.

A.3 Méthode

Les résultats présentés résultent du couplage des sources de données ci-dessus, de leur harmonisation et d'un traitement longitudinal. Puisque c'est la STATPOP qui est utilisée comme source démographique de référence, ces résultats peuvent différer des données enregistrées dans la SdL.

Deux approches complémentaires ont été utilisées dans cette publication. L'une s'intéresse aux trajectoires suivant un événement particulier, ici la sortie de l'école obligatoire. Elle a été employée dans les chapitres 2, 3, 4, 5, 7 et 8 pour analyser les parcours des élèves après l'école obligatoire, leur transition vers le degré secondaire II pouvant s'étendre sur plusieurs années (transitions différées) et comporter des étapes intermédiaires (formations transitoires) ou des interruptions temporaires.

Dans cette approche, quatre événements ont été définis:

- la sortie de l'école obligatoire (un an après le dernier enregistrement à l'école obligatoire),
- l'entrée (premier enregistrement) dans une formation transitoire,

- la sortie d'une formation transitoire (un an après le dernier enregistrement dans une formation transitoire) et
- l'entrée (premier enregistrement) dans une formation certifiante du degré secondaire II.

Deux événements additionnels ont été définis pour la section 7.2, à savoir l'entrée (premier enregistrement) et la sortie (dernier enregistrement) dans un semestre de motivation (SeMo) durant les années scolaires où l'élève n'était pas en formation⁸².

L'autre approche se concentre sur les transitions observées entre deux années successives. Elle est utilisée dans le chapitre 6 pour savoir ce qu'ont fait l'année d'après les élèves de 11^e année.

A.4 Degré de couverture

Pour l'ensemble des élèves sélectionnés, le degré de couverture du NAVS13 croît avec les années: 95,8% en 2011, 98,3% en 2012, 98,9% en 2013 et 99,6% en 2014. A l'échelle nationale, la validité des analyses fondées sur ces données est donc assurée pour toutes les années exploitées. A l'échelle cantonale, quelques lacunes existent au début de la période examinée, mais au degré secondaire I, qui est le principal point de départ pour la transition à la fin de l'école obligatoire, le degré de couverture dépasse 96% déjà en 2011 dans 23 des 26 cantons⁸³.

Comme indiqué à la section 1.1, les élèves qui ne font pas partie de la population résidante permanente sont exclus des analyses, qu'ils appartiennent à la population résidante non-permanente ou qu'ils suivent une formation en Suisse tout en étant domiciliés à l'étranger. Cette exclusion se justifie par le fait que leur prise en considération n'informerait guère sur le fonctionnement du système suisse de formation et introduirait au contraire une distorsion des résultats. A titre d'exemple, le tableau T.A.1 montre les différences entre types de population quant aux transitions à la fin de l'école obligatoire.

⁷⁹ Pour le sexe, l'âge, le statut migratoire et la commune de résidence des élèves.

⁸⁰ Cf www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Population → Relevé structurel

⁸¹ Cf www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061964/index.html

⁸² Contrairement aux années scolaires (enregistrements dans le système de formation), considérées comme allant du milieu d'une année calendaire au milieu de la suivante, les enregistrements dans les SeMo sont définis au mois près.

⁸³ Exceptions: SH et VS 93%, JU 5% (mais plus de 98% dès 2012). Au-delà de 2011, des lacunes significatives dans la couverture du NAVS13 ne subsistent qu'à SH jusqu'en 2013 dans les formations transitoires et la formation professionnelle initiale (couverture 42%).

A.5 Construction des dimensions d'analyse

Situation à la fin de l'école obligatoire

Cette information provient directement de la Statistique suisse des élèves et des étudiants (SdL). Elle est discutée en détail à la section 1.2.

Sexe

Cette variable est extraite de la Statistique de la population et des ménages (STATPOP).

Age

Cette variable est construite sur la base de la date de naissance tirée de la STATPOP. Elle correspond à l'âge de l'élève le 31 décembre de l'année considérée. Au moment de quitter physiquement l'école obligatoire, vers le milieu de l'année calendaire, l'élève a environ 6 mois de moins.

Statut migratoire

Cette variable est construite sur la base de la nationalité (suisse ou étrangère) l'année du relevé et du lieu de naissance (en Suisse ou à l'étranger) tirés de la STATPOP.

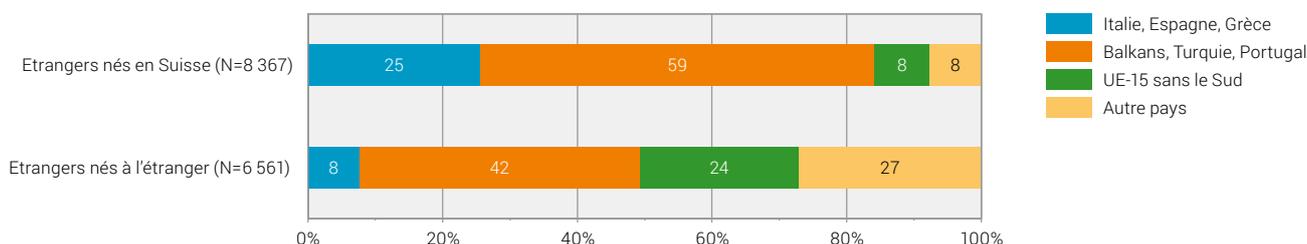
Le graphique G A.1 présente la composition par groupes de nationalités des élèves étrangers de la cohorte des sortants de 2012. Les différences entre ceux nés en Suisse et ceux nés à l'étranger reflètent les changements intervenus dans les courants migratoires qui ont atteint la Suisse ces dernières décennies:

- Les sortants de nationalité étrangère nés en Suisse sont en grande partie les enfants des immigrants arrivés dans le pays dans les années 1980 et 1990: 59% d'entre eux sont ressortissants du Portugal, de Turquie ou d'un Etat des Balkans⁸⁴ et 25% d'Italie, d'Espagne et de Grèce, alors que seuls 8% sont issus d'un pays de l'UE-15 sans le Sud⁸⁵.

Répartition par groupes de pays des sortants de l'école obligatoire de nationalité étrangère

Sortants de 2012 selon le lieu de naissance, en %

G A.1



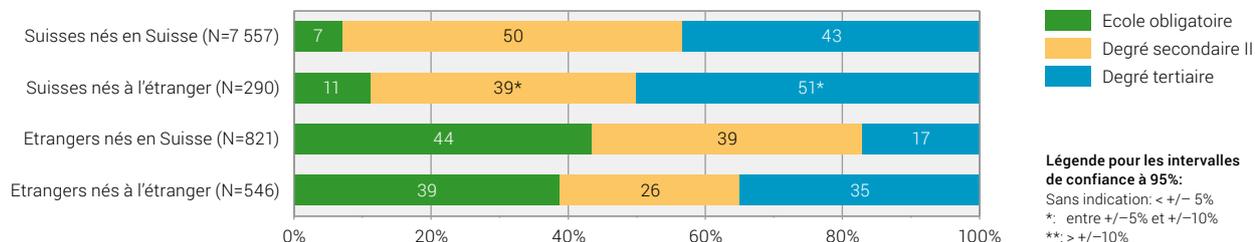
Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2016

Composition des catégories migratoires des sortants de l'école obligatoire selon le niveau de formation des parents

Sortants de 2012, en %

G A.2



Dû à l'appariement avec le RS, ce graphique se base sur des données d'échantillon, d'où des effectifs réduits (N non pondérés).

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

⁸⁴ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie.

⁸⁵ UE-15 sans Italie, Espagne, Portugal et Grèce, c'est-à-dire: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

- Les sortants de nationalité étrangère nés à l'étranger sont en grande partie les enfants des immigrants arrivés dans le pays à partir des années 2000 suite à l'extension des accords de libre-échange avec l'Union Européenne⁸⁶: bien que constitués eux aussi de 42% ressortissants du Portugal, de Turquie ou d'un Etat des Balkans, ils ne comportent que 8% de citoyens italiens, espagnols et grecs, mais 27% d'un pays de l'UE-15 sans le Sud.

Comme le montre le graphique G A.2, ce changement dans les provenances des sortants se reflète dans la composition des catégories migratoires en termes de niveau de formation des parents (cf. paragraphe suivant): 17% des sortants étrangers nés en Suisse, mais 35% de ceux nés à l'étranger ont un parent détenteur d'un titre du degré tertiaire. Statut migratoire et origine sociale sont donc liés.

Niveau de formation des parents

Cette variable se réfère à l'origine sociale des élèves tirée du Relevé Structurel (RS). Pour les sortants en position «enfant» dans le ménage où ils vivent, c'est le plus haut niveau de formation des personnes du ménage qui occupent la position «parent»⁸⁷ qui a été retenu.

Le RS résulte d'une enquête par échantillonnage. Contrairement aux dimensions provenant de statistiques exhaustives (SdL, STATPOP), les effectifs d'élèves classés selon le niveau de formation des parents constituent donc un sous-ensemble de la cohorte des sortants de 2012. Dans les tableaux et graphiques de cette publication, il en découle des nombres d'élèves, notés «N non pondérés», qui correspondent à quelque 11% de la cohorte.

La taille de l'échantillon du RS (au moins 200 000 personnes) assure des effectifs suffisants pour obtenir des résultats avec un bon niveau de précision à un grand niveau de détail. Dans les tableaux et graphiques de cette publication, les pourcentages de chaque groupe d'élèves analysé par rapport au niveau de formation des parents sont complétés par une notation simplifiée sous la forme d'astérisques qui mesurent l'intervalle de confiance correspondant.

Région linguistique et type de commune

Les variables spatiales se réfèrent à la commune de résidence de l'élève à sa sortie de l'école obligatoire selon la STATPOP. Les communes ont été recodées selon les nomenclatures officielles de l'OFS⁸⁸.

Domaines de la formation professionnelle initiale

Les domaines de formation considérés dans cette publication se réfèrent au deuxième niveau hiérarchique (domaines spécialisés) de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE 2013)⁸⁹.

⁸⁶ Accords bilatéraux I et II de 1999 et 2004.

⁸⁷ Il ne s'agit pas nécessairement des parents biologiques de l'élève.

⁸⁸ Cf www.bfs.admin.ch → Bases statistiques et enquêtes → Répertoire officiel des communes de Suisse

⁸⁹ Cf www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-fields-of-education-training-2013FR.pdf

A.6 Domaines de la formation professionnelle initiale

Domaines de la formation professionnelle initiale et principales formations

Sortants de 2012: première entrée dans la formation professionnelle initiale jusqu'en 2014

TA.2

	Domaine ¹	Effectifs (N)	Principale formation	En % du domaine
AFP	Arts	25	Assistant en médias imprimés AFP	64%
	Commerce et administration	1 343	Assistant du commerce de détail AFP	69%
	Technologies de l'information et de la communication	58	Aide en informatique AFP	100%
	Ingénierie et techniques apparentées	511	Assistant en maintenance d automobiles AFP	47%
	Industries de transformation et de traitement	311	Aide-menuisier AFP	45%
	Architecture et bâtiment	384	Aide en technique du bâtiment AFP	34%
	Agriculture	213	Horticulteur AFP	52%
	Santé et Protection sociale	412	Aide en soins et accompagnement AFP	100%
	Services aux particuliers	555	Employé en cuisine AFP	33%
	Inconnu ou non spécifié	141	Formation élémentaire: Autres professions	75%
			3 953	
CFC en 3 ans ²	Arts	365	Fleuriste CFC	65%
	Journalisme et information	36	Gestionnaire en information documentaire CFC	100%
	Commerce et administration	17 534	Employé de commerce E	29%
	Ingénierie et techniques apparentées	2 813	Mécanicien en maintenance d automobiles CFC	35%
	Industries de transformation et de traitement	1 233	Boulangier-pâtissier-confiseur CFC	39%
	Architecture et bâtiment	3 676	Charpentier	23%
	Agriculture	1 525	Agriculteur CFC	37%
	Sylviculture	227	Forestier-bûcheron CFC	100%
	Sciences vétérinaires	137	Assistante en médecine vétérinaire CFC	100%
	Santé	3 986	Assistant en soins et santé communautaire CFC	62%
	Protection sociale	1 380	Assistant socio-éducatif CFC	100%
	Services aux particuliers	3 999	Cuisinier CFC	34%
	Services de transport	164	Conducteur de camion	74%
		37 075		
CFC en 4 ans	Arts	1 141	Médiamaticien CFC	21%
	Commerce et administration	314	Droguiste	50%
	Technologies de l'information et de la communication	1 463	Informaticien CFC	99%
	Ingénierie et techniques apparentées	7 441	Installateur-électricien CFC	22%
	Industries de transformation et de traitement	1 266	Menuisier-ébéniste	92%
	Architecture et bâtiment	1 697	Dessinateur CFC	47%
	Santé	261	Opticien CFC	43%
	Services aux particuliers	1	Sportif professionnel	100%
	Services de transport	16	Mécatronicien de remontées mécaniques CFC	69%
		13 600		

¹ Ces domaines correspondent au deuxième niveau hiérarchique (domaines spécialisés) de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE 2013).

² Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

A.7 Principales transitions des sortants de l'école obligatoire

T.A.3

Principales transitions des sortants de l'école obligatoire selon les dimensions d'analyse

Sortants de 2012: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014

	Total	Niveau d'exigences à l'école obligatoire ¹				Sexe		Statut migratoire ²			
		11 ^e année exigences étendues	11 ^e année exigences élémentaires	10 ^e année exigences élémentaires	Enseignement spécialisé	Hommes	Femmes	Suisses nés en Suisse	Suisses nés à l'étranger	Etrangers nés en Suisse	Etrangers nés à l'étranger
Transition jusqu'en 2014	83 132	50 946	22 164	967	3 599	42 551	40 581	65 302	2 832	8 367	6 561
Entrée immédiate dans le sec. II certifiant	74,8%	86,5%	58,2%	33,9%	30,3%	78,5%	70,9%	78,7%	66,5%	64,1%	54,2%
AFP	2,3%	0,2%	4,9%	6,3%	17,3%	2,7%	1,9%	1,8%	3,1%	4,9%	3,9%
CFC en 3 ans ⁶	31,6%	29,0%	40,9%	22,3%	10,4%	31,1%	32,1%	32,9%	24,9%	32,7%	21,0%
CFC en 4 ans	13,8%	16,1%	11,1%	5,1%	2,1%	23,4%	3,7%	15,3%	8,9%	9,4%	6,4%
ECG	3,8%	5,1%	1,0%	0,1%	0,1%	1,7%	6,1%	3,9%	3,4%	3,8%	3,7%
EMG ⁷	23,2%	36,1%	0,2%	0,1%	0,3%	19,5%	27,1%	24,8%	26,1%	13,3%	19,2%
Entrée dans le sec. II certifiant après une ou plusieurs années sans passage par une FT	7,9%	5,6%	11,1%	20,6%	12,2%	6,0%	9,9%	7,4%	10,2%	9,3%	10,2%
AFP	1,1%	0,1%	2,0%	5,3%	8,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,8%	2,3%	2,4%
CFC en 3 ans ⁶	5,3%	3,9%	8,3%	12,2%	3,3%	3,3%	7,4%	5,1%	6,1%	6,0%	6,1%
CFC en 4 ans	0,8%	0,7%	0,7%	2,7%	0,3%	1,1%	0,4%	0,8%	0,9%	0,7%	0,9%
ECG	0,2%	0,3%	0,0%	0,2%	0,0%	0,1%	0,4%	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%
EMG ⁷	0,5%	0,7%	0,1%	0,2%	0,0%	0,4%	0,6%	0,5%	1,2%	0,2%	0,7%
Passage par une FT avec entrée ultérieure dans le sec. II certifiant	11,8%	6,7%	22,9%	17,7%	15,4%	10,3%	13,5%	10,0%	14,9%	18,0%	21,4%
AFP	1,4%	0,1%	3,2%	4,0%	8,2%	1,3%	1,5%	0,8%	1,7%	3,3%	4,4%
CFC en 3 ans ⁶	7,7%	4,2%	15,9%	11,7%	5,7%	5,7%	9,7%	6,6%	10,1%	11,6%	12,5%
CFC en 4 ans	1,8%	1,4%	2,8%	1,8%	1,0%	2,5%	1,0%	1,7%	1,6%	1,9%	2,4%
ECG	0,5%	0,3%	1,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,7%	0,4%	0,9%	0,8%	1,3%
EMG ⁷	0,5%	0,7%	0,1%	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	0,5%	0,7%	0,4%	0,8%
Pas d'entrée dans le degré sec. II certifiant	5,4%	1,2%	7,7%	27,8%	42,1%	5,2%	5,7%	4,0%	8,5%	8,6%	14,2%
Dans une FT en 2014 sans entrée dans le sec. II certifiant	0,2%	0,0%	0,3%	1,9%	1,1%	0,2%	0,3%	0,1%	0,3%	0,4%	0,7%
Passage par une FT sans entrée dans le sec. II certifiant jusqu'en 2014	1,8%	0,4%	3,6%	8,7%	8,2%	1,6%	2,0%	1,2%	2,8%	3,2%	5,6%
Pas relevé jusqu'en 2014 dans le système de formation suisse	3,4%	0,9%	3,7%	17,3%	32,8%	3,4%	3,4%	2,7%	5,4%	5,0%	8,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

¹ Sans les catégories «Sans distinction de niveau» et «10^e année exigences étendues»² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.³ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.⁴ Avec les autres écoles de formation générale.*Guide pour la lecture du tableau:* Le tableau permet de reconstruire les transitions principales après l'école obligatoire telles que montrées dans la publication.*Chapitre 3:* La somme des valeurs concernant les différentes filières du sec. II avec la catégorie «Pas d'entrée dans le degré sec. II certifiant» donne les résultats montrés dans le graphique G.3.1.*Chapitre 5:* La somme des valeurs concernant les catégories «Entrée immédiate dans le sec. II certifiant», «Entrée après une ou plusieurs années sans passage par une FT» et «Passage par une FT avec entrée ultérieure dans le sec. II certifiant» donne les résultats par durée montrés dans le graphique G.5.1 (sans distinguer entre «entrées après une année» et «entrées après deux années»).*Chapitre 7:* La somme des valeurs concernant la catégorie «Passage par une FT avec entrée ultérieure dans le sec. II certifiant» avec les catégories «Passage par une FT sans entrée dans le sec. II certifiant jusqu'en 2014» et «Dans une FT en 2014 sans entrée dans le sec. II certifiant» donne l'ensemble des passages par les formations transitoires montrés dans le graphique 7.1.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation. STATPOP. Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

Principales transitions des sortants de l'école obligatoire selon les dimensions d'analyse (suite)

Sortants de 2012: première entrée dans le degré secondaire II certifiant jusqu'en 2014

TA.3

	Total	Niveau de formation des parents ^{2,3,4}				Région linguistique			Type de commune			
		Ecole obligatoire	Formation professionnelle initiale	Formation générale du degré secondaire II	Formation professionnelle supérieure	Haute école	Suisse alémanique et romanche	Suisse Romande	Suisse italienne	Ville-centre d'agglomération	Autre commune d'agglomération	Commune rurale ⁵
Transition jusqu'en 2014	83 132	1 131	3 473	799	2 072	1 739	60 125	19 816	3 191	18 900	38 233	25 999
Entrée immédiate dans le sec. II certifiant	74,8%	56,6%	76,9%	76,6%	83,2%	86,6%	75,4%	71,6%	83,0%	69,4%	76,5%	76,3%
AFP	2,3%	5,1%	2,3%	1,5%	1,0%	0,4%	2,9%	0,7%	2,2%	2,5%	2,3%	2,1%
CFC en 3 ans ⁶	31,6%	31,3%	42,5%	29,9%	34,2%	15,5%	35,4%	20,5%	30,6%	25,5%	30,8%	37,3%
CFC en 4 ans	13,8%	8,2%	16,0%	13,4%	17,1%	9,3%	15,3%	9,9%	11,0%	10,3%	13,3%	17,0%
ECG	3,8%	3,7%	4,2%	5,0%	5,1%	4,8%	2,6%	7,9%	2,0%	4,0%	4,1%	3,4%
EMG ⁷	23,2%	8,3%	11,9%	26,8%	25,8%	56,5%	19,4%	32,7%	37,2%	27,0%	26,0%	16,5%
Entrée dans le sec. II certifiant après une ou plusieurs années sans passage par une FT	7,9%	10,7%	7,8%	7,2%	5,7%	4,1%	8,1%	6,9%	10,9%	7,9%	7,5%	8,5%
AFP	1,1%	2,1%	1,2%	1,1%	0,2%	0,0%	1,1%	0,9%	1,4%	1,3%	1,0%	0,9%
CFC en 3 ans ⁶	5,3%	7,6%	5,4%	4,8%	3,7%	1,8%	5,5%	4,4%	6,6%	5,1%	5,0%	6,0%
CFC en 4 ans	0,8%	1,0%	0,7%	0,7%	0,8%	0,3%	0,8%	0,8%	1,0%	0,6%	0,7%	1,0%
ECG	0,2%	0,0%	0,2%	0,3%	0,1%	0,6%	0,2%	0,4%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%
EMG ⁷	0,5%	0,0%	0,2%	0,4%	0,8%	1,4%	0,4%	0,6%	1,8%	0,6%	0,6%	0,4%
Passage par une FT avec entrée ultérieure dans le sec. II certifiant	11,8%	22,2%	11,7%	12,9%	8,3%	6,6%	11,7%	13,9%	1,6%	14,5%	11,2%	10,9%
AFP	1,4%	3,8%	0,9%	1,0%	0,2%	0,5%	1,6%	0,9%	0,2%	2,0%	1,2%	1,1%
CFC en 3 ans ⁶	7,7%	14,4%	8,7%	8,8%	5,3%	3,2%	8,0%	7,8%	1,0%	9,1%	7,3%	7,1%
CFC en 4 ans	1,8%	2,8%	1,4%	2,1%	2,0%	1,7%	1,7%	2,2%	0,4%	1,9%	1,7%	1,8%
ECG	0,5%	1,0%	0,3%	0,2%	0,4%	0,4%	0,2%	1,5%	0,0%	0,8%	0,5%	0,3%
EMG ⁷	0,5%	0,2%	0,3%	0,8%	0,4%	0,8%	0,2%	1,5%	0,0%	0,6%	0,4%	0,6%
Pas d'entrée dans le degré sec. II certifiant	5,4%	10,5%	3,7%	3,3%	2,8%	2,7%	4,8%	7,6%	4,5%	8,3%	4,8%	4,3%
Dans une FT en 2014 sans entrée dans le sec. II certifiant	0,2%	0,1%	0,2%	0,0%	0,3%	0,1%	0,2%	0,4%	0,0%	0,3%	0,2%	0,2%
Passage par une FT sans entrée dans le sec. II certifiant jusqu'en 2014	1,8%	4,9%	1,0%	1,5%	0,5%	0,6%	1,3%	3,4%	0,1%	3,2%	1,5%	1,2%
Pas relevé jusqu'en 2014 dans le système de formation suisse	3,4%	5,5%	2,5%	1,8%	2,0%	2,0%	3,3%	3,8%	4,3%	4,8%	3,1%	3,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

² Sans les élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible.

³ Avec la catégorie «Ville isolée».

⁴ N non pondérés.

⁵ Toutes les valeurs relatives à cette dimension présentent un niveau d'incertitude < +/- 5%.

⁶ Avec les formations complémentaires du degré sec. II.

⁷ Avec les autres écoles de formation générale.

Guide pour la lecture du tableau: Le tableau permet de reconstruire les transitions principales après l'école obligatoire telles que montrées dans la publication.

Chapitre 3: La somme des valeurs concernant les différentes filières du sec. II avec la catégorie «Pas d'entrée dans le degré sec. II certifiant» donne les résultats montrés dans le graphique G.3.1.

Chapitre 5: La somme des valeurs concernant les catégories «Entrée immédiate dans le sec. II certifiant», «Entrée dans le sec. II certifiant après une ou plusieurs années sans passage par une FT» et «Passage par une FT avec entrée ultérieure dans le sec. II certifiant» donne les résultats par durée montrés dans le graphique G.5.1 (sans distinguer entre «entrées après une année» et «entrées après deux années»).

Chapitre 7: La somme des valeurs concernant la catégorie «Passage par une FT avec entrée ultérieure dans le sec. II certifiant» avec les catégories «Passage par une FT sans entrée dans le sec. II certifiant jusqu'en 2014» et «Dans une FT en 2014 sans entrée dans le sec. II certifiant» donne l'ensemble des passages par les formations transitoires montrés dans le graphique 7.1.

Sources: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, STATPOP, Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2016

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Economie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Energie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?

Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive

La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Stat@las Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 3 000 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

SwissStats: des statistiques à exporter



Cette sélection de publications numériques populaires au contenu interactif pour tablettes est disponible sur Apple App Store et Google Play Store. L'application est régulièrement mise à jour et complétée.

Pour plus d'informations

Service de renseignements statistiques de l'OFS

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La modernisation des relevés du domaine de la formation et l'introduction d'un identificateur individuel ont créé une nouvelle base qui permet d'analyser les trajectoires éducatives des élèves et des étudiants dans le système de formation suisse. Il est ainsi possible de fournir de nouvelles réponses à de nombreuses questions sur le fonctionnement de ce système et de contextualiser les transitions observées, par exemple en termes de statut migratoire et d'origine sociale.

La présente publication, rédigée dans le cadre du projet «Analyses longitudinales dans le domaine de la formation» (LABB) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), utilise les nouvelles potentialités des registres et enquêtes de l'administration fédérale relatifs aux personnes pour étudier pour la première fois la transition à la fin de l'école obligatoire dans sa globalité.

Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60
Fax 058 463 60 61
order@bfs.admin.ch

Prix

fr. 14.- (TVA excl.)

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

1666-1600

ISBN

978-3-303-15618-6

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.